

**BOULEVARD OFFICIEL**



**DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**  
**DEBATS PARLEMENTAIRES**  
**ASSEMBLÉE NATIONALE**

**CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958**

**8<sup>e</sup> Législature**

**SECONDE SESSION ORDINAIRE DE 1986-1987**

**(50<sup>e</sup> SÉANCE)**

**COMPTE RENDU INTÉGRAL**

**1<sup>re</sup> séance du jeudi 21 mai 1987**

## SOMMAIRE

### PRÉSIDENCE DE M. ALAIN RICHARD

1. **Chômage de longue durée.** - Discussion, après déclaration d'urgence, d'un projet de loi (p. 1435).  
M. Jean-Pierre Delalande, rapporteur de la commission des affaires culturelles.  
M. Philippe Séguin, ministre des affaires sociales et de l'emploi.  
Question préalable de M. Lajoinie : M. Georges Hage, Mme Christiane Papon, MM. le ministre, le rapporteur.  
- Rejet par scrutin.

### Discussion générale :

- MM. Jean-Paul Fuchs,  
Michel Coffineau, le ministre,  
Christian Baeckeroot,  
M<sup>me</sup> Muguette Jacquaint,  
MM. René Béguet,  
Jean-Paul Virapoullé,  
Jean Auroux,  
Gabriel Domenech,  
Alain Jacquot.

Renvoi de la suite de la discussion à la prochaine séance.

2. **Ordre du jour** (p. 1460).

# COMPTE RENDU INTEGRAL

## PRÉSIDENCE DE M. ALAIN RICHARD,

### vice-président

La séance est ouverte à quinze heures.

**M. le président.** La séance est ouverte.

1

## CHOMAGE DE LONGUE DURÉE

### Discussion, après déclaration d'urgence, d'un projet de loi

**M. le président.** L'ordre du jour appelle la discussion, après déclaration d'urgence, du projet de loi modifiant le code du travail et relatif à la prévention et à la lutte contre le chômage de longue durée (n° 687, 745).

La parole est à M. Jean-Pierre Delalande, rapporteur de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales.

**M. Jean-Pierre Delalande, rapporteur.** Monsieur le président, monsieur le ministre des affaires sociales et de l'emploi, mes chers collègues, chacun comprendra que sur un problème aussi douloureux que celui du chômage de longue durée, je vous présente un rapport sobre, appliqué, sérieux et détaillé.

Nous connaissons tous sur les divers bancs de cet hémicycle des situations tragiques de chômeurs confrontés depuis de longs mois à la recherche d'un emploi. Nous savons tous par expérience quelles situations douloureuses sont les leurs. Le chômage est toujours ressenti comme une profonde injustice. Ceux qui en sont victimes se sentent progressivement inutiles à la société, souvent incompris dans leur famille, de leurs enfants, voire mis en accusation par leur conjoint alors même qu'ils ne peuvent être considérés comme responsables de leur situation, tant il est vrai que désormais le chômage peut atteindre n'importe lequel de nos concitoyens.

Le Gouvernement a décidé de s'attaquer au chômage avec, l'an dernier, le plan d'urgence pour l'emploi des jeunes et, aujourd'hui, avec un texte sur le chômage de longue durée et il est de notre devoir à tous ici, sur quelque banc que l'on siège, de nous appliquer à trouver des solutions aux problèmes auxquels nous sommes confrontés.

Mon propos visera d'abord à faire un diagnostic de la situation actuelle, ensuite à examiner le dispositif du projet de loi que vous nous proposez, monsieur le ministre, enfin à proposer des directions de réflexion en matière de lutte contre le chômage et particulièrement le chômage de longue durée.

Un diagnostic sérieux de la situation actuelle doit, au-delà des chiffres, essayer de cerner les réalités du phénomène si l'on veut lui apporter des solutions efficaces et appropriées.

Les chiffres montrent bien l'ampleur du phénomène.

Les chômeurs de longue durée en recherche d'emploi inscrits à l'A.N.P.E. depuis plus d'un an étaient à la fin du mois de mars dernier 844 000, soit plus d'un demandeur d'emploi sur trois, soit encore l'équivalent d'une génération. Je veux dire qu'actuellement en France il y a plus de gens au chômage depuis plus d'un an qu'il n'y a de naissances dans une année.

Les demandeurs d'emplois de plus de deux ans et inscrits à l'A.N.P.E. sont au nombre de 350 000, mais selon un rapport de l'I.N.S.E.E. la réalité au-delà des seuls inscrits à l'A.N.P.E. serait plus inquiétante et on avance le chiffre de 518 000.

Deuxième mesure de l'ampleur du phénomène : l'ancienneté moyenne du chômage.

Celle-ci n'a cessé de s'allonger. En février 1987, l'ancienneté moyenne d'inscription à l'A.N.P.E. s'élevait à 358 jours contre 329 en février 1986, 321 en février 1985 et 297 en février 1984. Là encore, à en croire l'I.N.S.E.E., l'ancienneté moyenne réelle du chômage aurait déjà été en mars 1986 de 15,7 mois. La vérité, c'est que, rares avant 1985, les chômeurs de plus de deux ans d'ancienneté sont passés, toujours selon l'I.N.S.E.E., de 200 000 en mars 1981 à 400 000 en mars 1984 pour atteindre donc 518 000 en mars 1986, soit près d'un cinquième des chômeurs recensés à cette date.

Ce double phénomène d'une forte croissance du chômage de longue durée et de l'allongement de l'ancienneté moyenne s'observe dans pratiquement tous les pays d'Europe et particulièrement au sein de la C.E.E.

On peut néanmoins constater qu'il est d'autant moins important que la situation économique du pays concerné est meilleure.

Mais au-delà des chiffres, il nous faut mieux cerner la réalité du phénomène. A étudier les choses de près, que constate-t-on ?

D'abord, une prédominance croissante des chômeurs de longue durée, d'âge compris entre vingt-cinq ans et quarante-neuf ans.

En effet, le pourcentage des jeunes de moins de vingt-cinq ans dans le total des chômeurs de longue durée, qui, en 1984, était de 28 p. 100, a beaucoup diminué. Cela est sûrement dû pour une bonne part au plan d'emploi d'urgence pour les jeunes que nous avons adopté dans le passé et dont on sait qu'il a fait plus de 1 050 000 bénéficiaires.

Ainsi, alors qu'il représentait en septembre 1984 plus de 28 p. 100 des demandeurs d'emploi inscrits depuis au moins un an à l'A.N.P.E., les moins de vingt-cinq ans ne représentaient plus que 18 p. 100 en février 1987.

Les chômeurs de très longue durée sont d'ailleurs moins nombreux parmi les jeunes hommes que parmi les jeunes femmes, le service national entraînant souvent une interruption du chômage et faisant courir à nouveau ce délai.

Les jeunes chômeurs de très longue durée sont donc principalement des jeunes recherchant un emploi après la fin de leurs études ou de leur scolarité. En revanche, après un emploi même précaire, les anciennetés de chômage des jeunes sont relativement courtes.

On assiste également à une baisse tendancielle du chômage de longue durée parmi les chômeurs âgés de plus de cinquante ans. Ceux-ci ne représentaient plus en septembre 1986 que 25 p. 100 des chômeurs de longue durée contre 38 p. 100 en septembre 1981 et 55 p. 100 en septembre 1974.

Le développement de nombreuses mesures sociales en faveur des travailleurs les plus âgés explique certainement cette évolution.

En revanche, et c'est la conséquence évidente des deux phénomènes que je viens de décrire, on ne peut qu'être frappé de la forte augmentation du chômage de longue durée parmi les chômeurs de 25 à 49 ans.

En février 1987, on dénombrait près de 470 000 adultes de cette tranche d'âge inscrits depuis plus d'un an à l'A.N.P.E., soit plus d'un chômeur de longue durée sur deux.

Dans cette population, cette croissance est essentiellement liée aux licenciements économiques industriels qui touchent principalement une population ouvrière, alors que l'essentiel des créations d'emplois se fait dans le tertiaire.

La deuxième conclusion que l'on peut en tirer, c'est qu'il y a un lien étroit entre le chômage de longue durée et le niveau de qualification.

Troisième observation, les chances de reclassement paraissent décroître nettement avec l'ancienneté du chômage, et la durée de celui-ci apparaît comme un handicap spécifique qui vient s'ajouter à l'absence éventuelle de diplômes et de qualifications pour rendre encore plus difficile le reclassement des travailleurs concernés.

Le fonctionnement spontané du marché du travail conduit ainsi à alléger plus rapidement les fichiers de l'A.N.P.E. des demandeurs les plus aisément employables, tandis que le poids des chômeurs présentant des difficultés de reclassement importantes va croissant.

Cela s'explique notamment par le fait que les organismes de formation, dont l'efficacité est jugée au taux de placement qui suit la formation qu'ils dispensent, recherchent les personnes les moins difficiles à réemployer.

On peut en tout cas conclure à l'apparition d'un facteur autonome de sous-emploi et de charges pour la société : la durée du chômage préalable au reclassement.

Ainsi la sélectivité accrue du marché du travail en période de sous-emploi risque-t-elle de conduire à l'exclusion pure et simple d'effectifs importants de salariés et à une scission du marché du travail en deux populations : celle des demandeurs d'emplois connaissant des durées de chômage courtes, diplômés, qualifiés et assez aisément réinsérables, et celle des chômeurs de longue durée dont les possibilités d'insertion, les capacités d'adaptation et le niveau de qualification vont s'amenuisant avec le temps.

Cette évolution, coûteuse économiquement du fait de la dévalorisation et de la dépréciation des capacités et des compétences des individus, est d'autant plus préoccupante socialement que les personnes qui en sont victimes, et à qui la dignité de travailleurs est ainsi progressivement refusée, risquent de voir s'épuiser leurs droits à indemnisation.

Longtemps considéré comme le signe économique d'une exclusion sociale, le chômage de longue durée est en train de devenir l'un des principaux facteurs d'exclusion économique et sociale, avec tout le cortège de conséquences psychologiques, quelquefois même physiologiques, que l'on peut aisément imaginer.

Le chômage de longue durée, de résiduel qu'il était jusqu'à maintenant, a tendance à devenir courant. La vulnérabilité à ce type de chômage de groupes sociaux jusqu'alors peu concernés croît rapidement, même s'il est vrai qu'il existe une population plus à risques que les autres, notamment la population ouvrière, féminine et sans diplôme.

Cette évolution qui ne peut laisser aucun d'entre nous insensible, c'est une évolution que nous devons absolument combattre de toute notre imagination, de toute notre solidarité, par tous les moyens appropriés de formation et par tous les moyens financiers possibles.

Il ne s'agit donc plus seulement de mener une politique d'assistance à l'égard des personnes sans emploi, mais de tenter de contrecarrer un processus de rejet inhérent au fonctionnement même du marché du travail.

Avec la menace d'exclusion personnelle, l'intériorisation, voire le sentiment de culpabilisation que ressentent les intéressés, la dégradation psychologique voire physiologique qui peut en résulter, on est obligé de constater que l'éloignement professionnel de ce qui se fait et l'éloignement social de ce qui se vit, rendent les conditions de réinsertion beaucoup plus difficiles pour les intéressés.

D'autant que l'échec, après une tentative de formation ou de réinsertion, de vains efforts faits dans cette direction par les intéressés renforce leur sentiment de culpabilité, finissent par les décourager et aboutissent à leur enfermement dans un processus d'exclusion.

Devant ce diagnostic, à la fois quantitatif et qualitatif, bien sûr des recherches de solutions adaptés ont déjà été tentées. Et on assiste, depuis 1980, à une multiplication des programmes gouvernementaux en faveur de cette population :

Actions de formation et de réentraînement pour des chômeurs connaissant des difficultés importantes de réinsertion ;

Incitations à l'embauche sous forme d'exonération de charges sociales et d'aides financières pour les entreprises qui recrutent des chômeurs de longue durée ;

Renforcement des interventions en matière d'aide à la recherche d'emplois et d'orientation de la part des services de placement ;

Création d'emplois publics ou fortement subventionnés par l'Etat pour accueillir les chômeurs en difficulté.

En outre, des stages modulaires ont été mis en place en 1985 qui ont bénéficié à 72 000 personnes et un dispositif complet d'évaluation a progressivement été mis en place par l'A.N.P.E. :

Enquêtes trois mois après la sortie des stages et six mois après cette même sortie pour évaluer les résultats de la formation ;

Recherche de solutions contre la sélectivité du marché du travail et mise en place de programmes d'aide personnalisée aux chômeurs.

La notion de population à risques que j'évoquais tout à l'heure exige un renforcement de ces éléments de diagnostic professionnel.

S'agissant du chômage de longue durée, il faut améliorer progressivement l'« employabilité » des intéressés et aménager de nouveaux circuits d'intégration professionnelle.

Les entretiens prévus dans un esprit de prévention du chômage de longue durée, et qui ont lieu les quatrième et troisième mois, sont à cet égard importants.

On vous a beaucoup brocardé, monsieur le ministre, à propos des « petits boulots », mais je crois que c'est une saine politique que de chercher en toutes circonstances à permettre aux demandeurs d'emploi de travailler, même petitement, et par là de se sentir utiles et intégrés à la société, d'avoir un statut social. Au surplus, un travail, quel qu'il soit, occupe l'esprit des intéressés, leur permet de sortir de chez eux, de rencontrer du monde.

L'espoir aussi est important et il ne doit pas être déçu.

Et c'est donc à l'ensemble de ces défis, monsieur le ministre, que vous vous efforcez avec votre administration de répondre.

Le projet que vous nous proposez aujourd'hui s'insère donc dans un programme d'ensemble qu'il convient de rappeler rapidement avant d'examiner plus en détail le dispositif qui fait l'objet du texte que nous examinons aujourd'hui.

Le programme d'ensemble de lutte contre le chômage de longue durée comporte d'abord le renforcement de procédures existantes. Je citerai notamment : la mise en place, dès 1987, d'un programme de 247 000 stages classiques de réinsertion, d'un coût de près de 2 milliards de francs et qui est déjà mis en œuvre ; le développement d'activités nouvelles ou d'intérêt général, permettant d'offrir des alternatives au chômage : les travaux d'utilité collective, dont la durée maximale a été portée à deux ans ; les programmes d'insertion locale, dont le décret d'application a été publié le 5 avril, et qui permettront aux chômeurs de longue durée âgés de plus de vingt-six ans d'effectuer des tâches d'intérêt général au sein de collectivités locales ou d'associations ; la mise en place d'associations intermédiaires qui pourront offrir à des demandeurs d'emplois des activités grâce à une exonération de charges sociales et fiscales qui ne pourraient se développer spontanément dans des conditions économiques normales ; enfin, le développement des services à domicile, dont les mesures d'exonération fiscales et sociales ont commencé à s'appliquer à partir du 1<sup>er</sup> avril.

Dans ce contexte, le projet que vous nous soumettez aujourd'hui, qui vient compléter le dispositif existant et qui, bien évidemment, ne saurait se substituer aux efforts faits en faveur des autres catégories de chômeurs, les jeunes et les plus anciens, vise essentiellement trois objectifs.

Le premier objectif est de réinsérer des chômeurs de longue durée dans l'entreprise.

Vous avez fait ce choix à travers deux nouvelles modalités de réinsertion en alternance, les stages de réinsertion en alternance et les contrats de réinsertion en alternance.

Les stages de réinsertion en alternance concerneront les chômeurs adultes de très longue durée. Ils dureront cinq mois et comporteront deux modules de formation distincts : 300 heures au sein d'un organisme et 300 heures au sein d'une entreprise. Durant l'ensemble de la période, les bénéficiaires auront le statut de stagiaires de la formation professionnelle et seront rémunérés par l'Etat.

Les contrats de réinsertion en alternance, pour leur part, sont des contrats de travail normaux. Ils associeront l'exercice d'une activité professionnelle en entreprise et 600 heures

de formation liée à cette activité et dispensée durant le temps de travail, l'Etat prenant à sa charge la totalité du coût de la formation. La rémunération versée par l'entreprise sera bien évidemment au moins égale au S.M.I.C.

Des crédits sont mis en place pour 20 000 stages de réinsertion et 10 000 contrats de réinsertion en 1987.

Le seul énoncé de ces dispositions montre, monsieur le ministre, que vous faites appel à des dispositifs déjà connus et appréciés des parties prenantes, entreprises et salariés. Ainsi vous pérennisez et renforcez les dispositifs existants, associant travail et formation, ce qui est très important. Nous avons tout lieu d'espérer que les mesures nouvelles seront ainsi plus rapidement repérées par les intéressés que les dispositions passées et qu'elles auront donc un commencement d'application dans les premières semaines qui suivront l'adoption de la loi.

Le deuxième objectif du texte est de faciliter l'embauche des chômeurs de longue durée par des entreprises.

Là encore, vous faites appel à une incitation connue et qui a fait ses preuves : l'exonération de cotisations sociales.

En ce qui concerne les contrats de réinsertion en alternance, pendant la première année de ces contrats, la rémunération versée par l'entreprise sera totalement exonérée des charges sociales patronales.

Pour toute embauche d'un chômeur de longue durée, jeune ou adulte, les entreprises ne paieront que la moitié des charges sociales patronales dès lors que l'embauche interviendra dans les quatre mois suivant la fin d'un stage de formation, quel qu'il soit, destiné à la réinsertion. Ces stages peuvent être des stages de formation spécifiques au programme de lutte contre le chômage de longue durée, des programmes d'insertion locale, les P.I.L., ou encore des stages de formation classique financés par l'Etat ou les régions.

L'exonération sera d'une durée maximale d'un an ; elle s'appliquera à tous les contrats conclus avant le 1<sup>er</sup> octobre 1988.

A ce propos, monsieur le ministre, j'aurais souhaité, pour ma part, que cette date puisse être repoussée au 1<sup>er</sup> novembre, mieux encore au 1<sup>er</sup> décembre 1988, afin de permettre aux chômeurs de longue durée de pouvoir bénéficier des importantes offres d'emplois que font généralement les employeurs au début du dernier trimestre de chaque année. Mais j'ai été limité dans la possibilité de faire cette proposition par l'article 40 de la Constitution.

Troisième objectif du projet : supprimer certaines causes de précarité.

Réinsérer les chômeurs de longue durée, c'est bien, mais il est bien sûr préférable d'essayer d'agir en amont pour enrayer la constitution du phénomène et cela, dès qu'il y a licenciement, puisque aussi bien nous avons vu que plus la durée du chômage est longue, plus la réinsertion est difficile.

La situation du salarié dans les semaines qui suivent la rupture du contrat de travail est déterminante. Si les mesures sociales sont insuffisantes, cela peut entraîner des comportements de repli qui se répercutent sur la recherche même de l'emploi, et le chômage risque alors de durer.

C'est pour éviter cet engrenage que de récents accords entre les partenaires sociaux ont abouti à la mise en place de conventions de conversion prévoyant cinq mois de rémunération à 50 p. 100 du salaire et une formation qui peut aller jusqu'à 300 heures.

Toutefois les salariés des entreprises en redressement ou en liquidation judiciaire ne bénéficiaient pas des dispositions de l'accord interprofessionnel d'octobre 1986 et de la loi du 30 décembre 1986 qui en a repris le dispositif. Le texte que vous nous soumettez aujourd'hui répare cette omission. La loi assurera ainsi l'égalité de traitement entre tous les salariés licenciés, ce dont nous ne pouvons que nous réjouir.

Par ailleurs, la suppression de ce que l'on a pris l'habitude d'appeler le « délai de carence » va dans le même sens.

Certains chômeurs en fin de droits dans le régime d'assurance chômage ne peuvent toucher les allocations spécifiques du régime de solidarité qu'après un délai d'attente dit « délai de carence ».

Cette rupture dans le versement d'un revenu de remplacement touche les plus démunis. Elle concerne, en effet, ceux qui n'ont pas atteint les durées maximales d'indemnisation,

c'est-à-dire les chômeurs qui, ayant épuisé leurs droits aux allocations, n'ont pas obtenu de prolongation. Le délai d'attente peut aller jusqu'à quatre mois.

Ce délai avait été initialement prévu pour inciter les demandeurs d'emplois à faire par eux-mêmes des recherches. Le projet de loi le supprime et assure ainsi une continuité entre le paiement de l'assurance chômage et le versement de la prestation de solidarité, ce qui apparaît, à l'usage, être la sagesse, tant ce délai de carence était incompris des intéressés et, au fond, assez injuste.

Le projet ainsi défini rapidement a été dans l'ensemble bien accueilli, tant par les partenaires sociaux que j'ai longuement rencontrés, que par la grande majorité des membres de la commission des affaires sociales. Sa simplicité, sa clarté, sa facilité d'application et sa rapidité de mise en œuvre - puisque aussi bien une circulaire a été déjà adressée aux préfets, prévoyant à titre indicatif des enveloppes régionales - en font un texte dont nous pouvons espérer de bons résultats.

Plusieurs soucis se sont néanmoins manifestés, que je tiens à rapporter.

Premièrement, un souci d'efficacité dans la mise en œuvre des stages proposés aux chômeurs de longue durée. L'expérience a montré que rien n'était plus contre-productif que des stages « parking », des formations ne débouchant pas sur des applications concrètes et pratiques immédiates, car ils n'ont pour conséquence que d'accroître chez les intéressés le sentiment d'inutilité de leurs efforts, puis le sentiment d'exclusion.

Deuxièmement, autant il apparaît judicieux, à titre exceptionnel et limité dans le temps, de proposer une exonération de charges sociales aux entreprises, autant il ne faudrait pas que celles-ci deviennent la règle, leur laissant accroire qu'elles en bénéficieraient toujours. La généralisation temporaire de ce dispositif, qui peut être bénéfique par son caractère incitatif, ne doit pas devenir, à terme, la norme et avoir pour conséquence que les entreprises perdent de vue leurs responsabilités en matière sociale.

Troisièmement, on ne peut qu'être préoccupé, et j'estime de mon devoir d'appeler l'attention des responsables sur ce point, de l'évolution des conditions d'accès des salariés âgés à la préretraite. Alors que jusqu'au mois de janvier 1986, 53 p. 100 des personnes de cinquante-cinq à cinquante-neuf ans licenciées bénéficiaient d'une convention d'allocation spéciale leur ouvrant droit à la préretraite du F.N.E., les entrées en assurance chômage étant minoritaires, celles-ci ont représenté, en février 1987, 72 p. 100 des licenciements des salariés de cette classe d'âge.

Un changement de comportement semble en particulier s'être produit de la part des établissements de plus de cinq cents salariés qui sont à l'origine d'une augmentation du nombre de licenciements de salariés de cinquante-cinq ans et plus, à partir de septembre 1986. Cela se traduit à la fois par une augmentation du nombre de « licenciements secs »...

**M. Jean Auroux.** Eh oui !

**M. Jean-Pierre Delalande, rapporteur.** ... et par un transfert de charges sur l'U.N.E.D.I.C. au titre des allocations d'assurance.

De nouvelles possibilités doivent donc être aujourd'hui recherchées pour conduire les employeurs à davantage proposer aux salariés remplissant les conditions d'âge requises l'accès aux formules de préretraite et diminuer ainsi la part des « licenciements secs » en cas de suppression d'emploi. Je déposerai d'ailleurs un amendement sur ce sujet.

**Mme Marie-France Lécuyer.** Rétablissez l'autorisation administrative !

**M. Jean-Pierre Delalande, rapporteur.** Quatrièmement, en ce qui concerne l'assurance pour la garantie des salaires, il serait bon, monsieur le ministre, que vous précisiez à nouveau en séance que le forfait de charges sociales de 1 500 francs est, à côté des 4 000 francs destinés à la formation, bien pris en charge par l'Etat, l'association de gestion des contrats de conversion n'assurant que le relais du paiement.

Cinquièmement, je souhaiterais que nous soyons attentifs à ce que la suppression du délai de carence n'ait pas pour conséquence un basculement d'un nombre élevé de chômeurs du régime des assurances dans le régime de solidarité, même si je sais que d'ores et déjà des dispositions et des notes circulaires ont déjà été prises en ce sens.



Vous le voyez, monsieur le ministre, ces critiques ne sont pas fondamentales au regard de l'intérêt du texte que vous nous soumettez. Je tenais néanmoins, en tant que rapporteur, à les exprimer.

Avant de conclure, je voudrais encore faire un certain nombre de suggestions pour essayer de vous aider dans votre tâche de lutte contre le chômage.

Je vous ferai deux catégories de propositions, les unes étant de la responsabilité des pouvoirs publics, les autres des entreprises privées.

S'agissant des moyens que pourraient mettre en œuvre les pouvoirs publics, ils sont d'inégale importance.

Par ordre d'importance croissante, je me demande, en premier lieu, s'il ne serait pas opportun d'augmenter le nombre de stages de mise à niveau et de réorienter dans ce sens des crédits publics.

Je ne crois pas que nous puissions espérer, en matière de chômage de longue durée, de sauts qualitatifs importants pour la grande masse des intéressés. Nous ne pouvons procéder en la matière que par capillarité, par contiguïté, et ramener progressivement les chômeurs de longue durée dans des catégories de chômeurs de moins longue durée, plus facilement réemployables, par des stages de mise à niveau au besoin répétés et des emplois temporaires ou à temps partiel à leur mesure.

Mais, c'est l'évidence, tout cela ne sera que peine perdue si l'approche de l'éducation nationale des problèmes de préparation à la vie n'est pas réorientée rapidement et si nous n'améliorons pas encore de manière décisive nos mécanismes de formation professionnelle.

En second lieu, on doit pouvoir escompter la plus grande vigilance des services chargés de la mise en œuvre de la politique de l'emploi pour empêcher que les diverses formes d'incitation à l'embauche ne se traduisent par des effets de substitution au détriment des salariés les plus âgés...

**M. Jean Auroux.** Nous l'avions bien dit !

**M. Jean-Pierre Delalande, rapporteur.** ... conduisant ainsi à des formes nouvelles d'exclusion, comme on a déjà pu l'observer, même si c'est de la part des entreprises, à mon avis, une politique à courte vue.

En troisième lieu, tout en constatant les progrès réalisés dans le secteur du travail intérimaire, la question demeure posée d'un recours parfois excessif de certains employeurs à cette forme de collaboration pour l'accomplissement de fonctions à caractère permanent. Aussi l'hypothèse d'une contribution financière supplémentaire de ces employeurs, au-delà d'un certain niveau d'emploi d'intérimaires en relation avec les effectifs totaux de l'entreprise, devrait-elle être étudiée, étant entendu, bien évidemment, que la nécessité de l'intérim et sa contribution réelle à l'insertion professionnelle de nombre de demandeurs d'emploi ne peuvent être mises en doute.

**M. Jean Auroux.** Etonnant !

**M. Jean-Pierre Delalande, rapporteur.** En quatrième lieu, ne peut-on imaginer des mécanismes de développement volontaire du travail à mi-temps chez les salariés à temps plein, par exemple en faisant bénéficier, dans des conditions à déterminer, ceux qui accepteraient de réduire leurs activités, en accord avec l'entreprise, d'un temps plein à un temps partiel, possibilités de cotisations à des caisses de retraite au-delà des contributions qui découleraient normalement de leur temps de travail.

En cinquième lieu, je ne crois pas que nous pourrions échapper, à terme, à la création d'un revenu minimum social individuel et familial garanti.

**M. Jean Auroux.** Etonnant !

**M. Jean-Pierre Delalande, rapporteur.** Plus le nombre de chômeurs de longue durée s'accroît, plus grand est le nombre des individus isolés, mais aussi des familles, et souvent des familles nombreuses, qui se retrouvent sans ressources, et plus il nous faudra nous orienter vers ce type de dispositif.

Ils sont à l'heure actuelle au moins 240 000 à n'avoir plus droit à aucune indemnisation, mais dans la réalité beaucoup plus nombreux sans doute si l'on y ajoute la population du quart monde non répertoriée.

Les compléments locaux de ressources, ajoutés aux allocations familiales pour les familles qui peuvent en bénéficier, ne suffiront pas à assurer un minimum vital décent à toute une série de personnes, et notamment aux plus défavorisées que constituent les familles du quart monde, dont le nombre n'a cessé, hélas ! - vous le savez - de s'accroître ces dernières années.

En sixième lieu, n'y aurait-il pas lieu de réfléchir à la création d'un grand service public de l'emploi ?

**M. Jean Auroux.** Décidément, quel rapport étonnant !

**M. Jean-Pierre Delalande, rapporteur.** La délégation à l'emploi signale dans son rapport annuel la « séparation étanche » entre les mécanismes d'indemnisation et les politiques de réinsertion destinées aux chômeurs de longue durée, cette séparation concernant autant les organismes qui en ont la charge que les règles d'accès aux différentes mesures : d'un côté, l'U.N.E.D.I.C. assure une indemnisation en fonction de l'activité antérieure, puis l'Etat prend le relais en versant des allocations de solidarité ; de l'autre côté, A.N.P.E. et organismes de formation ne retiennent qu'un critère d'ancienneté de la demande d'emploi, à l'exclusion de tout autre.

Par ailleurs, les responsables de la mise en œuvre concrète des actions de réinsertion rappellent avec insistance la nécessité de prendre en compte l'ensemble des éléments individuels avant de prétendre définir le type d'action approprié.

La question qui se pose en conséquence est celle de la possibilité de réaliser des actions coordonnées associant tous les acteurs concernés - Etat, U.N.E.D.I.C., A.N.P.E., collectivités locales, aide sociale, A.F.P.A. - permettant l'articulation des modalités d'indemnisation ou de maintien des ressources avec des moyens de réinsertion professionnelle, notamment les stages de formation, une sélectivité plus grande des dépenses et une individualisation maximale des actions permettant d'assurer durablement la résorption des situations socialement les plus dramatiques en allant à contre-courant des mécanismes du marché du travail.

Cela implique notamment que les partenaires sociaux et les collectivités territoriales ne se limitent pas à un rôle de gestionnaire dans le cadre d'un système clos, mais acceptent de s'associer à la réalisation d'une politique sociale en harmonie avec les objectifs nationaux.

Ainsi, l'adoption du présent projet de loi doit-elle être l'occasion, pour l'ensemble des acteurs impliqués, d'un réexamen de leurs comportements et d'une mobilisation plus grande des imaginations et des moyens financiers vers la solution des difficultés rencontrées par les salariés qui, de plus en plus nombreux, se trouvent confrontés au chômage.

Ce serait là, vous vous en rendez bien compte, un progrès considérable dans la recherche de solutions appropriées à chacun des individus.

Bien sûr, une telle démarche remettrait en cause une bonne partie de notre organisation actuelle. Elle aurait pour conséquence une amélioration de la formation même des agents de l'A.N.P.E. Mais ne considérez-vous pas, monsieur le ministre, mes chers collègues, que, dans l'approche de ce problème du chômage et de la recherche d'emplois, on devrait sortir des critères administratifs habituels pour tendre, à travers une administration de mission, à une meilleure efficacité, qui se traduirait par une cohérence d'ensemble assurée au niveau d'un service central et une mise en application la plus décentralisée et la plus fine possible ?

**M. Edouard Fritch.** Très bien !

**M. Jean-Pierre Delalande, rapporteur.** Enfin, en septième lieu, ne devrait-on pas créer un observatoire de l'emploi, et plus particulièrement de la création d'emplois ? Car on connaît bien la structure du chômage, pas celle des créations d'emplois.

Le rôle de cet observatoire serait d'analyser la structure actuelle de la création d'emplois, à partir de là d'évaluer les gisements possibles à venir et de permettre ainsi la préparation de nouvelles formations, enfin d'alimenter les services du Plan pour permettre la mise en œuvre d'incitations fiscales à la création d'entreprises dans ces secteurs.

N'est-il pas étonnant, alors même qu'on saurait les fabriquer en France, que nos équipements électroniques, nos machines-outils, nos meubles, et je pourrais continuer la liste, soient pour la plupart importés ?

Ne pourrions-nous réfléchir, à partir des postes déficitaires de notre balance commerciale, à la reconstitution d'industries qui apporteraient de l'emploi à nos chômeurs et nous permettraient d'éviter des importations massives de biens d'équipements ou de produits de consommation dont nous connaissons parfaitement la technologie de fabrication ?

Voilà un premier ensemble de dispositions qui pourrait être mis en œuvre par les pouvoirs publics.

Mais il en est d'autres qui pourraient l'être par les entrepreneurs privés et par exemple des contrats d'assurance privée couvrant le chômage.

**M. Jean Auroux.** Oh !

**M. Jean-Pierre Delalande, rapporteur.** Comment ne pas être surpris, alors que le phénomène du chômage existe maintenant depuis treize ans, c'est-à-dire depuis le premier choc pétrolier, qu'il ne soit possible actuellement à un individu de s'assurer contre le risque du chômage ?

La maladie, le décès sont couverts par les compagnies d'assurance. On peut se ménager un revenu convenable pour sa retraite, grâce à des assurances.

**M. Michel Coffineau.** L'aveu !

**M. Jean-Pierre Delalande, rapporteur.** On ne peut, en période où l'on a un emploi, s'assurer d'un revenu minimum pour la période durant laquelle on se retrouverait au chômage, faute de produits spécifiques proposés par les compagnies d'assurance. Seules existent des assurances de ce type en faveur des mandataires sociaux et dans le cadre de prêts au logement. Mais pas pour les salariés des entreprises.

Les professionnels répondent à l'absence de ce type de produit par ce qu'ils appellent le « critère de l'anti-sélection », au terme duquel ne chercheraient à s'assurer que ceux qui seraient menacés de chômage.

Je réponds à cette objection par deux propositions simples.

La première est l'institution d'un délai de carence. On ne pourrait, par exemple, bénéficier d'un tel contrat avant trois années à compter de la signature.

La seconde est l'obligation de fixer à ce contrat une durée limitée, par exemple à six mois ou un an, c'est-à-dire le temps pour un individu de retrouver, dans la sérénité et sans que sa famille en pâtisse, un travail correspondant à ses aspirations. Il s'agirait en somme d'un complément de ressources agissant comme une mutuelle par rapport aux allocations de chômage existantes, au régime desquelles il convient évidemment de ne pas toucher.

De ce point de vue, monsieur le ministre, je considère que les compagnies d'assurance n'assument pas leurs responsabilités. D'autant qu'à partir du marché ainsi créé et qui, j'en suis bien conscient, ne toucherait que ceux qui pourraient se payer cette nouvelle forme de mutuelle, nous pourrions assoier de nouveaux mécanismes de solidarité en faveur des plus déshérités.

**M. Michel Coffineau.** Un chômage des riches et un chômage des pauvres, quoi !

**M. Jean-Pierre Delalande, rapporteur.** Face au chômage, face au chômage de longue durée, nous ne pouvons relâcher notre effort. Nous ne pouvons nous résoudre à ne pas le combattre.

Exclure l'exclusion, ramener le chômage, et particulièrement le chômage de longue durée, au pourcentage le plus faible possible, tel l'objectif que nous visons avec le présent texte. C'est pour nous un devoir de solidarité. C'est aussi un devoir de dignité.

**M. Edouard Fritch.** Très bien !

**M. Jean-Pierre Delalande, rapporteur.** Cela a été - j'en suis convaincu, monsieur le ministre - votre souci. Cela a été également celui de l'ensemble des membres de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales. C'est pourquoi notre commission a, très majoritairement, voté en faveur de l'adoption du texte que vous nous proposez. *(Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.)*

**M. le président.** La parole est à M. le ministre des affaires sociales et de l'emploi.

**M. Philippe Séguin, ministre des affaires sociales et de l'emploi.** Monsieur le président, mesdames, messieurs les députés, le projet de loi en faveur des chômeurs de longue durée que j'ai l'honneur de présenter aujourd'hui devant votre assemblée s'inscrit, comme l'a souligné M. le rapporteur, dans le cadre d'un vaste dispositif mis en place par le Gouvernement pour faire face à une situation de déséquilibre grave et durable du marché de l'emploi.

Je voudrais, aujourd'hui, avant de vous présenter les divers éléments du plan gouvernemental de lutte contre le chômage et en particulier contre le chômage de longue durée, vous faire part, même si c'est brièvement, de la situation du marché de l'emploi.

Nous comptons aujourd'hui, en France, 2 675 900 demandeurs d'emploi, soit 11,1 p. 100 de la population active.

**M. Michel Coffineau.** Hélas !

**M. le ministre des affaires sociales et de l'emploi.** Parmi eux, les demandeurs d'emploi d'un an d'ancienneté ou plus - ceux que l'on appelle communément les chômeurs de longue durée - étaient 844 083 au 31 mars 1987. Leur poids dans l'ensemble des demandeurs d'emploi augmente régulièrement. Ils en représentent 31,5 p. 100. Cette tendance s'observe dans tous les pays d'Europe, et la croissance du chômage de longue durée est proportionnellement plus rapide que la croissance du chômage dans son ensemble. Plus de 350 000 demandeurs d'emploi de catégorie 1, c'est-à-dire demandeurs d'emploi à durée indéterminée et à plein temps, ont des durées de chômage déjà supérieures à deux ans. Ces très longues durées dépassent essentiellement les adultes : car 12 p. 100 sont des jeunes de moins de vingt-cinq ans, 53 p. 100 d'entre eux sont âgés de vingt-cinq à quarante-neuf ans, 35 p. 100 sont âgés de plus de cinquante ans.

En dehors de cet aspect quantitatif, le chômage de longue durée présente une caractéristique plus grave encore, à la fois économique et sociale : c'est un phénomène d'exclusion du marché du travail, croissant avec le temps. C'est aussi - vous avez eu raison de le souligner, monsieur le rapporteur - un phénomène d'exclusion sociale, et cet aspect du phénomène est de plus en plus inquiétant.

D'une part, sur le plan économique, un chômeur de longue durée longtemps écarté du marché du travail, c'est-à-dire de l'entreprise, c'est une ressource humaine qui se dévalorise, des capacités qui s'étiolent, un capital personnel qui se détériore. C'est une perte pour l'individu, pour l'entreprise, pour la société.

D'autre part - nous le savons tous - certains de ces laissés pour compte du marché du travail sont concrètement, fréquemment confrontés à l'illettrisme, à l'alcoolisme, ce qui peut provoquer à terme une perturbation profonde, durable et dangereuse de la personnalité de chacun d'eux et par là même, je le répète, une exclusion sociale qui risque de devenir définitive.

Aujourd'hui, l'ancienneté moyenne des demandes - qui était de 356 jours en mars 1987 - s'accroît, alors que la durée des demandes placées tend à diminuer. Cet écart traduit bien le dualisme qui existe entre une population de demandeurs d'emploi relativement faciles à réinsérer, dont la période de chômage est de quelques semaines ou de quelques mois, et les chômeurs de longue durée, dont les difficultés de réinsertion s'accroissent.

A cet égard, on assiste, avec la progression du chômage, à une accentuation de la sélectivité du marché du travail. Le chômage de longue durée est donc l'une des conséquences les plus dramatiques de la dégradation de l'emploi que l'on a observée au cours des dernières années.

Comment la France a-t-elle pu arriver à cette situation de déséquilibre profond du marché de l'emploi ?

Ce déséquilibre - vous l'avez souligné, monsieur le rapporteur - est à la fois quantitatif et qualitatif.

Quantitatif, car l'offre d'emploi classique est durablement inférieure aux ressources en main-d'œuvre.

Qualitatif, car le système de formation ne s'est pas toujours bien préparé à l'évolution des qualifications professionnelles.

Voyons le plan quantitatif tout d'abord.

L'offre d'emploi résulte, bien entendu, de la situation économique générale. Or, à ce sujet, l'environnement international de la France est nettement moins favorable que les

experts ne le prévoyaient l'an dernier. Les principales organisations internationales ont revu en baisse leurs prévisions relatives à la croissance dans les pays industrialisés en 1987. Ainsi, en octobre 1986, les services de la Commission des communautés européennes prévoyaient-ils pour 1987 une croissance du produit intérieur brut en volume de 2,8 p. 100 pour la Communauté économique européenne et, en particulier, de 3,2 p. 100 en République fédérale d'Allemagne. En février dernier, ces mêmes services ont révisé leurs prévisions en baisse, à 2,3 p. 100 pour la C.E.E. dans son ensemble et à 2 p. 100 pour la République fédérale d'Allemagne, notre principal partenaire commercial.

Ce manque de dynamisme de l'économie mondiale n'est évidemment pas sans conséquence pour la France en ce qui concerne la croissance, l'emploi et le chômage.

Dans cet environnement, l'amélioration de la productivité des entreprises est la condition de leur survie.

A cet égard, vous le savez, le Gouvernement a proposé, fait adopter et commencé à mettre en œuvre toute une série de dispositions pour libérer les entreprises des contraintes excessives freinant leur développement et leur capacité d'offrir des emplois. Dans ce contexte, s'inscrivent notamment - et je voudrais bien qu'il soit clair que j'en assume personnellement toute la responsabilité - la suppression de l'autorisation administrative de licenciement ou l'aménagement du temps de travail.

Mais, et chacun le sait, ces mesures qui modifient favorablement l'environnement des entreprises ne peuvent porter leurs fruits que dans le temps.

Nous devons poursuivre les restructurations de grands secteurs de notre économie, trop longtemps différées et d'autant plus difficiles à réaliser. Nous devons, pour assurer la compétitivité de nos entreprises, mobiliser les très importantes marges de productivité qu'elles recèlent. Nous devons continuer à investir pour renouveler les parcs de nos machines, rénover les circuits de production et de distribution. C'est un gigantesque effort qu'il faut accomplir.

Or, compte tenu des marges existantes, il faudrait, à l'heure qu'il est et dans les années qui viennent, un taux de croissance de plus de 4 p. 100 pour que des emplois supplémentaires en nombre significatif soient créés. Ce n'est évidemment pas le cas aujourd'hui et, à titre personnel, je peux vous apporter l'assurance que ce ne sera pas immédiatement le cas demain.

En effet, l'I.N.S.E.E. prévoit, compte tenu d'un environnement international instable et peu porteur, d'un effort d'investissement encore modéré, que la réduction de l'emploi salarié des secteurs marchands non agricoles devrait retrouver en 1987 un rythme voisin de celui observé en 1985. Les pertes dans l'industrie se poursuivraient à un rythme accéléré - moins 3 p. 100 -, tandis que les effectifs s'accroîtraient plus modérément dans le tertiaire marchand : plus 0,7 p. 100.

Parallèlement, la réduction structurelle de l'emploi agricole devrait se poursuivre à hauteur d'environ 40 000, l'emploi non salarié non agricole évoluant normalement à un rythme stable. Au total, l'I.N.S.E.E., dans ses dernières perspectives économiques, évalue à 130 000 le solde des emplois susceptibles de disparaître en 1987, soit moins 0,6 p. 100.

En revanche, les ressources en main-d'œuvre continueront de croître. Tout d'abord, pour des raisons purement démographiques, car les générations encore relativement nombreuses qui arrivent maintenant sur le marché du travail remplacent les classes creuses de l'entre-deux guerres. De surcroît, les taux d'activité féminins vont encore augmenter pendant quelques années. Au total, c'est près de 200 000 personnes supplémentaires qui se présenteront chaque année sur le marché du travail pendant encore cinq ans au moins. A ce chiffre s'ajoutent évidemment les 130 000 emplois susceptibles de disparaître que je viens d'évoquer.

Aussi, sans s'en tenir à l'exemple de 1987, l'écart entre l'offre d'emploi et les ressources en main d'œuvre est-il chaque année d'environ 300 000 personnes.

De plus, cet écart est aggravé par l'inadaptation qualitative des formations. Sur un marché de l'emploi en mutation rapide, la qualification devient déterminante. Or trop souvent encore les entreprises ne trouvent pas les qualifications adaptées à leurs postes de travail.

Dans cet environnement difficile, pour plusieurs années encore et sur les bases d'une analyse et de remèdes classiques, le chômage continuerait donc de frapper une part

importante de la population. On ne devrait plus considérer la situation actuelle comme un phénomène accidentel ou conjoncturel mais bien comme un état durable.

**M. Michel Coffineau.** Ah !

**M. le ministre des affaires sociales et de l'emploi.** Ce que nous vivons n'est d'ailleurs pas une crise, car une crise a un début et une fin.

**M. Michel Coffineau.** C'est comme le tunnel !

**M. le ministre des affaires sociales et de l'emploi.** Or, le phénomène que nous connaissons a peut-être un début - situons-le par commodité vers 1973 - mais il n'aura sans doute pas de fin !

**M. Michel Coffineau.** *Ad vitam aeternam !*

**M. le ministre des affaires sociales et de l'emploi.** Si cela vous fait rire, monsieur Coffineau, j'en prends acte. Moi, cela ne me fait pas sourire ! Je suis accablé de constater la réaction démagogique qui est la vôtre, lorsqu'on parle de sujets aussi graves. (*Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.*)

**M. Gérard Collomb.** On ne fait que constater la différence entre votre analyse et celle de M. Balladur, hier !

**M. le ministre des affaires sociales et de l'emploi.** Vous constaterez ce que vous voudrez, monsieur Collomb, quand vous serez à cette tribune. Dans l'immédiat, ce n'est pas à vous que ma répartie s'adressait mais à M. Coffineau.

**M. Michel Coffineau.** Je vous répondrai tout à l'heure !

**M. Gérard Collomb.** Quel ostracisme, monsieur le ministre !

**M. le ministre des affaires sociales et de l'emploi.** Je répète donc à l'intention de M. Coffineau qui n'écoutait pas que ce que nous vivons n'est pas une crise, car une crise a un début et une fin. Le phénomène que nous connaissons a peut-être un début, mais il n'aura probablement pas de fin.

**M. Michel Coffineau.** Pas d'accord !

**M. le ministre des affaires sociales et de l'emploi.** C'est une nouvelle organisation économique et sociale qui, peu à peu et non sans difficultés, se met en place, et ce à l'échelle mondiale.

En l'espace de quelques années, nous sommes en train de vivre une nouvelle révolution industrielle et sociale...

**Mme Muguette Jacquint et M. Georges Hoge.** Cela, c'est exact !

**M. le ministre des affaires sociales et de l'emploi.** ... du genre de celles qui autrefois mettaient un siècle ou plus à se réaliser. Le progrès technologique, l'incapacité du corps social à s'y adapter immédiatement, la montée des pays en voie de développement, le nouvel ordre économique mondial, l'évolution des consommations, la substitution d'une croissance linéaire à une croissance qui a été longtemps « extrapolative », toutes ces données sont durables. Dans les mois et les années qui viennent, la restructuration, l'assainissement et la mutation de notre économie vont donc se poursuivre.

Je sais gré à M. Malinvaud d'avoir eu le courage de reconnaître que sur ce point, « les économistes ont peu alerté les responsables gouvernementaux de ce qui les attendait et leur ont mal indiqué la voie à suivre ».

**M. Michel Coffineau.** Ah bon !

**M. le ministre des affaires sociales et de l'emploi.** Comment ne pas reconnaître, avec le directeur général de l'I.N.S.E.E., que les « théoriciens de l'économie doivent se sentir mal à l'aise quand ils réfléchissent sur ce qui se passe depuis quinze ans ».

Dans cette situation difficile, la politique économique doit essentiellement favoriser la compétitivité des entreprises en tant que créatrices de richesses. Seules des entreprises compétitives et saines seront capables de pérenniser et, à terme, de relancer l'emploi salarié marchand.

La politique sociale que je m'efforce de conduire, en complément de la politique économique du Gouvernement, est tournée vers cet objectif de compétitivité. Elle recherche



aussi, dès lors que l'emploi classique et traditionnel ne constitue plus la seule solution, de nouvelles réponses, de nouvelles alternatives au problème du chômage.

Quelles peuvent être ces réponses ?

Elles sont de plusieurs ordres. Elles concernent une meilleure répartition des emplois, l'émergence de nouvelles activités, une amélioration de la capacité professionnelle des demandeurs d'emploi.

Il convient ainsi, me semble-t-il, d'aboutir, dans les économies développées comme la nôtre, grâce à un aménagement de la durée du travail, à une meilleure répartition des emplois. Et je partage, sur ce point, le sentiment de votre rapporteur, M. Delalande. Mais je répète ce que j'ai dit huit jours durant, à savoir que la réduction de la durée du travail doit être négociée et réalisée dans le cadre de l'entreprise afin d'assurer une plus grande productivité et de ne pas créer aveuglément des charges salariales nouvelles et insupportables.

Il y a là en tout cas un vaste champ de réflexion entre les partenaires sociaux pour une meilleure répartition des emplois au sein des entreprises.

Il convient également de rechercher inlassablement de nouveaux gisements d'activité dans les secteurs non exposés à la concurrence internationale, afin d'offrir aux demandeurs d'emploi des alternatives positives au chômage et particulièrement aux chômeurs de longue durée.

Je songe ici tout spécialement aux emplois de services, d'aide à domicile et aux tâches d'intérêt général qui doivent être largement développés. L'exemple américain, je ne le cache pas, constitue à mes yeux, dans ce domaine, une référence.

En effet, depuis le début de la reprise économique en 1982, les Etats-Unis ont su générer 11,7 millions d'emplois alors que l'emploi en Europe connaissait une stagnation complète, voire une régression.

**M. Gérard Collomb.** Et le déficit extérieur américain !

**M. le ministre des affaires sociales et de l'emploi.** Le chômage touche aujourd'hui 8 millions de personnes aux Etats-Unis contre 16,5 millions dans la Communauté économique européenne.

Enfin, il faut multiplier les chances de réinsertion des demandeurs d'emploi en leur permettant de participer à des actions de formation adaptées à leur situation et qui améliorent leur aptitude à l'emploi.

Le projet de loi en faveur des chômeurs de longue durée que j'ai l'honneur de vous présenter, mesdames et messieurs les députés, est à cet égard un élément essentiel d'un vaste dispositif de lutte contre le chômage mis en place par le Gouvernement. Il ne s'agit plus seulement de mener une politique d'assistance à l'intention des plus démunis, mais de tenter de contrecarrer un processus de rejet croissant du marché du travail de nombreux travailleurs qui demeurent pourtant très aptes à exercer une activité.

Dans cet esprit, l'instauration d'un revenu social minimal mentionnée par votre rapporteur ne me semble pas suffisante pour enrayer ce processus de rejet et d'exclusion sociale. Il faut, me semble-t-il, agir de façon incitative pour remettre les gens en activité et pour offrir au plus grand nombre possible de demandeurs d'emploi des chances réelles grâce à leur participation active aux actions de réinsertion entreprises en leur faveur.

Ainsi le dispositif mis en place propose-t-il une série de formules diversifiées qui sont adaptées au degré d'exclusion constaté et aux besoins spécifiques des demandeurs d'emploi. Il comporte plusieurs volets.

Le dispositif proposé prévoit notamment la mise en place en 1987 d'un programme sans précédent de 247 000 stages de réinsertion pour les chômeurs de longue durée ou les personnes présentant des difficultés d'insertion. Ces stages ont pour objectif, en fonction des situations individuelles, de favoriser l'aptitude à l'emploi des personnes en situation de chômage : il s'agit notamment de la remise à niveau de connaissances générales, de la mise à jour des compétences, de l'élargissement de la qualification, du réentraînement à l'emploi, de l'aide à la recherche d'emploi.

Ces stages s'avèrent d'une réelle efficacité puisque près de 40 p. 100 des bénéficiaires ont un emploi ou exercent une activité six mois après la fin du stage. Pour la mise en place

de ce programme, l'ensemble des organismes concourant au service public de l'emploi - et je rejoins ici une préoccupation de votre rapporteur - a été mobilisé, sous l'autorité des préfets, dans des comités régionaux de pilotage qui sont, à l'heure actuelle, déjà mis en place dans toutes les régions de France.

A ce titre, 500 000 chômeurs de longue durée seront convoqués, d'ici à la fin de l'année, par l'A.N.P.E. pour un entretien individuel ou un bilan professionnel.

Ainsi, près des trois quarts des chômeurs de longue durée se verront offrir l'occasion de faire le point de leur situation professionnelle ou de participer à une action de réinsertion. L'effort consenti dans le cadre du service public de l'emploi est donc considérable. A cet égard, je suis tout à fait d'accord avec l'analyse de M. le rapporteur sur l'efficacité des stages de mise à niveau. Aussi, le nombre de ceux-ci a été porté de 10 000 en 1986 à 19 000 en 1987.

Par ailleurs, et je l'ai déjà signalé, le Gouvernement s'efforce de développer les tâches d'intérêt général et de susciter des activités nouvelles permettant d'offrir des alternatives positives au chômage.

C'est ainsi que les travaux d'utilité collective ont été relancés et leur contenu amélioré tandis que leur durée maximale a été portée à deux ans.

J'insiste tout particulièrement sur l'intérêt de cette formule bien connue des élus locaux et des responsables d'associations. Elle permet aux jeunes d'acquérir une première expérience professionnelle ou un complément de formation.

Je citerai à cet égard deux chiffres qui me paraissent significatifs : 240 000 jeunes bénéficient d'un T.U.C. à la fin du mois d'avril 1987 et un jeune sur trois trouve une activité à l'issue de son stage.

Pour les chômeurs bénéficiant de l'allocation spécifique de solidarité, le décret du 3 avril 1987 instaurant les programmes d'insertion locale, les P.I.L., leur ouvre également les tâches d'intérêt général au sein de collectivités locales ou d'associations. Les chômeurs continueront de recevoir pendant la durée du programme un revenu égal au montant de leur allocation, qui demeurera à la charge de l'Etat. Un complément de ressources compris entre 500 et 750 francs sera versé par la collectivité qui pourra, comme dans le système des T.U.C., assurer de surcroît un complément de formation. Il s'agit là véritablement, et c'est un principe nouveau qui est ainsi mis en œuvre, d'une réorientation des dépenses d'indemnisation du chômage au profit d'actions de réinsertion. Je me réjouis que les partenaires sociaux acceptent de commencer à suivre cette voie pour les chômeurs en allocation de fin de droits.

Nous avançons également dans la même direction, avec les compléments locaux de ressources, pour les chômeurs non indemnisés en situation difficile. Ces personnes, n'ayant ni revenu régulier, ni revenu de remplacement, peuvent être accueillies par des collectivités locales ou des associations pour effectuer pendant six mois un travail à mi-temps en contrepartie d'une rémunération de 2 000 francs. Cette formule des compléments locaux de ressources, qui devrait intéresser près de 20 000 personnes en 1987, me semble nettement préférable à la solution de l'assistance, car elle exige une participation active du demandeur d'emploi.

Le Gouvernement s'efforce également, pour la réinsertion des demandeurs d'emploi, de favoriser l'émergence d'activités nouvelles et d'activités de services. De nombreuses activités de services ne peuvent en effet se développer spontanément dans les conditions économiques et sociales, législatives et réglementaires actuelles.

Il s'agit le plus souvent de tâches ponctuelles, intermittentes et non qualifiées, qui ne peuvent être exercées ni par les services de l'Etat, ni par les collectivités locales, et qui sont négligées par les entreprises faute d'une rentabilité suffisante : par exemple, certains travaux de petite manutention de ménage, de garde, d'accompagnement des enfants, etc.

Il existe là des possibilités d'activités que le Gouvernement souhaite développer en faveur des demandeurs d'emploi et pour maintenir leurs liens avec le monde du travail. Tel est l'objet des associations intermédiaires, dont le décret d'application a été publié récemment.

Ces associations permettront d'offrir à des demandeurs d'emploi, grâce à une exonération des charges sociales et fiscales, des activités qui ne se développent pas spontanément dans les conditions normales. Ces associations pourront favoriser l'émergence de nouveaux services pour la collectivité et aider, par ailleurs, à la réinsertion de demandeurs d'emploi.

Les mesures d'exonération fiscales et sociales qui ont commencé à s'appliquer à partir du premier avril pour les emplois de services à domicile pour les personnes âgées et les familles participent de la même logique.

Dans le même ordre d'idée, des possibilités d'activité de services pour les demandeurs d'emploi existent dans les secteurs non soumis directement à la concurrence internationale et aux exigences sévères de la compétitivité. Nous devons tout faire pour favoriser l'émergence de tels services. Aussi - je le dis afin que nul ne s'en étonne si cela devait arriver - le Gouvernement soutiendra-t-il les initiatives qui pourraient être prises en ce sens, car toute activité est préférable au chômage.

**M. Jean-Pierre Delalande, rapporteur.** Très bien !

**M. le ministre des affaires sociales et de l'emploi.** Plus spécifiquement, pour favoriser la réinsertion des demandeurs d'emploi, le projet de loi relatif aux chômeurs de longue durée poursuit plusieurs objectifs.

Premier objectif : développer les formules de formation en alternance en faveur des chômeurs de longue durée adultes.

Les formules de formation en alternance ont fait leurs preuves, à la faveur du plan d'urgence pour l'emploi des jeunes qui a consacré l'entreprise en tant que lieu de formation et qui a permis de faire baisser sensiblement le chômage des jeunes. Il est donc logique d'utiliser ces formules pour la réinsertion des chômeurs de longue durée.

Aussi, afin de donner une possibilité d'insertion directe dans l'entreprise aux chômeurs de longue durée, le Gouvernement entend mettre en œuvre deux dispositifs nouveaux.

Premier dispositif : les contrats de réinsertion en alternance.

Ces contrats permettront l'embauche de chômeurs de longue durée âgés de plus de vingt-cinq ans sur un contrat de travail particulier couplant l'occupation d'un emploi à une action longue de formation, en l'occurrence 600 heures.

Le contrat devra normalement être conclu pour une durée minimale de deux ans. La rémunération versée par l'entreprise sera totalement exonérée des charges sociales patronales pendant un an. La formation sera prise en charge par l'Etat. En 1987, 10 000 personnes pourraient commencer à être concernées par cette mesure.

Second dispositif : les stages de réinsertion en alternance.

Ces stages seront ouverts à des chômeurs adultes de très longue durée, en situation prolongé d'éloignement du travail. Ce stage de cinq mois rémunéré au S.M.I.C. comportera une formation de 300 heures en centre et de 300 heures en entreprise. Le chômeur aura, durant cette période, le statut de stagiaire de la formation professionnelle et sera rémunéré par l'Etat. Dès 1987, 20 000 stages seront offerts.

Deuxième objectif du projet de loi : favoriser l'embauche de chômeurs de longue durée à l'issue d'un stage de formation par une exonération de 50 p. 100 des charges sociales patronales.

Cette exonération, d'une durée maximale d'un an, sera ouverte pour toute embauche intervenant au plus tard le premier jour du quatrième mois suivant la fin d'un stage de formation entrant dans le cadre du programme spécifique des chômeurs de longue durée - l'efficacité de ce programme s'en trouvera ainsi singulièrement renforcée - ou d'un autre stage de formation conventionné par l'Etat ou une région, à condition que le stagiaire ait été inscrit comme demandeur d'emploi pendant au moins douze mois dans les quinze mois précédant l'entrée en stage.

Les chômeurs embauchés à l'issue d'un programme d'insertion locale bénéficieront de cette même exonération.

Cette exonération s'appliquera aux embauches sur contrat à durée indéterminée réalisées avant le 1<sup>er</sup> octobre 1988. Si l'embauche est réalisée sur contrat à durée déterminée ou sur contrat de travail temporaire, celui-ci devra être d'au moins six mois.

Le troisième objectif est de supprimer certaines causes de précarité. C'est le sens de la suppression du délai de carence entre le versement de l'allocation d'assurance et le versement de l'allocation de solidarité spécifique.

Ce délai, introduit par l'ordonnance du 21 mars 1984, entraînait une rupture dans le versement des allocations de chômage pour des chômeurs n'ayant pas les durées maxi-

males d'assurance. Ce délai pouvait atteindre quatre mois. Il frappait des chômeurs de longue durée particulièrement démunis et constituait une cause évidente de précarité.

La suppression du délai de carence qui vous est proposée rétablit donc la continuité entre le versement de l'assurance chômage et le versement de la prestation de solidarité. Cette mesure de justice devrait concerner environ 2 100 personnes par mois pour un coût de 112 millions de francs.

Le quatrième et dernier objectif est de prévenir certaines causes d'apparition du chômage de longue durée. C'est l'objet de l'extension des conventions de conversion aux salariés licenciés d'entreprises en redressement ou en liquidation judiciaire.

Cette extension à l'ensemble des salariés licenciés répond à deux objectifs : d'une part, assurer une égalité de traitement à tous les salariés licenciés ; d'autre part, exercer une action préventive sur le chômage de longue durée. En effet, l'insuffisance des mesures sociales au moment de la rupture du contrat de travail, notamment en matière de formation, peut avoir des incidences sur le chômage de longue durée. Cette mesure constitue donc une avancée majeure pour les salariés licenciés.

En ce qui concerne les conventions de conversion, il est encore trop tôt pour faire le bilan d'un dispositif que les partenaires sociaux ont fait démarrer à la mi-mars. Fin avril, le nombre de salariés ayant adhéré à une convention était de 1 325 ; le rythme des adhésions, qui était de moins de 100 par semaine au début, est monté à 210 lors de la dernière semaine connue.

Cette progression est encore trop faible et les partenaires sociaux le savent bien. Elle est due, en large partie, à un manque d'informations sur ce nouveau système.

Les partenaires ont donc décidé de lancer une vaste campagne d'information, notamment en direction des entreprises, et ont demandé à l'A.N.P.E. et aux A.S.S.E.D.I.C. de se rendre dans les entreprises pour expliquer la formule aux salariés menacés de licenciement.

Enfin, et pourquoi le cacher, l'augmentation du nombre de ce qu'on appelle les licenciements « secs » de salariés âgés est effectivement, vous avez eu raison de le souligner, monsieur le rapporteur, un phénomène préoccupant, notamment dans la tranche d'âge supérieure à cinquante-cinq ans. Cette augmentation est d'environ 2 000 par mois, dont la moitié aurait dû normalement être concernée par une préretraite du F.N.E.

J'envisage donc, en liaison avec les partenaires sociaux, de permettre un accès plus facile aux préretraites afin de limiter cette évolution et j'accueillerai avec intérêt toutes les suggestions qui permettraient de conforter ce projet.

Enfin, je vous informe que, depuis le dépôt de ce texte devant votre commission, j'ai obtenu du Premier ministre que l'aide attribuée aux demandeurs d'emploi qui créent une entreprise ne soit plus soumise à l'impôt sur le revenu.

En effet, en l'état actuel des textes, le créateur qui investit les sommes qu'il reçoit dans une entreprise ou dans le capital d'une société doit en soustraire une partie au titre de l'impôt sur le revenu.

Le Gouvernement vous propose donc un projet d'amendement qui supprime cette difficulté. L'aide pourra ainsi être entièrement mobilisée par la création d'activité ; elle ne sera éventuellement imposable qu'au moment de la cession de l'entreprise ou de la cessation d'activité et de la réalisation des actifs.

Telles sont les dispositions du projet de loi en faveur des chômeurs de longue durée que j'ai l'honneur de vous présenter aujourd'hui. Comme vous avez pu le constater, notamment en entendant le rapport sobre, appliqué, sérieux et détaillé de M. Delalande, je veux féliciter et remercier, il s'inscrit bien dans le cadre de la politique d'ensemble du Gouvernement, qui veut lutter de toute ses forces contre un fléau qui détruit les personnes, les familles, les entreprises et notre société même.

Vous l'avez souligné, monsieur le rapporteur, la solidarité nationale est en cause. C'est précisément pour cette raison que j'ai déposé ce projet de loi. (*Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.*)

**M. le président.** M. André Lajoinie et les membres du groupe communiste opposent la question préalable, en vertu de l'article 91, alinéa 4, du règlement.

La parole est à M. Georges Hage.

**M. Georges Hage.** Le groupe communiste oppose la question préalable au projet de loi modifiant le code du travail et relatif à la pérennité du chômage de longue durée ainsi qu'à la lutte contre ce dernier.

Nous estimons en effet qu'il n'y a pas lieu de délibérer de ce texte qui n'apporte pas de réforme véritable à la situation dramatique que vivent les chômeurs de longue durée victimes de la politique d'austérité et de suppression d'emplois menée depuis plus de dix ans.

La sécheresse des chiffres dit mal l'ampleur des injustices, des drames humains, des vies gâchées. Mais quel acte d'accusation ! Un million de chômeurs de plus entre 1974 et 1980 ; un million supplémentaire entre 1981 et 1986, et 200 000 de plus depuis mars dernier, pour atteindre officiellement 11 p. 100 de la population active et, en réalité, beaucoup plus de trois millions de personnes ; une durée moyenne qui va bientôt dépasser le cap des 365 jours.

La croissance, qui était en moyenne de 6 p. 100 avant 1974 et de 3 p. 100 entre 1974 et 1980, a ralenti depuis à 1,5 p. 100. Les prévisions pour 1987 sont encore une fois révisées à la baisse et l'I.N.S.E.E. avertit qu'on dépassera à peine 1 p. 100. Le niveau de la production industrielle reste inférieur à celui de 1980.

La désindustrialisation et la mise en friche de la France que nous dénonçons depuis des années sont telles que d'autres que les communistes commencent aujourd'hui à parler de « déclin industriel ».

Mais toute la question est de savoir pour quelles raisons cette politique est menée et pour quelles raisons elle conduit au déclin, à l'enfoncement de la France, à la montée du chômage.

Là est l'essentiel que, en dehors des communistes, toutes les forces politiques s'acharment à cacher, afin de poursuivre l'application de la même politique, essentiel sur lequel je veux au contraire insister.

La politique menée par le Gouvernement actuel et ceux qui l'ont précédé constitue un appui systématique aux gestions et aux stratégies capitalistes, axées sur la rentabilité financière, par la priorité à la baisse des coûts salariaux, par la pression contre les salaires et l'emploi et par la déflation des dépenses sociales et publiques. De fait, cette politique a permis aux profits d'augmenter en moyenne de 14 p. 100 par an depuis 1981 et de 17 p. 100 pour la seule année 1986. Elle a permis aux fortunes de tripler et fait quadrupler les cours de la Bourse. Le pouvoir d'achat des revenus de la propriété de l'entreprise a augmenté de 11,3 p. 100 depuis 1982 quand celui des salaires par tête a en moyenne baissé de 3,4 p. 100. Mais ni la croissance ni l'emploi ne sont au rendez-vous. Au contraire. Et comment pourrait-il en être autrement ?

Je tiens à cet égard à vous faire part de nos analyses et observations.

Tout d'abord, la croissance et l'emploi ont besoin, pour se développer, de débouchés pour la production. Les pressions sur les salaires et l'emploi aggravent l'insuffisance du marché national alors même que l'expérience des concurrents de la France, qu'on évoque toujours en pareille circonstance, celle du Japon, de la R.F.A. et des autres pays européens, montre que la maîtrise et le développement des débouchés intérieurs constituent des atouts indispensables au soutien des productions nationales et des exportations.

Deuxième observation : la volonté de réduire, au contraire, dans tous les domaines, le développement des dépenses pour les salaires et d'accroître l'exploitation tourne le dos aux exigences d'une modernisation véritable. En effet, 21 milliards de francs seulement dépensés par les entreprises pour la formation, c'est dérisoire ! Au lieu de promouvoir une formation pour tous, de plus en plus indispensable et exigée par les salariés, le Gouvernement pousse le patronat à s'arroger le pouvoir de piloter la formation professionnelle pour multiplier les sélections, les rejets, les exclusions. J'ajoute que 60 p. 100 des jeunes continuent de sortir du système éducatif au-dessous du niveau du bac. Par ailleurs, les dépenses de recherche des entreprises accumulent un retard croissant par rapport aux concurrents étrangers et les moyens, y compris les moyens en emplois pour les services publics, sont systématiquement rognés.

Alors qu'il faut réduire le temps de travail, améliorer ses conditions, introduire la formation dans le temps de travail, développer la communication et l'information, rémunérer la qualification, toute la politique suivie consiste au contraire,

de la loi Delebarre à la loi Séguin, à flexibiliser et à exploiter plus durement les travailleurs et les travailleuses, à précariser les emplois, à réduire les rémunérations.

Ainsi, les milliards de faveurs publiques au patronat prétendent encourager les emplois ou assurer des solutions sociales d'attente pour les chômeurs. De préretraites en stages, de T.U.C. en autres petits boulots, d'exonération de charges sociales pour des embauches dans le cadre de plans sectoriels en exonération pour des embauches de jeunes, toutes ces prétendues solutions se révèlent être des impasses successives parce qu'elles ont pour effet de développer la précarité et de diminuer les revenus salariaux.

Les plans sectoriels dans le textile ou la machine-outil ont vu repartir les licenciements et les suppressions d'emploi. Le chômage des jeunes s'accroît de nouveau et celui des adultes s'accélère. La durée du chômage augmente. Le patronat empêche les milliards, accélère les licenciements d'autres salariés grâce aux mesures prises pour lui en garder l'entière liberté ; il leur substitue des emplois précaires aux rémunérations largement inférieures ; il paie moins de salaires et réalise plus de profits sur un emploi total en diminution.

Le bilan de cette politique : manipulation de statistiques du chômage, amélioration limitée et temporaire de la situation sociale de certains chômeurs et dégradation collective pour la masse des salariés, inefficacité fondamentale pour l'emploi et la croissance, gâchis croissant des dépenses publiques, tel est le bilan véritable de cette politique dite « d'emploi » dont vous faites discuter aujourd'hui un nouvel avatar, monsieur le ministre.

Troisième observation : en fait, en guise de modernisation et de croissance réelle, la pression contre l'emploi, les salaires et les dépenses sociales ne fait que nourrir une croissance financière explosive et parasitaire des capitaux et des fortunes.

Depuis des années, les gouvernements successifs ont accumulé les avantages fiscaux et les mesures réglementaires pour augmenter l'attrait des marchés financiers. Le précédent gouvernement revendiquait à ce propos un rôle pilote de ce que le ministre de l'économie à l'époque a appelé lui-même une « révolution financière ». Il a incité les banques à réduire les crédits...

**M. Georges Tranchant.** Parlez plutôt du patronat !

**M. Georges Hage.** Monsieur le président, il est désagréable d'entendre M. Tranchant, qui fait de temps à autre des apparitions à l'Assemblée...

**M. le président.** C'est désagréable, mais pas insurmontable, monsieur Hage ! (Sourires.)

**M. Georges Hage.** Pas insurmontable, en effet.

**M. Georges Tranchant.** Il ne fallait pas quitter le précédent gouvernement, puisque c'était si bien !

**M. Georges Hage.** M. Tranchant signale sa présence par quelques remarques banales ou quelques quolibets. Il s'en ira ensuite vaquer à d'autres occupations au lieu de s'intéresser sérieusement au projet de loi en discussion.

**M. Eric Raoult.** C'est un chef d'entreprise !

**Mme Muguette Jacquaint.** Ça se voit !

**M. Georges Hage.** Ce serait trop beau !

**M. le président.** Mes chers collègues, ne faisons pas dévier le débat, qui mérite mieux !

**M. Georges Hage.** Je vais suivre votre conseil, monsieur le président.

Le précédent gouvernement, disais-je, a incité les banques à réduire les crédits et à drainer les épargnes vers la Bourse et les marchés financiers. Il a engagé la privatisation et branché la France sur les marchés financiers internationaux. Le gouvernement actuel...

**M. le ministre des affaires sociales et de l'emploi.** Pourquoi avez-vous quitté le précédent ?

**M. Georges Hage.** ...préfère l'appellation de « révolution tranquille » pour une politique qui ne fait en réalité que poursuivre et amplifier le processus avec les privatisations et la libération complète des mouvements de capitaux. Mais, quelle que soit l'appellation, les résultats sont les mêmes : les profits et les ressources des entreprises ou des banques se

dirigent non pas vers l'investissement productif, mais vers les placements financiers, les achats de titres, les rachats d'entreprises, les investissements à l'étranger.

Ainsi, de 1972 à 1985, les investissements financiers des entreprises ont augmenté de 137 milliards de francs, quand les investissements productifs n'avaient augmenté que de 55 milliards de francs. Les seuls placements de trésorerie des entreprises dépassent 300 milliards de francs et équivalent au total des investissements matériels annuels des entreprises industrielles.

Les investissements et les placements à l'étranger ont, en 1986, dépassé 85 milliards de francs et pratiquement doublé par rapport à 1985.

Un spécialiste, orfèvre en la matière, ancien directeur du Trésor et P.-D. G. de Paribas, en donne crûment les raisons : « Un bon trésorier peut obtenir en totalisant les taux d'intérêt, les gains en capital » - c'est-à-dire la spéculation boursière - « et les gains de change » - c'est-à-dire la spéculation sur les devises - « un profit global immédiat avec lequel les rentabilités industrielles à long terme proposées par de bons ingénieurs ne peuvent pas entrer en compétition ».

Ainsi, en fonction de ce seul critère de rentabilité, les dirigeants d'entreprise et les gouvernements désindustrialisent, mettent en friche d'anciennes régions industrielles et agricoles qui ne rapportent pas assez, détruisent de cette façon les conditions d'emploi et d'existence de millions de familles pour que les fortunes précédemment investies dans ces secteurs et ces entreprises continuent de prospérer, mais par des placements, des prises de participation financières, des rachats d'entreprise, des investissements à l'étranger.

La sidérurgie française est réduite comme peau de chagrin. La Lorraine et le Nord sont ravagés par des destructions qui ne peuvent être comparées qu'à celles des conflits armés - ces régions comprennent bien cette métaphore. Mais la fortune des De Wendel pèse à nouveau plus de dix milliards de francs et les Schneider, après le démantèlement de Creusot-Loire, pèsent à nouveau six milliards !

Alors que les richesses produites n'ont que très peu augmenté, les capitaux accumulés en Bourse ont été en quatre ans multipliés par quatre, soit mille milliards pour les seules actions ! Un tel cancer ne peut qu'engendrer de nouvelles et de très profondes difficultés, menaçant jusqu'aux dizaines de milliards d'épargne que le Gouvernement a attirés en bradant les entreprises publiques privatisées, permettant ainsi aux grandes fortunes capitalistes multinationales de s'en assurer le contrôle à moindres frais.

Déjà, les exigences de rendement des actions tirent toujours plus le choix des entreprises vers la régression des emplois, l'austérité salariale, les investissements financiers et les seuls investissements productifs qui permettent d'augmenter les profits en diminuant les emplois et les dépenses salariales.

J'en viens à ma quatrième observation.

Il faut savoir, nous dit-on, sacrifier les emplois et les salaires pour augmenter, tout au moins pour assurer, la compétitivité de nos produits.

En fait, on ne résout pas les problèmes de compétitivité, qui ne tiennent pas, en réalité, à l'excès supposé des coûts salariaux en France. Comme chacun le sait, les taux des salaires et des charges salariales sont en moyenne, et depuis longtemps, plus élevés en République fédérale d'Allemagne qu'en France. Et l'écart tend à s'accroître !

Au contraire, la politique d'austérité accompagne l'affaiblissement, voire la destruction pure et simple des atouts nationaux, engendré par une politique au service des traditions de parasitisme financier et d'abandon national qui plonge loin dans l'histoire de la bourgeoisie française. En fait, les capitalistes et les groupes industriels et financiers français ont placé largement leurs intérêts à l'étranger et, le plus souvent, à l'ombre des intérêts américains.

Il n'y a plus, en France, de stratégie de développement intérieur fondée sur des projets industriels et sur l'appui du secteur et des commandes publiques.

Les privatisations en cours dans les télécommunications nous ramènent plus de dix ans en arrière et menacent l'ensemble de notre approvisionnement de dépendance vis-à-vis de l'étranger. Les relations de la France avec les pays en voie de développement et les pays socialistes sont réduites. Bref, monsieur le ministre, ce sont même les atouts qui avaient été constitués dans les années 60 dans le cadre de la politique gaulliste qui sont bel et bien sacrifiés.

Depuis des années, les gouvernements successifs facilitent, voire financent les pénétrations étrangères au détriment de l'emploi national : les Japonais et les Allemands contrôlent nos entreprises de machines-outils, les Japonais et les Américains contrôlent nos productions de composants électroniques, les Américains, les Italiens et les Allemands se partagent le contrôle de nos équipements automobiles.

Pour continuer d'attirer les capitaux qui permettent, en retour, aux capitalistes français de poursuivre leurs investissements à l'étranger, encore accélérés par la baisse du dollar, la France sert des taux d'intérêt records, alors qu'on se plaint de leur niveau pour expliquer l'insuffisance des investissements productifs. Elle ouvre ses marchés financiers aux appétits des spéculateurs étrangers et abandonne purement et simplement toute maîtrise nationale sur sa monnaie et ses financements.

Toute l'expérience passée confirme que la politique d'austérité conduit à aller de pire en pire du point de vue de l'emploi et du chômage. Et, pour l'avenir, les projets des patrons et des organismes patronaux ne laissent aucun doute.

Partout, dans les industries traditionnelles comme dans l'aéronautique ou l'électronique, dans les services publics comme dans les banques, ce sont des suppressions d'emplois souvent massives qui sont programmées pour les prochains mois et les prochaines années. Elles ont été chiffrées à 160 000 pour la seule année 1987. L'I.N.S.E.E. prévoit, pour sa part, 2 800 000 chômeurs officiellement recensés d'ici à la fin de 1987 et, au-delà, ses projections et celles d'autres instituts établissent que la politique actuelle aboutira à 3,5 millions de chômeurs en 1991 et à plus de 5 millions à l'horizon 2000. Je ferai grâce à l'Assemblée de certains éléments extraits des projections macro-économiques énoncées par la délégation du Sénat pour la planification dans sa séance du 5 novembre 1986, voulant lui épargner la lecture, sans doute insipide, d'une liste de chiffres interminable et, à vrai dire, catastrophique.

Nous, communistes, refusons ce désastre social et national qui porte condamnation sans appel de la politique du Gouvernement. Mais, parce qu'elle répond aux intérêts des forces capitalistes qu'il sert, celui-ci n'envisage à aucun moment d'en changer. Tous ses efforts sont déployés dans deux directions : d'une part, masquer dans les statistiques la montée catastrophique du chômage par des recours à des subterfuges que les membres de la majorité actuelle dénonçaient il y a peu quand ils provenaient de leurs prédécesseurs ; d'autre part, chercher à convaincre de la fatalité d'un chômage incompressible qui ne cesserait de croître. Vous êtes, monsieur le ministre, passé maître en la matière.

**M. le ministre des affaires sociales et de l'emploi.**  
Merci quand même !

**M. Georges Hago.** De cette tribune, vous nous avez donné tout à l'heure un aperçu de votre conviction et de votre talent en ce domaine. Il est vrai que vous avez reçu un appui de poids en la personne du Président de la République, qui déclarait récemment qu'on avait tort d'accuser tel ou tel gouvernement en matière de chômage et qui regrettait même d'avoir accusé en 1981 M. Valéry Giscard d'Estaing de conduire la France à 2,5 millions de chômeurs.

**M. le ministre des affaires sociales et de l'emploi.**  
Tout à fait exact !

**M. Georges Hago.** Voilà qui traduit sans aucun doute un consensus rassemblant les uns et les autres sur le fond de la politique économique et sociale d'austérité et de suppression d'emplois. Mais, dans le pays, le consensus n'existe pas ! Au contraire, les travailleurs, en plus grand nombre, rejettent les conséquences, luttent pour leur pouvoir d'achat et la sécurité sociale, contre les licenciements et les suppressions d'emplois. Les jeunes réclament un emploi véritable.

Tous ceux qui luttent ainsi ont raison de le faire. Les communistes les soutiennent, luttent avec eux, et le parti communiste fera tout pour que le débat politique dans notre pays - c'est sans doute le moment opportun de le souligner - porte sur cette question si cruciale pour aujourd'hui et pour demain : la possibilité d'une politique d'emploi et de croissance.

Devant le fiasco du Gouvernement, on entend ici ou là des hommes politiques, en plein accord avec la politique d'austérité et la suppression de ce qu'ils appellent les « sureffectifs »



- je veux parler des partisans du dégraissage - préconiser néanmoins une relance de l'investissement, notamment par le biais d'avantages fiscaux supplémentaires. Ceux-là n'ont décemment rien appris ! La mise en œuvre de telles mesures a été tentée par les gouvernements entre 1976 et 1980 et, plus récemment, par le précédent, de 1982 à 1986, mais cela a échoué !

La reprise des investissements productifs a été limitée et précaire, moins ample que les destructions et inefficace dans son contenu. C'est la croissance financière et la spéculation boursière qui ont, en définitive et ainsi qu'on le constate aujourd'hui, amputé les investissements, lesquels diminuent de nouveau.

Il n'est en réalité pas possible d'accélérer efficacement les investissements productifs et la croissance réelle si l'on continue de s'attaquer à l'emploi, aux salaires, à la protection sociale et si l'on ne s'attaque pas, en revanche, à la croissance financière parasitaire des capitaux et des fortunes.

Quelle est la politique nouvelle pour l'emploi que nous préconisons ?

Il est nécessaire que nous nous exprimions sur ce point car nous voulons vous convaincre, monsieur le ministre, que la portée des mesures que vous proposez n'est pas suffisante eu égard à l'ampleur du chômage.

Il faut en premier lieu stopper l'hémorragie des emplois et mettre un terme aux politiques d'austérité.

Nous ne préconisons évidemment pas une relance uniquement par la consommation. Pour réussir, il faut à la fois plus de dépenses sociales, plus de productions et de services efficaces permettant d'y répondre. Mais, sans revalorisation des salaires et garantie du pouvoir d'achat, sans défense et amélioration de la protection sociale, sans croissance des emplois, pas de redressement ! Tout cela est indispensable pour accroître la base des débouchés.

Mais il faut aussi assurer des conditions indispensables au développement, à l'utilisation des sciences et des techniques de notre temps, à la conception, à la production et à l'utilisation des équipements modernes, à l'amélioration de la qualité des services.

Deuxième proposition : pour lutter contre le chômage, chacun doit être protégé contre le licenciement et contre la précarité grâce à de nouveaux droits individuels et collectifs. C'est pourquoi nous luttons pour le rétablissement de l'autorisation préalable de licenciement. A notre avis, il faut même aller beaucoup plus loin, vers l'interdiction d'un licenciement - si le droit à l'emploi, et même à un meilleur emploi, n'est pas assuré à chacun soit au sein de l'entreprise, lorsqu'elle est de dimension importante, soit dans le cadre de groupements régionaux d'entreprises, notamment pour les P.M.E.

Il faut aussi des droits et des protections spécifiques pour les jeunes en situation d'échec scolaire, pour les salariés les moins qualifiés et pour l'insertion des chômeurs. Par exemple, les T.U.C. et les autres formules de stages précaires, qui débouchent sur le retour à l'A.N.P.E., doivent être transformés en contrats à durée indéterminée avec un statut de travailleur à part entière et des garanties de formation réelle et d'embauche.

Troisième proposition : au lieu de se tourner exclusivement vers l'objectif qui consiste à « faire le plus d'argent possible », y compris dans la spéculation ou la destruction des atouts nationaux, les entreprises doivent opter pour des stratégies nouvelles se fixant pour objectif le développement des productions, la reconquête du marché intérieur, l'établissement de coopérations nouvelles, mutuellement avantageuses dans leurs relations internationales.

Les possibilités sont considérables, personne ne peut le nier. La France importe aujourd'hui une voiture sur deux, 90 p. 100 de sa robotique, 60 p. 100 de ses machines-outils et en moyenne 40 p. 100 de l'ensemble des produits manufacturés dont elle a besoin. Parallèlement, le développement des emplois dans les services de transport, de santé, de communication doit assurer la promotion de nouveaux services modernes, leur qualité et leur accessibilité à tous les usagers.

Quatrième proposition : l'argent, je l'ai montré, n'est pas rare. Le problème n'est pas d'en « faire plus », mais de l'utiliser autrement, pour le mettre au service de l'emploi et de la croissance, et de s'attaquer systématiquement à son utilisation stérile et inflationniste dans les placements financiers, les rachats d'entreprises, la spéculation boursière ou la recherche de rentes de toute sorte.

Cette nouvelle utilisation des fonds dans les entreprises et les services doit prendre appui sur le contrôle social décentralisé de l'utilisation des ressources, sur une nouvelle politique bancaire, sur une réforme de la fiscalité des cotisations sociales, développant la taxation des gâchis du capital, des revenus financiers et spéculatifs et des grandes fortunes et incitant à la création d'emplois et de richesses nouvelles.

Les privilèges qu'ont les grandes firmes multinationales françaises et étrangères de décider du sort des atouts de notre pays, grâce à « la révolution financière », à laquelle sont attachés les noms de MM. Bérégovoy et Balladur (*Soupires*), doivent être brisés. Le secteur privé doit être placé devant ses responsabilités et obligations, sociales et nationales.

Il faut, cette fois, véritablement nationaliser...

**M. Jean-Pierre Delalonde, rapporteur.** Ça faisait longtemps !

**M. Georges Hage.** ... et non étatiser les entreprises nationales, les banques privatisées et les services publics déréglementés. Oui, il faut véritablement nationaliser ! Il faut en même temps les transformer profondément, promouvoir de nouveaux objectifs et de nouvelles règles, pour qu'ils deviennent vraiment l'atout de leurs salariés, des usagers et des régions au service de l'emploi et de la croissance.

Cinquième proposition : le recul des contraintes extérieures et la faculté de saisir les opportunités d'échanges fructueux avec les autres peuples exigent que la France retrouve la maîtrise de sa monnaie, de ses financements, de son marché intérieur, y compris pour pouvoir développer des coopérations internationales nouvelles.

De plus, la France doit prendre toute sa place dans le grand enjeu historique du combat pour la paix et le désarmement qui sont aussi nécessaires pour développer, en France comme partout dans le monde, la croissance de l'emploi en arrêtant le formidable gaspillage de la course aux armements.

Sixième proposition : pour mettre en œuvre cette politique, il faut faire appel à l'intervention des salariés et des usagers. Il faut arrêter la répression contre les militants et ceux qui contestent les choix patronaux. Les droits syndicaux doivent être respectés et étendus. Il faut créer une véritable citoyenneté dans l'entreprise.

**M. Jean Auroux.** Très bien !

**M. Georges Hage.** Faire, comme nous le faisons, le choix de la liberté, c'est donner aux gens les moyens de faire respecter leurs droits, de donner leur avis sur ce qui les concerne dans l'entreprise comme dans le pays.

Faut-il souligner qu'il s'agit de mettre en œuvre des droits véritables d'information et d'intervention sur la marche de l'entreprise et sa gestion ? Il ne s'agit pas de cette caricature que le Gouvernement et bien des députés appellent le « capitalisme populaire »

Telles sont les grandes options d'une politique moderne et novatrice de croissance et d'emploi qui serait à même de faire reculer massivement et rapidement le chômage. Sa mise en œuvre passe par un vaste rassemblement populaire et d'amples luttes sociales auxquelles nous œuvrons.

A ce moment, je tiens à souligner le grand intérêt que j'ai pris à la lecture des douze premières pages du rapport, notamment lorsqu'il y est démontré, chiffres à l'appui, que l'augmentation du chômage de longue durée est proportionnellement plus rapide que celle du chômage dans son ensemble ; qu'on ne peut qu'être frappé par la forte augmentation du chômage de longue durée parmi les chômeurs d'âge adulte - vingt-cinq à quarante-neuf ans - tandis que les chances de reclassement paraissent décroître nettement avec l'ancienneté du chômage. Bref, pour parler simplement, il s'agit là d'une maladie aux effets cumulatifs qui atteint le travailleur de plus en plus jeune, et dont il guérit de plus en plus mal - à moins qu'elle ne soit pour lui incurable.

La sélectivité accrue du marché du travail en période de sous-emploi, poursuit le rapporteur, « risque aussi de conduire à l'exclusion pure et simple d'effectifs importants de salariés et à une scission du marché du travail en deux secteurs ». De signe, ajoute le rapporteur, le chômage de longue durée est en passe de devenir un des principaux facteurs d'exclusion économique et sociale.



Ainsi, pour reprendre les termes du rapport que nous approuvons, et par lesquels le rapporteur rejoint l'analyse des communistes - une analyse déjà ancienne -, « Le chômage de longue durée était autrefois considéré comme la conséquence d'une marginalisation sociale préalable de certains travailleurs, rendus ainsi plus vulnérables aux conséquences des mutations économiques. Il apparaît aujourd'hui de plus en plus comme un produit de la crise qui entraîne l'aggravation ou l'apparition de cas toujours plus nombreux de marginalité économique et sociale.

« Confrontée à un nombre croissant de travailleurs ayant connu des durées de chômage telles que leur réinsertion professionnelle en est rendue considérablement plus difficile, notre économie risque ainsi de devoir supporter la charge d'une population active aux capacités diminuées et notre société de connaître une scission durable, injuste et insupportable et aux conséquences inévaluables, entre les exclus et ceux qui estiment l'être, et dont la proportion irait croissant, d'une part » - ira croissant, si j'en crois M. le ministre ! - « et les travailleurs régulièrement employés, d'autre part »

Monsieur le rapporteur, selon votre texte, pétri de chiffres, il y a quelque chose de tragique dans cette fracture de notre société et dans son enlèvement croissant dans le chômage. Apparaît aussi une nouvelle typologie des chômeurs. Le chômeur de longue durée a cessé d'être un paresseux, une bête curieuse, un suspect. Comme vous le dites, monsieur le rapporteur, il apparaît aujourd'hui comme le « produit de la crise ».

**M. Jean-Pierre Delalande, rapporteur.** En tout cas, pour que vous me citiez autant, je dois croire que le rapport est objectif !

**M. Georges Hage.** Autrement dit, cet état insupportable du chômage de longue durée, vous l'avez banalisé, monsieur le ministre. Il faut bien déculpabiliser les chômeurs de longue durée puisque vous expliquez que tout travailleur s'expose à le devenir !

Avant de conclure, je tiens à m'élever contre un argument facile et fallacieux dont le rapporteur fait usage et que voici : « La forte croissance du chômage de longue durée s'observe dans pratiquement tous les pays d'Europe, particulièrement au sein de la C.E.E.

**M. Jean-Pierre Delalande, rapporteur.** Oui.

**M. Georges Hage.** Cet argument vaudrait comme une excuse, alors qu'il accuse le régime économique et social que nous souffrons encore, et qui s'appelle le capitalisme !

Vous avez parlé de « données durables » du capitalisme, monsieur le ministre : nous ne nions pas ses pouvoirs d'adaptation, mais nous nions son immortalité...

**M. Jean-Pierre Delalande, rapporteur.** Vous allez être déçu !

**M. Georges Hage.** Cet argument, qu'on peut appeler « de l'environnement international », est en outre présenté sous un aspect trompeur, car il dissimule le déclin industriel réel de notre pays - que vient de confirmer le rapporteur général des finances du Sénat, M. Blin - au sujet duquel les communistes ont depuis longtemps sonné l'alarme. L'accumulation des décisions de fermeture ou de liquidation conduit la France sur la voie du sous-développement.

Je tiens enfin à rappeler et à affirmer avec force que les communistes sont, en tant qu'organisation politique, les seuls à dire et à proclamer pour quelles raisons cette politique est menée, et pour quelles raisons elle conduit au déclin, à l'enfoncement de la France et à la montée du chômage. J'ai bien dit les seuls « en tant qu'organisation politique », car j'ai montré que les travailleurs étaient toujours plus nombreux à lutter contre les conséquences de cette politique. Ils combattent pour leur pouvoir d'achat, pour la sécurité sociale, contre les licenciements et contre la casse des emplois.

Il n'y a pas de consensus non plus sur les causes de la crise et sur la fatalité du chômage.

Nous ne sommes pas pour autant, nous, communistes, insensibles à la situation dramatique des chômeurs, chômeurs de longue durée et personnes sans ressources. Simplement, il ne nous apparaît pas loyal d'accepter tel quel votre projet de loi dont la dimension est celle d'une aumône allouée avec parcimonie là où il faudrait s'attaquer résolument aux vraies causes pour trouver une véritable solution.

Votre projet de loi, en effet, est à l'opposé, monsieur le ministre, des solutions qu'appelle la situation des chômeurs de longue durée et celle de notre économie. Vos propositions restent « centrées », je dirai « arc-boutées », sur la défense de privilèges archaïques - des banquiers, des possédants, des riches - et elles s'exercent au mépris de l'intérêt du pays.

Délibérer d'un tel texte ne présente, selon nous, aucune utilité pour résoudre les problèmes auxquels il prétend répondre. C'est pourquoi nous demandons, par l'adoption de la question préalable, et en application de l'article 91, alinéa 4, du règlement de notre assemblée, le rejet de ce texte. (*Applaudissements sur les bancs du groupe communiste.*)

**M. Jean-Pierre Delalande, rapporteur.** Le pays saura que le parti communiste ne veut rien faire pour les chômeurs de longue durée.

**M. le président.** La parole est à Mme Christiane Papon, inscrite contre la question préalable.

**Mme Christiane Papon.** Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, permettez-moi de manifester ma surprise devant la question préalable du groupe communiste.

Comment penser un seul instant, en effet, qu'il n'y aurait pas lieu de délibérer sur un projet de loi qui tend à mettre en place un dispositif destiné à apporter une aide immédiate à la réinsertion des chômeurs de longue durée ? Actuellement ils sont plus de 800 000, et la plupart se sont trouvés privés d'emploi, du fait de la politique économique conduite de 1981 à 1986, notamment.

Dans ces conditions, rejeter par un artifice de procédure, par une manœuvre dilatoire, un texte qui devrait recueillir une approbation unanime, me semble, monsieur Hage, tout à fait irresponsable. (*Exclamations sur les bancs du groupe communiste.*)

**Mme Muguette Jacquaint.** Ce sont vos propos qui sont irresponsables !

**Mme Christiane Papon.** En effet, actuellement, en France, selon les dernières statistiques connues - celles de mars 1987 - il y a 844 082 demandeurs d'emploi inscrits à l'A.N.P.E. depuis plus d'un an.

Hélas, eu égard aux prévisions économiques les plus fiables, cette situation risque, en outre, de se prolonger, voire de s'aggraver, si le législateur n'intervient pas. Certes, elle n'est pas exceptionnelle par rapport à celle de nos voisins européens, mais elle n'en est pas moins dramatique.

C'est pourquoi le Gouvernement a décidé de s'attaquer, avec détermination, à ce problème, dont les conséquences, humaines, économiques et sociales, sont, nous le savons tous, très graves.

On trouve, parmi ces chômeurs, une extrême diversité de situations : des ouvriers « naufragés » des grands secteurs industriels, tels la sidérurgie, la construction navale et le bâtiment, aussi bien que des cadres victimes de disparitions d'entreprises ou de restructurations par ailleurs indispensables.

De nombreuses femmes également sont des chômeurs de longue durée. Certes, elles peuvent recourir, depuis plus d'un an, à un dispositif spécifique : les programmes locaux d'insertion des femmes. Mais le nombre des bénéficiaires est encore trop faible. Une meilleure information pourrait, sans doute, élargir le champ d'application du dispositif.

La palette des chômeurs de longue durée est immense et le bilan est lourd : des cellules familiales en désarroi - vous l'avez dit, monsieur le ministre, tout à l'heure - des situations matérielles souvent dramatiques, bref les « nouveaux pauvres ». C'est aussi la souffrance quotidienne de se sentir exclu, marginalisé, inutile à la société, sentiment qui s'accompagne bien souvent de nombreuses formes de dépression et de drames.

La caractéristique commune à ces chômeurs issus d'horizons aussi différents est une difficulté majeure de réinsertion qui, de plus, augmente au fur et à mesure que s'allonge la durée du chômage.

Le Gouvernement de Jacques Chirac s'est toujours assigné pour objectif central de lutter contre la dégradation de l'emploi en s'attaquant à ses causes économiques profondes...

**Mme Muguette Jacquaint.** Il est mal parti !

**Mme Christiane Papon.** ... et non par des traitements sociaux, qui ne sont trop souvent que des palliatifs temporaires et dérisoires.

Connaître les causes réelles du chômage, c'est déjà connaître les remèdes.

Le ralentissement jusqu'à la quasi-stagnation de la croissance économique de 1981 à 1985 rendu d'ailleurs inéluctable par une gestion passiviste, la diminution continue des investissements, l'inflation, les taux d'intérêt élevés, sont les causes premières de la dégradation actuelle du marché de l'emploi.

J'ajoute que des lois parfaitement inopportunes, comme la loi Quilliot, n'ont fait qu'enfoncer davantage dans le marasme des secteurs comme celui du bâtiment, grand utilisateur de main d'œuvre.

Il faut y ajouter des prévisions économiques légères, une méconnaissance grave des contraintes de l'environnement économique international - n'en déplaise à M. Hage - qui ont, hélas ! fait franchir la fameuse crête des deux millions de chômeurs. Nos 844 082 chômeurs de longue durée en sont la plus triste et la plus concrète des illustrations.

Toute la politique économique du Gouvernement de Jacques Chirac est en quelque sorte focalisée sur le renouveau de l'appareil productif français.

**M. Michel Coffineau.** Sauf que ça ne marche pas !

**Mme Christiane Papon.** Qu'il s'agisse de la suppression du contrôle des changes, de la libération des prix, de la restauration de la concurrence, des privatisations, toutes ces mesures ont pour dénominateur commun, pour objectif central, de rendre l'économie française à nouveau compétitive et donc créatrice d'emplois. Elle le fut, enfin, mais encore trop modestement, dès l'été 1986.

Les manœuvres dilatoires qui ont retardé jusqu'à ce jour l'aménagement indispensable du temps de travail - aménagement déjà réalisé chez nos partenaires - ont très certainement joué contre l'emploi, et je n'aimerais pas en assumer la responsabilité.

C'est pourquoi Philippe Séguin a décidé de mettre en place un dispositif d'urgence, propre à servir de relais, susceptible de réintégrer, le plus rapidement possible, un nombre important de chômeurs dont la situation s'aggrave chaque jour, mais aussi de prévenir le renouvellement de ces situations.

Prévenir le chômage de longue durée, c'est d'abord et surtout - et nous le dirons jamais assez - favoriser le développement économique. C'est le souci constant du Gouvernement.

Mais c'est aussi rendre la formation plus performante et affiner son adéquation à la vie professionnelle et aux besoins des entreprises. Le développement rapide des baccalauréats techniques peut déboucher soit directement sur la vie active, soit sur des études ultérieures. Ce type d'enseignement doit non seulement donner aux jeunes la possibilité d'intégrer le marché du travail, mais aussi leur fournir les bases d'une évolution professionnelle de plus en plus indispensable. Toutes les mesures prises par René Monory en ce qui concerne la réforme des collèges visent ce même résultat.

Prévenir le chômage de longue durée, c'est aussi fournir des informations solides et précises aux jeunes au moment de leur orientation sur les secteurs et les métiers porteurs d'avenir. C'est, pour les entreprises, avoir une politique du personnel dynamique et prospective, favoriser les formations dans les technologies nouvelles, favoriser la mobilité des personnels, décloisonner les métiers.

Beaucoup d'entreprises ont déjà adopté cette stratégie et savent que la performance économique passe d'abord par la performance humaine.

Le monde économique change et il doit constamment changer. Dès lors, tout doit concourir à rendre les individus aptes à ce changement et à l'adaptation, plus mobiles et désireux de l'être pour un meilleur emploi.

Mesdames, messieurs, mes chers collègues, le texte que le Gouvernement nous présente aujourd'hui répond parfaitement aux nécessités que j'ai évoquées et qui sont : donner une formation suffisamment longue pour être efficace ; favoriser l'embauche de ces chômeurs à l'issue de la formation ; améliorer l'indemnisation des chômeurs de longue durée ; prévenir le chômage de longue durée.

J'aimerais, si vous le permettez, reprendre un peu plus précisément ces quatre objectifs.

Prévenir le chômage de longue durée.

Le projet de loi veut agir en amont pour éviter l'engrenage qui, à partir d'un licenciement, aboutit à une exclusion quasi définitive du marché du travail. Les premiers mois de chômage sont, à cet égard, déterminants. C'est pourquoi le Gouvernement a prévu d'étendre les stages de reconversion issus de l'accord interprofessionnel d'octobre 1986 et de la loi du 30 décembre, qui a repris ce texte, aux salariés des entreprises en redressement ou en liquidation judiciaire.

Ces contrats de reconversion prévoient cinq mois de rémunération à 50 p. 100 du salaire et une formation qui peut aller jusqu'à 300 heures.

Cet ensemble de mesures constitue un sérieux coup de main pour prendre un nouveau départ et, de plus, préserve le chômeur du risque que représente un comportement de repli, bien naturel sur l'instant, mais on ne peut plus dommageable à la recherche d'un emploi futur. On sait, en effet, à quel point sont déterminantes les premières semaines qui suivent un licenciement.

Pour ces conventions de conversion, l'Etat prend en charge la part de formation qui incombe à l'entreprise dans le régime de droit commun. La loi assure ainsi l'égalité de traitement, entre tous les salariés licenciés et exerce une action préventive contre le chômage de longue durée.

Le deuxième grand axe de ce texte répond à la question : comment renouer avec le monde du travail ? Retrouver un emploi, ce n'est pas seulement affaire de dynamisme et de ténacité, c'est aussi adapter ses compétences, se « brancher », en quelque sorte, à nouveau sur la vie active.

Aux stages existants, le Gouvernement ajoute deux nouvelles formations en alternance propres à faciliter la rencontre entre chômeurs et entreprises. Ce sont les stages de réinsertion en alternance et les contrats de réinsertion en alternance.

Les premiers concernent les chômeurs de très longue durée. Ils durent cinq mois et comportent deux modules de formation distincts : 300 heures au sein d'un organisme spécialisé, 300 heures en entreprise. Durant cette période, les bénéficiaires ont le statut de stagiaires de la formation professionnelle et sont rémunérés au S.M.I.C. par l'Etat. Ce type de stages présente l'avantage de permettre de se réinsérer en douceur dans le monde du travail, réinsertion particulièrement difficile pour certains en situation de chômage quasi définitif, et d'acquérir dans le même temps une formation suffisamment sérieuse pour être opérationnelle.

Quant aux contrats de réinsertion en alternance, ce sont de véritables contrats de travail, d'une durée minimale de deux ans. Ils associent l'exercice d'une activité professionnelle en entreprise et 600 heures de formation liée à cette activité, dispensées durant le temps de travail. L'Etat prend à sa charge la totalité du coût de la formation. La rémunération est versée par l'entreprise.

Ces deux types de contrat, modulés selon la personnalité et les problèmes de chacun, devraient aboutir à un nombre de réinsertions non négligeable, mais il faut parallèlement inciter les entreprises à l'embauche. C'est là le troisième axe du dispositif.

Les mesures d'exonération des cotisations sociales ont fait leurs preuves à l'égard du chômage des jeunes. Elles prouvent aussi - si besoin en était - que l'augmentation des charges sociales au cours des cinq dernières années a été un facteur aggravant du chômage.

Le texte exonère de charges la rémunération versée par l'entreprise la première année des contrats de réinsertion.

Par ailleurs, l'embauche d'un chômeur de longue durée à la sortie d'un stage de formation sera exonérée à 50 p. 100 des charges sociales patronales jusqu'au 1<sup>er</sup> octobre 1988. L'exonération est d'une durée maximale d'un an.

La conjonction de salariés recyclés et de charges sociales plus légères déclencheront sans nul doute un réflexe positif chez les employeurs.

Enfin, et j'y insiste, la quatrième mesure vise à améliorer l'indemnisation des chômeurs les plus défavorisés et les plus démunis.

Actuellement, certains chômeurs en fin de droit dans le régime d'assurance chômage ne peuvent toucher les allocations spécifiques du régime de solidarité qu'après un délai d'attente. Ce délai - introduit, je le rappelle, par l'ordonnance du 21 mars 1984 - est en moyenne de deux mois et

peut aller jusqu'à quatre mois. Est-il besoin d'insister sur les situations de détresse, de désespoir, que cette malencontreuse décision de nos prédécesseurs a, hélas, provoquées ?

**M. Jean Auroux.** Ce n'est pas si simple ! Il faut parler de ce que l'on connaît !

**Mme Christiane Papon.** Je connais très bien ces problèmes, monsieur, j'ai été en entreprise pendant vingt-cinq ans !

Le projet de loi supprime purement et simplement ce délai et assure la continuité humainement si nécessaire, voire vitale, entre le versement de l'assurance chômage et le versement de la prestation de solidarité.

Mes chers collègues, vaincre le chômage est, à l'évidence, une œuvre de longue haleine et ce serait pure et condamnable démagogie que d'affirmer le contraire.

Nous avons jeté des fondations solides pour une économie plus performante, la seule et unique voie susceptible de créer des emplois durables.

Nous poursuivrons notre effort contre vents et marées, et rien ne pourra nous faire dévier vers des solutions de facilité.

C'est pourquoi ce plan d'urgence, manifestation de la solidarité nationale que nous considérons comme tout à fait fondamentale, dont le coût s'élèvera à près de 3 milliards, sera financé grâce à une baisse des dépenses de l'Etat.

Nous pensons qu'il apportera un début de solution à plus de 250 000 chômeurs de longue durée.

C'est pourquoi je vous demande, mes chers collègues, de bien vouloir rejeter la question préalable qui me semble, dans la conjoncture actuelle, monsieur Hage, particulièrement inopportune. (*Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.*)

**M. le président.** La parole est à M. le ministre des affaires sociales et de l'emploi.

**M. le ministre des affaires sociales et de l'emploi.** Je veux d'abord, monsieur le président, remercier Mme Papon pour l'excellente argumentation qu'elle a développée contre la question préalable. Elle a dit l'essentiel : voter une question préalable c'est se refuser à examiner un texte, c'est-à-dire le rejeter avant même de l'avoir étudié plus avant.

Si j'ai bien compris, les critiques de M. Hage tournent autour de l'insuffisance de ce texte. Mais lorsque tel est le cas, lorsque les mesures qu'il comporte sont insuffisantes aux yeux de ceux qui le critiquent, la meilleure façon de procéder est-elle de le rejeter ? C'est plutôt de faire l'inverse et d'essayer de le compléter.

Très rapidement, je considère que cette question préalable est un véritable contresens, quelle que soit l'attitude qu'on peut avoir sur ces bancs par rapport à ce texte.

C'est la raison pour laquelle le Gouvernement, à la suite de Mme Papon, combattra cette question préalable et demandera un scrutin public pour que les choses soient claires.

**M. le président.** La parole est à M. le rapporteur.

**M. Jean-Pierre Dalalande, rapporteur.** Comme vient de le dire M. le ministre, aux termes de l'article 91, alinéa 4, de notre règlement, la question préalable a pour objet de faire décider qu'il n'y a pas lieu à délibérer. Si nous l'adoptons, ce serait nier le chômage de longue durée. Quelque 850 000 de nos compatriotes sont sans emploi depuis plus d'un an. La commission a considéré, très majoritairement qu'il y avait un problème dont il y avait lieu de délibérer, et elle a repoussé la question préalable.

**M. le président.** Je mets aux voix la question préalable opposée par M. André Lajoinie et les membres du groupe communiste.

Je suis saisi par le Gouvernement et par le groupe communiste d'une demande de scrutin public.

Le scrutin va être annoncé dans le Palais.

**M. le président.** Je prie Mmes et MM. les députés de bien vouloir regagner leur place.

Le scrutin est ouvert.

(*Il est procédé au scrutin.*)

**M. le président.** Personne ne demande plus à voter ?...  
Le scrutin est clos.

Voici le résultat du scrutin :

Nombre de votants .....	361
Nombre de suffrages exprimés .....	360
Majorité absolue .....	181
Pour l'adoption .....	35
Contre .....	325

L'Assemblée nationale n'a pas adopté.

Dans la discussion générale, la parole est à M. Jean-Paul Fuchs.

**M. Jean-Paul Fuchs.** Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, le groupe communiste avait opposé la question préalable, afin de faire décider qu'il n'y avait pas lieu de délibérer sur le projet de loi qui nous est proposé - le groupe socialiste s'est d'ailleurs abstenu lors de ce vote - et j'ai du mal à comprendre les raisons qui l'ont conduit à adopter une telle attitude. Comment expliquer une démarche qui amène à refuser un projet de loi par lequel on veut apporter une aide aux chômeurs de longue durée ?

Personne ne méconnaît, dans cette assemblée, la gangrène qu'est le chômage. Personne n'est insensible aux souffrances, aux drames dont nous avons une faible approche - et pourtant, quelle approche ! - dans nos permanences, où des dizaines de personnes se présentent à nous en criant leur détresse, car elles n'ont plus un centime pour vivre.

Puisque je ne peux retenir la méconnaissance ou l'ignorance, dois-je voir dans cette attitude une manifestation partisane ? Cela apparaît dans l'analyse que vous faites. Déjà *L'Humanité* du 2 mars 1987 dénonçait le Gouvernement qui « se sert du prétexte du chômage pour offrir presque gratuitement au patronat pendant des mois et des mois une main-d'œuvre déjà fort rompue au processus du travail. » C'est évidemment un argument doctrinaire, mais nous en avons entendu d'autres, en particulier en commission, qui relèvent de la politique du tout ou rien.

Vous rejetez la politique du Gouvernement ; vous dénoncez - à tort - l'absence de projet global de développement industriel et de politique sociale, au lieu de voir que, pierre par pierre, le Gouvernement procède à la reconstruction de l'édifice lézardé que vous nous avez laissé. Vous dénoncez la politique des petits pas, des « petits paquets », dites-vous, qui sont pour vous des petits riens.

**Mme Muguette Jacquaint.** Les licenciements par « petits paquets » ?

**M. Jean-Paul Fuchs.** ...alors que le projet de loi implique une dépense de 4,3 milliards de francs en année pleine.

Vous devriez être plus prudents dans vos assertions. En effet, je ne peux m'empêcher de rappeler ce que vous avez accepté quand vous étiez au Gouvernement. Que je sache, vous étiez bien solidaires du Gouvernement - dont certains d'entre vous étaient même membres - qui a pris le décret du 24 novembre 1982.

Celui-ci contenait, certes, deux mesures satisfaisantes ; j'essaie d'être objectif. Le maintien de l'allocation jusqu'à l'âge de la retraite pour les personnes âgées de cinquante-sept ans et six mois ; le doublement du montant de l'allocation de fin de droits en faveur des allocataires âgés de plus de cinquante-cinq ans.

Cependant, ce décret a permis de réaliser une économie de dix milliards de francs en année pleine et, en terme d'effectifs, il a entraîné la diminution de près de 300 000 allocataires en 1983. Il a, en effet, réduit la durée d'indemnisation, développé les périodes de carence calculées sur les indemnités de licenciements et de congés payés, diminué le montant des indemnités, limité les allocations versées à 80 p. 100 du salaire journalier de référence contre 90 p. 100 précédemment, ramené de douze mois à six mois le versement de l'allocation spéciale, réduit les taux d'indemnisation de l'allocation forfaitaire.

Et je ne parle pas des prétraités qui ne sont pas l'objet de notre débat aujourd'hui.

De toute façon, il faut reconnaître que les effets du décret touchaient plus particulièrement les chômeurs inscrits à l'Agence nationale pour l'emploi. Ces derniers qui représen-

taient environ 65 p. 100 des allocataires et qui recevaient 49 p. 100 des allocations ont supporté 78 p. 100 des économies.

Voilà ce que vous avez fait ! Et vous venez nous demander de ne pas discuter d'un texte qui cherche à effacer ce décret de l'insuffisance !

Ces mises au point faites, je voudrais maintenant rapidement montrer l'importance du projet de loi. Pour cela, je m'efforcerai de répondre à deux questions : quels sont les chômeurs de longue durée ? Quelles sont les principales dispositions du projet de loi ?

En ce qui concerne les chômeurs de longue durée, monsieur le ministre, vous nous avez indiqué tout à l'heure que les demandeurs d'emploi d'un an d'ancienneté ou plus étaient 844 000 en mars dernier et que leur poids dans l'ensemble des demandeurs d'emploi augmentait régulièrement.

Actuellement 352 500 demandeurs d'emplois sont en chômage depuis plus de deux ans, dont 192 000 femmes - il y a plus de femmes que d'hommes - et l'on dénombre 484 700 personnes au chômage depuis un à deux ans.

On peut répartir ces chômeurs de longue durée en trois catégories : ceux qui, entrant sur le marché du travail, n'ont pas travaillé de façon significative : 12 p. 100 de chômeurs de longue durée ont moins de vingt-cinq ans ; ceux qui, à l'opposé, sont des actifs âgés de cinquante ans et plus - ils sont 35 p. 100 - pour lesquels le chômage apparaît comme une rupture radicale avec un passé de travail ; enfin, il y a des actifs de plus de vingt-cinq ans et de moins de cinquante ans pour lesquels le chômage de longue durée a souvent été précédé d'une période de discontinuité d'emploi. Ils représentent 53 p. 100 du total.

Des centaines de milliers de personnes actives se trouvent ainsi durablement et totalement mises à l'écart de la vie productive. Un tiers d'entre elles, d'après une étude réalisée en 1985 sur les chômeurs de longue durée, se situent en deçà de ce qui pourrait être considéré comme le seuil de pauvreté.

Toutes affrontent deux problèmes : un problème de formation et un problème de revenu. C'est sur ces deux points que votre texte, monsieur le ministre, envisage d'intervenir.

L'intérêt du projet est qu'il prolonge et amplifie le programme arrêté en juillet 1986 en faveur des chômeurs de longue durée, en s'inspirant des formules qui ont fait leurs preuves dans le plan d'urgence pour l'emploi des jeunes.

Le projet de loi vise d'abord à développer les systèmes de formation en alternance en faveur des chômeurs de longue durée en proposant deux formules.

La première est celle des contrats de réinsertion en alternance, sur lesquels je passe rapidement puisque Mme Papon vient d'en parler. Vous nous avez indiqué en commission, monsieur le ministre, que dix mille personnes pourraient être concernées par cette mesure en 1987.

La seconde est celle des stages de réinsertion en alternance de cinq mois et vous pensez que cela touchera 20 000 personnes cette année.

Le deuxième objectif du projet de loi est d'inciter à l'embauche des chômeurs de longue durée à la sortie d'un stage de formation, par une exonération de 50 p. 100 des charges sociales patronales.

Le troisième objectif est d'éliminer certaines causes de précarité dans la situation des chômeurs de longue durée en supprimant, par exemple, le délai de carence - il atteint deux mois en moyenne mais il peut s'élever à quatre mois - entre le versement de l'allocation d'assurance et le versement de l'allocation de solidarité spécifique. N'oublions pas que c'est l'ordonnance du 21 mars 1984 qui avait introduit ce délai.

Le quatrième objectif, que Mme Papon et M. le rapporteur ont évoqué avant moi, est de prévenir l'apparition du chômage de longue durée, en étendant les conventions de conversion aux salariés licenciés d'entreprises en redressement ou en liquidation judiciaire.

Comme on le voit, monsieur le ministre, le projet de loi a pour objectif de remettre à niveau les connaissances de certains chômeurs en incitant de plus les employeurs à procéder à des recrutements définitifs.

Le chômage de longue durée est un fléau social inacceptable pour notre société et qui implique un recours à la solidarité nationale.

Que l'on veuille refuser, en opposant une question préalable, plus de quatre milliards de francs en année pleine pour des gens qui n'ont rien ; que l'on veuille refuser de les aider à se réorienter dans la vie active grâce à une formation, me laisse perplexe.

Par ce texte nous faisons œuvre sociale. Il ne résoudra certes pas l'essentiel du chômage. Pour cela il faudra prendre encore d'autres mesures, économiques, monsieur le ministre ; il faut le dire et le redire. Mais il permettra d'apporter une aide non négligeable aux plus démunis, c'est-à-dire aux plus faibles.

Nous pensons que l'on doit venir en aide à ces chômeurs de longue durée, qu'il convient de les réorienter dans la vie économique et sociale, car ces hommes en difficulté sont des témoignages vivants de dignité et de courage.

Nous voulons que les moyens proposés par votre texte soient très rapidement appliqués.

Pour ces différentes raisons, le groupe U.D.F. votera votre projet. (*Applaudissements sur les bancs des groupes U.D.F. et du R.P.R.*)

**M. le président.** La parole est à M. Michel Coffineau.

**M. Michel Coffineau.** Monsieur le ministre, mes chers collègues, personne ne peut être insensible à la situation des hommes et des femmes de notre pays en chômage depuis un an, deux ans, voire davantage. Leur situation financière est difficile et, surtout, ils vivent dans l'angoisse parce qu'ils se demandent s'ils sont encore utiles, s'ils ont encore droit à occuper un emploi, si on va les aider à s'insérer, pour les plus jeunes, ou à se réinsérer, pour les autres, dans un monde du travail en pleine mutation.

Cette angoisse, nous la partageons, et le Gouvernement de la gauche n'a eu de cesse de trouver et de mettre en œuvre des moyens adaptés à une véritable réinsertion, ce qui n'est pas le cas de votre projet. Je m'efforcerai de le démontrer dans la seconde partie de mon intervention, mais auparavant je m'attarderai sur les raisons de la forte augmentation du chômage de longue durée, liée d'ailleurs à l'augmentation générale du chômage, et cela, monsieur le ministre, vous en êtes directement responsable.

**M. le ministre des affaires sociales et de l'emploi.** Me permettez-vous de vous interrompre, monsieur Coffineau ?

**M. Michel Coffineau.** Je vous en prie, monsieur le ministre, mais quand je dis « vous », je veux dire votre gouvernement.

**M. le président.** La parole est à M. le ministre, avec l'autorisation de l'orateur.

**M. le ministre des affaires sociales et de l'emploi.** Je tenais à vous arrêter en chemin, sur cette augmentation du chômage de longue durée qui serait directement imputable au ministre que vous avez devant vous. Avant de vous exprimer, vous devriez y réfléchir à deux fois.

Par définition, les chômeurs de longue durée étant au chômage depuis plus d'un an, ils sont à vous, monsieur Coffineau ! (*Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.*)

**M. Michel Coffineau.** Monsieur le ministre, je vais me permettre, pour votre information et pour votre bonne audition, de vous relire le passage en cause de mon propos. J'ai parlé de la « forte augmentation du chômage de longue durée, liée à l'augmentation générale du chômage. » Et c'est de cette augmentation générale du chômage - le compte rendu en fera foi - que vous-même, monsieur le ministre, et votre gouvernement êtes directement responsables. Je vais d'ailleurs le démontrer.

Vous essayez d'éteindre des foyers d'incendie, là où cela touche le cœur de nos concitoyens avec effets d'annonce et d'affichage, car vous savez que les Français aiment bien les pompiers. Vous oubliez cependant qu'ils détestent les pompiers pyromanes. Or vous attisez certains incendies et vous en allumez d'autres. Hier, vous avez ainsi cherché à séduire, à grand renfort de publicité, en vous souciant de l'emploi des jeunes. Certains ont été embauchés évidemment, mais il est arrivé ce que nous avions prévu et annoncé : les entreprises, pour embaucher le fils au moindre prix, ont licencié le père. Maintenant il faut s'occuper du père. Jusqu'où allez-vous pousser ces transferts ? Vous feriez mieux d'essayer d'éteindre l'incendie, car, à ce niveau, ce n'est vraiment pas brillant.



La gauche, paraît-il, ne savait pas gérer l'économie. La droite, elle, devait y parvenir sans problèmes ayant, par nature, et la capacité et la confiance des décideurs économiques. Eh bien ! c'est le contraire qui se passe. Au moment où vous êtes arrivés au pouvoir, la situation économique était en train de se redresser. Aujourd'hui elle se dégrade de nouveau, et fortement.

Le taux de croissance annoncé à 2,8 p. 100 pour 1987 par M. Balladur est officiellement révisé en baisse à 2 p. 100 et l'I.N.S.E.E. prévoit un taux situé entre 1,4 et 1,6 p. 100.

La balance commerciale serait déficitaire, en 1987, de 15 milliards de francs, alors que vous avez bénéficié du formidable ballon d'oxygène qu'a constitué la baisse considérable de la facture pétrolière.

L'inflation pourrait atteindre 3,5 p. 100 en 1987 au lieu des 2,4 p. 100 annoncés, mais, surtout, notre position relative s'est de nouveau détériorée, puisque l'écart d'inflation avec l'Allemagne, notre principal partenaire, qui était nul de septembre 1985 à février 1986, est aujourd'hui de 3,7 p. 100.

Le franc est déprécié de 9 p. 100 par rapport au mark et les taux d'intérêt réels se sont détériorés.

L'investissement industriel est de moins en moins dynamique. En 1984, il augmentait de 10 p. 100 en volume. En 1985, il croissait encore de 7 p. 100, mais, en 1986, il n'a progressé que de 3 p. 100. Pour 1987, ce sera encore 3 p. 100 au plus, si l'on en croit les prévisions de l'I.N.S.E.E.

Les conséquences de tout cela au niveau du chômage sont évidemment désastreuses.

En un an, il y a eu 208 000 chômeurs supplémentaires, ce qui représente une progression de 8,4 p. 100 ; les licenciements économiques ont augmenté de 19,4 p. 100 et le nombre des chômeurs âgés de vingt-cinq ans à cinquante-neuf ans a crû de 12 p. 100. Cela constitue bien, monsieur le ministre, le signe du transfert : l'embauche des jeunes s'est faite au détriment des plus anciens. Enfin, le nombre des chômeuses a progressé de 20,6 p. 100 et, avec 356 jours, la durée moyenne du chômage a elle aussi augmenté.

Nous connaissons certes les raisons invoquées pour expliquer cette situation. Il y a la crise - j'y reviendrai tout à l'heure en évoquant votre intervention - une guerre économique mondiale, la nécessité de moderniser pour améliorer notre compétitivité dans cette guerre d'autant plus difficile que notre industrie a accumulé, depuis vingt ans, un retard considérable par rapport à nos principaux concurrents. Mais nous savons aussi qu'une bonne politique économique pour le Gouvernement de la France est celle qui s'efforce de vaincre les obstacles, de faire au moins aussi bien que les autres, sinon mieux. Vous, vous faites plus mal !

Vos amis se répandent sur le fait que la perte de 650 000 emplois de 1980 à 1985 serait le résultat de la gestion socialiste. Or, pendant cette période, le pourcentage que représente cette perte d'emplois - 0,5 p. 100 - était inférieur à celui constaté dans des pays gérés par les conservateurs - 0,6 p. 100 en R.F.A., 0,8 p. 100 en Angleterre - et à la moyenne de la C.E.E. qui était de 0,6 p. 100. Nous avions mieux supporté le choc que les pays dirigés par vos amis étrangers. Aujourd'hui, c'est le contraire.

Les perspectives économiques de l'O.C.D.E. de décembre 1986 indiquent une croissance du nombre des emplois : en Allemagne, de 1,25 p. 100 en 1986 et de 1 p. 100 en 1987, en Angleterre, de 0,75 p. 100 en 1986 et de 1 p. 100 en 1987, avec une moyenne pour la C.E.E. de 0,75 p. 100 en 1986 et de 0,5 p. 100 en 1987. En France, nous serons au taux zéro.

Le taux de chômage, en France - 11,1 p. 100 ; vous l'avez vous-même annoncé - augmente sans cesse alors qu'il diminue dans les principaux pays industrialisés : depuis mars 1986, l'augmentation atteint presque un point en France ; en R.F.A., il a diminué de 0,5 point, au Royaume-Uni de 0,6 point et en Italie, il s'est stabilisé.

Le retard de l'investissement productif en France s'accroît parce qu'il y a une baisse continue de l'effort d'investissement, en comparaison avec nos principaux partenaires.

Monsieur le ministre, vous vous êtes fait une spécialité des prévisions catastrophiques dans la situation de l'emploi, pensant sans doute qu'il serait plus aisé de triompher devant l'opinion publique si, par miracle, les chiffres étaient moins mauvais que vos sombres prévisions.

**M. le ministre des affaires sociales et de l'emploi.** Ne jugez pas autrui à l'aune de votre médiocrité !

**M. Michel Coffineau.** Vous êtes d'ailleurs resté dans le même registre devant la commission et dans votre intervention, en prévoyant, pour 1987, 350 000 demandeurs d'emploi supplémentaires avec 100 000 pertes d'emplois industriels et 50 000 suppressions d'emplois dans l'administration et dans l'agriculture. Il est vrai, hélas ! que vos sombres prévisions sont aujourd'hui corroborées par les faits : la Bourse s'effondre, les prévisions sont au noir et la commission des finances du Sénat prévoit un nouveau recul de notre pays en comparaison des autres.

Voilà bien le vrai problème : la fatalité, l'environnement difficile, que certains cherchent comme excuse, ne sont qu'un prétexte pour cacher les conséquences de votre politique économique.

Vous m'avez tout à l'heure, monsieur le ministre, agressé, certes gentiment, parce que je réagissais à votre analyse de la situation. Pourquoi ai-je réagi ? Parce que, avec un bel aplomb, vous développez une théorie fataliste de chômage permanent pour masquer, en réalité, une politique défaitiste. Vous gérez tranquillement le déclin de la France. Vous la laissez sombrer. Les chiffres sont là pour le prouver.

**M. le ministre des affaires sociales et de l'emploi.** Après ce que vous avez fait, vos propos sont scandaleux !

**M. Michel Coffineau.** Nous faisons mieux que les autres pays. Vous, vous faites plus mal.

Plus grave encore, me semble-t-il : nombreux sont vos amis, vos supporters, votre clientèle électorale, à être complices de cette situation. En effet, les sombres et récentes prévisions de l'I.N.S.E.E. se terminent par cette appréciation : la situation financière des entreprises apparaît meilleure qu'elle n'a jamais été depuis plus de dix ans. Ils sont donc nombreux ceux qui, parmi les vôtres, spéculent sur les marchés financiers internationaux, se moquant bien de l'avenir de notre pays et de notre peuple.

C'est dans cette sombre situation où vous plongez notre pays que vous nous proposez ce texte.

Insérer et surtout réinsérer les chômeurs, cette préoccupation n'est pas nouvelle ; le gouvernement d'hier s'en est déjà largement préoccupé en favorisant l'incitation à l'embauche et surtout les actions de formation car nombreux sont les salariés au chômage qui, n'ayant qu'une qualification unique dans un métier en voie de disparition, doivent impérativement se recycler pour avoir quelque chance de retrouver un emploi. Je citerai encore la formation en alternance, mise en place par Michel Delebarre, qui est une mesure excellente avec ses contrats de qualification, ses contrats d'adaptation ses stages d'initiation à la voie professionnelle, les S.I.V.P. Malheureusement, au lieu d'équilibrer ces différentes mesures, vous développez largement les S.I.V.P. au détriment de la véritable qualification. Il est vrai que les entreprises y sont sans doute plus réceptives et que c'est un meilleur moyen pour tenter de dégonfler les chiffres du chômage.

**M. le ministre des affaires sociales et de l'emploi.** Vous n'avez rien compris !

**M. Michel Coffineau.** Par les décrets publiés en mars et en avril 1985, le gouvernement d'alors avait permis, d'une part, de conclure des contrats de travail à durée déterminée lorsque ceux-ci assuraient la réinsertion d'un chômeur de plus de douze mois et, d'autre part, de développer des incitations financières aux entreprises pour l'embauche à temps partiel de ces mêmes chômeurs. Mais il n'était pas question de laisser les entreprises licencier des travailleurs afin d'embaucher des chômeurs de longue durée pour empocher la prime. Ce devait être - ce doit être d'ailleurs - une embauche supplémentaire. Le seul moyen consistait et consiste encore à ne pas permettre ce type d'embauche dans les entreprises ayant procédé à des licenciements économiques dans les douze mois précédents, dans le premier cas, ou dans les trois mois, dans l'autre, et ce avec l'accord, c'est-à-dire le contrôle, de l'inspecteur du travail.

Voilà une démarche équilibrée, la seule d'ailleurs. Car mettre au chômage un salarié qui remplit correctement sa fonction pour en embaucher un autre qui coûtera moins cher à l'entreprise, c'est non seulement une substitution dramatique sur le plan humain, mais aussi antiéconomique, et en tout cas contraire à l'efficacité globale de l'entreprise qui dépend largement de la permanence des salariés.

Or, monsieur le ministre, votre projet ne prévoit aucun garde-fou, aucune interdiction. Vous allez sans doute me dire - j'en suis même certain - que vous faites confiance aux



chefs d'entreprise. Eh bien ! nous aussi, pour un grand nombre tout au moins. Mais ils sont nombreux ceux qui, hélas ! - nous l'avions d'ailleurs prévu - ont, depuis quelques mois, débâché le père pour embaucher le fils. Ne seraient-ils pas tentés aujourd'hui de se séparer du fils pour reprendre le père ? Dans votre projet, rien ne l'interdit.

Monsieur le ministre, tous les patrons ne sont pas prêts à de telles manipulations, mais les patrons médiocres sont encore nombreux. J'ai eu l'occasion de vous dire à plusieurs reprises que la plupart de vos projets sont un écho aux sirènes du lobby de cette médiocrité, et nous l'avons vu particulièrement avec la suppression de l'autorisation administrative pour les licenciements économiques comme avec le projet en discussion sur l'aménagement du temps de travail.

Pour que ce projet évite de tels détournements, il faut instaurer les contrôles et les interdictions nécessaires. Le groupe socialiste a déposé des amendements dans ce sens. Le sort que vous leur réserverez pèsera sur notre décision finale.

Je serai bref sur le délai de carence. La situation des chômeurs concernés mérite toute notre attention. Mais il s'agit, vous le savez bien, de la claire séparation des responsabilités entre l'assurance chômage des partenaires sociaux et la solidarité de la nation lorsque le délai de l'assurance est révolu.

Hier, tout cela était mêlé et l'Etat intervenait pour renflouer de plus en plus les caisses de l'UNEDIC. Aujourd'hui, la situation est claire : l'UNEDIC assure une indemnité de base pour des périodes codifiées suivant l'âge et la durée d'affiliation. Ensuite, une commission paritaire décide une première prolongation avec l'allocation de base, puis une seconde avec l'allocation de « fin de droits ». Le relais de la solidarité vient ensuite.

Le gouvernement pensait à l'époque que, si la solidarité s'exprimait pour tous les chômeurs, dont les partenaires sociaux refusent la prolongation - et, en général, ce n'est pas sans raison -, la tentation serait grande, pour l'équilibre des comptes de l'UNEDIC, d'augmenter les refus de prolongation.

**M. le ministre des affaires sociales et de l'emploi.** Vous préférez que les gens soient à la rue ? Vous n'avez aucun cœur !

**M. Michel Coffineau.** Vous prenez ce risque de transfert financier au détriment des deniers de l'Etat, mais je reconnais que cela apaisera des angoisses justifiées.

Avant de conclure, permettez-moi de vous livrer une réflexion plus fondamentale sur les chômeurs de longue durée, en particulier sur les raisons profondes de cette longue durée.

Un grand nombre de chômeurs de longue durée, notamment parmi les jeunes, font partie de ce groupe que l'on pourrait appeler les exclus sociaux en situation de précarité, fort bien décrits par le père Joseph Wresinski dans un récent rapport au Conseil économique et social.

Les raisons de la durée de leur chômage sont, outre la situation générale de l'emploi difficile, une inadéquation professionnelle, une sous-qualification, une précarité, une instabilité, bref une inadéquation sociale que les moyens de base de la formation permettent souvent de combattre. Aujourd'hui, les associations caritatives - je pense en particulier à A.T.D. Quart Monde - qui connaissent bien ces situations nous disent que les entreprises ne sont pas spontanément enclines à embaucher ces chômeurs les plus déshérités. Il conviendrait sans doute de les y inciter. Nous y reviendrons dans le débat sur les articles.

En dehors de ces cas spécifiques, le chômage de longue durée s'explique bien souvent par l'insuffisance ou par l'inadéquation des moyens mis en œuvre pour la réinsertion parce que, à l'origine, le diagnostic n'existe pas. Lorsqu'un travailleur est licencié, surtout lorsqu'il est depuis plusieurs décennies sur le même emploi, il est atteint psychologiquement, et cette situation empire si personne ne l'aide sérieusement à faire le point. La question « où trouver du travail ? », qui reste sans réponse devant les tableaux vides de l'A.N.P.E., est surtout angoissante lorsque l'on ne sait pas quel autre métier rechercher que le précédent, devenu désormais inutile.

Il faudrait au moment du licenciement un diagnostic fouillé et efficace. Quelles capacités liées à la connaissance du métier d'origine ? Quelles transformations possibles ? Quels perfectionnements ? Toutes ces questions sont liées à une

connaissance approfondie de la personne concernée. Ce diagnostic ne s'improvise pas. Il doit être organisé avec des équipes professionnelles compétentes. Ce fut le cas dans la sidérurgie. Ce fut en partie le cas avec les congés de conversion. Malheureusement, vous les avez tués en réduisant considérablement les crédits.

Ce diagnostic doit avoir lieu le plus tôt possible après le licenciement, et pas seulement après un an de chômage. Je ne dis pas que c'est inutile à ce moment-là mais, s'il n'y a rien eu avant, on constate déjà de nombreux dégâts psychologiques - tout le monde a vu des cadres complètement effondrés - et souvent aussi, hélas ! une perte importante du savoir-faire.

Le programme prioritaire n° 6 du 9<sup>e</sup> Plan suggérerait une telle orientation en confiant cette mission à l'A.F.P.A. régionalisée qui possède, en effet, de bien meilleurs moyens - et c'est plus sa mission - que l'A.N.P.E., qui doit se consacrer en priorité au placement. Mais nous savons, monsieur le ministre, ce que votre gouvernement a fait des orientations du 9<sup>e</sup> Plan !

Enfin, il est souhaitable que, sur ce terrain comme sur d'autres, une action coordonnée au niveau de l'Europe se mette en place à travers la recherche de l'espace social européen.

Voilà, monsieur le ministre, quelques réflexions sur ce texte et sur son contexte. C'est votre politique économique désastreuse qui conduit à la dégradation et à la longévité du chômage. Voilà la cause ! Pourtant ils sont là, ces hommes et ces femmes qui méritent notre attention et notre compréhension. Vous nous proposez des mesures qui partent d'une bonne intention mais aboutissent à un mauvais projet, s'il reste en l'état. Nous verrons si vous acceptez des améliorations. Mais même un projet acceptable sur les chômeurs de longue durée ne masquera pas votre grave responsabilité sur les causes de ce chômage. Il est temps, pour arrêter le déclin de la France, que vous passiez la main. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

**M. le président.** La parole est à M. Christian Baeckeroot.

**M. Christian Baeckeroot.** Monsieur le ministre, mes chers collègues, l'actualité, qu'elle vienne du Sénat ou des statistiques du commerce extérieur, nous met en condition pour ce débat et nous fera peut-être également sentir le décalage qui existe entre le projet que nous allons discuter et la gravité du problème qui se pose à la France.

Jean-Marie Le Pen déclarait ici même le 15 octobre 1986 : « Vous avez voulu faire un effort en faveur des jeunes. Or, en l'occurrence, les emplois dégagés pour les jeunes obligeront au dégageant de gens plus âgés. »

Il ne s'agit pas là d'une contestation du plan « jeunes ». Cela signifie que traiter hier des jeunes, aujourd'hui des chômeurs de longue durée, demain peut-être - j'y reviendrai en conclusion - des mères de famille, peut être assimilé à une gestion du chômage mais ne saurait en aucun cas être considéré comme une politique de l'emploi.

Dans ce débat, le groupe Front national [R.N.] ne fera pas d'obstruction mais, compte tenu de ce que je viens de dire, il ne peut laisser croire au pays que le Gouvernement - je ne parle pas du ministre des affaires sociales - a une politique de l'emploi. C'est pourquoi, puisque l'on nous reconnaît de temps en temps cette qualité, nous essaierons de poser les vraies questions et nous aborderons des sujets tabous.

Et je lance un appel à la presse pour qu'elles se fasse l'écho de ces débats devant l'ensemble du pays. C'est une question fondamentale.

Nos solutions sont-elles bonnes ? Sont-elles partielles ? Le débat le dira peut-être. De toute façon, les questions abordées sont complexes et nous restons ouverts au dialogue et à la discussion.

A ce stade du débat, je serai bref puisque j'interviendrai à nouveau pour défendre la motion de renvoi en commission.

La première condition pour être efficace est d'aborder les vraies questions.

À notre avis, la plus importante de toutes, celle qui est passée sous silence, la question tabou en matière d'emploi, ce n'est pas le SIDA, c'est le poids des prélèvements obligatoires. On comprend aisément que les technocrates socialistes fassent le silence sur cette question. Mais on est un peu gêné de constater qu'une majorité libérale garde le même silence.

Serait-ce parce qu'elle compterait de nombreux technocrates socialistes ? J'avais l'intention de parler à M. Juppé de caractères simplistes ; passons !

Le Gouvernement prétend que le chômage est une fatalité et que le déficit commercial s'explique par la conjoncture internationale. Au groupe Front national [R.N.], nous avons une autre approche. D'abord, de par notre philosophie, nous ne pouvons pas nous résigner à la misère de nos compatriotes. L'orateur précédent a parlé de A.T.D. Quart Monde ; il y a en effet des dossiers très révélateurs de cette misère. Ensuite, nous pensons qu'il y a matière à procéder à un examen approfondi à l'étranger pour savoir s'il y a oui ou non fatalité. Cela étant, nous sommes bien d'accord avec la majorité : le caractère dramatique du chômage provient largement de la législature précédente, et ce serait manquer à l'objectivité de ne pas le rappeler.

Il est exact qu'il y a parmi les membres du parti socialiste des gens qui font volontiers des déclarations fracassantes. Je pense notamment à cet ancien Premier ministre, je crois, qui disait : « servir, servir la République... jeter l'exclusive ». Je me suis demandé - en pensant parfois à son entourage ou à certains dignitaires du parti socialiste - s'il ne bégayait pas sur la première syllabe et si « servir » n'était pas devenu « se servir » !

**M. Michel Coffineau.** C'est inadmissible !

**M. Christian Baeckeroot.** Ce Premier ministre était pourtant mal placé pour parler du chômage en tant qu'élu du Nord - Pas-de-Calais...

**M. Michel Coffineau.** Voyou !

**M. Christian Baeckeroot.** ... puisque cette région est doublement sinistrée.

**M. Michel Coffineau.** Vous êtes un voyou !

**M. Christian Baeckeroot.** Elle a perdu 100 000 emplois au cours des cinq dernières années alors que sa gestion et celle de l'Etat étaient aux mains des socialistes, que cela plaise ou non à ceux d'entre eux qui sont ici présents.

Je veux revenir à nos trois axes de réflexion essentiels.

Il faut d'abord réduire les charges des entreprises et, dans cette optique, examiner attentivement les expériences étrangères. La situation en République fédérale d'Allemagne ou en Grande-Bretagne doit vous être matière à réflexion, mais aussi celle de pays membres de l'O.C.D.E. - je pense au Japon, à la Corée du Sud ou aux Etats-Unis.

Dans tous ces pays, le chômage a toujours été très faible ou diminue, on crée aujourd'hui des emplois et les prélèvements obligatoires sont beaucoup plus faibles qu'en France, où ils atteignent 45 p. 100 : en République fédérale d'Allemagne et en Angleterre, moins de 38 p. 100 ; aux Etats-Unis, moins de 30 p. 100, et au Japon, 28 p. 100. Et ce n'est pas fini. La réforme fiscale américaine n'a pas fait sentir tous ses effets et la République fédérale d'Allemagne accélère les allègements fiscaux qu'elle a prévus dès le 1<sup>er</sup> janvier 1988.

C'est pourquoi nous proposons une première série d'amendements ou d'articles additionnels destinés à tenir compte de ce qui se fait à l'étranger et à en informer le Parlement. Et c'est pourquoi aussi nous proposons une première série d'allègements fiscaux.

**M. Jean Auroux.** C'est l'immigration de la pensée !

**M. Christian Baeckeroot.** Seule une politique de grande envergure peut créer la confiance. Il faut changer de politique. Sinon, nous savons que nous courons à la catastrophe. En effet, selon le service des études législatives du Sénat, d'ici à 1992, il y aura 800 000 à 900 000 chômeurs de plus, soit 200 000 de plus par an, ce qui correspond d'ailleurs à la cadence malheureusement observée depuis mars 1986.

Il faut aussi privilégier la relance. Un observateur économique a noté qu'on ne peut faire à la fois la lutte contre l'inflation et la lutte pour la relance sans entrer dans un cercle vicieux car la lutte contre l'inflation se traduit par des mesures dissuasives pour l'investissement. Ce même observateur donne deux exemples : les allègements fiscaux et sociaux qui sont insuffisants et les taux d'intérêt réels excessifs.

Ce n'est que dans la mesure où nous mettrons en place une politique économique qui implique le long terme et un cadre pluriannuel, une économie qui ne soit pas contingentée

par les équilibres budgétaires annuels tels qu'ils sont déterminés par la Rue de Rivoli que nous pourrions engager une véritable politique de l'emploi.

La deuxième orientation essentielle a déjà été abordée, mais elle mérite d'être rappelée : c'est la formation, et pas uniquement celle des chômeurs de longue durée, car c'est le problème de notre enseignement dans son ensemble qui doit être repensé.

Il faut dégager cet enseignement de la tutelle pesante de la Rue de Grenelle. Il faut réhabiliter la technicité. Il faut développer l'apprentissage non seulement au niveau des tranches de quatorze à seize ans - on aurait d'ailleurs tout intérêt à revenir sur cette question - mais encore en fin d'études, à l'instar de la République fédérale d'Allemagne. Il y a en Allemagne 1 800 000 jeunes qui passent par le circuit de l'apprentissage. Chez nous, les chiffres sont dérisoires. Il faut aussi, certes, avoir plus d'étudiants, mais il faut avoir des filières différentes. Plus d'étudiants, mais des étudiants différents. Or, il y a moins de six mois, l'évolution sur ce point a été arrêtée et l'avenir ainsi compromis.

Il faut en finir, en matière d'enseignement, avec le monopole socialiste. C'est le sens de la grande révolte à laquelle nous avons assisté sous la précédente législature, mais rien n'a été fait depuis pour atteindre ce but. Il faut rendre à l'école sa liberté, pour qu'elle puisse, dans sa diversité, dans ses structures concurrentes, remplir sa mission. Il faut en matière de formation, rétablir des liens étroits avec les entreprises.

Dernier axe de nos propositions : nous réclamons à nouveau la priorité pour les familles, la priorité d'emploi pour les Français et les Européens. Je laisse à mon ami Gabriel Domenech le soin d'aborder ce dernier point. Je parlerai seulement de la préférence familiale. En effet, les deux grands dangers de notre pays sont le chômage, qui risque, cela a été souligné par un orateur précédent,...

**M. Jean Auroux.** Le Pen !

**M. Christian Baeckeroot.** ... de créer une explosion sociale menaçant la cohésion nationale, le second risque étant la dénatalité qui peut mener notre peuple à la disparition.

Depuis plus de vingt ans, il n'y a plus de politique familiale et aujourd'hui les dépenses, non pas pour l'emploi, mais pour le traitement social du chômage, soit 200 milliards de francs environ, sont plus importantes que celles consacrées à la famille.

Il faut renverser les données et permettre aux hommes d'expérience de plus de cinquante-cinq ans de continuer à travailler et, à l'inverse, permettre aux mères de famille qui le souhaitent de se consacrer à l'éducation de leurs enfants grâce à un revenu maternel équivalent au S.M.I.C. (*Applaudissements sur les bancs du groupe Front national [R.N.]*), étant précisé que ce revenu doit déboucher sur un véritable statut de la mère de famille comportant, outre la protection sociale, un droit à la formation continue et un droit à la retraite.

Nous pensons, en effet, que c'est la première et la plus importante des solidarités et je regrette que nous n'ayons pas pu faire passer en commission des amendements tendant à faire admettre que les mères de famille aient les mêmes droits pour se reconvertir que les chômeurs de longue durée. Nous constatons, encore une fois, qu'un travailleur immigré, au chômage depuis longtemps, est mieux traité qu'une mère de famille. Cela vous rassure, j'espère, mesdames et messieurs les socialistes !

Pour conclure, j'insisterai sur le premier point que j'ai évoqué : il ne peut y avoir de politique de l'emploi sans politique de relance et il ne peut y avoir de politique de relance sans allègement des charges des entreprises. On ne peut pas attendre 1992. Il n'est pas question de proposer de telles mesures au lendemain d'une nouvelle élection. Les chômeurs de longue durée ne peuvent attendre, monsieur le Premier ministre... pardon, monsieur le ministre - j'ai anticipé (*Soupires*) - aussi longtemps ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe Front national [R.N.]*)

**M. le président.** La parole est à Mme Muguette Jacquaint.

**Mme Muguette Jacquaint.** Monsieur le président, monsieur le ministre, mesdames, messieurs les députés, le projet de loi sur le chômage de longue durée fait partie des mesures

annoncées au début de l'année par le Gouvernement quand il a dû tenter de répondre à l'immense mouvement de mécontentement qu'a exprimé dans tout le pays le mouvement social des travailleurs des services publics.

Depuis la fin de l'automne, la vie de notre pays a été marquée par d'importantes luttes revendicatives : les actions des mineurs, des marins, le mouvement des étudiants et des lycéens, les grèves des cheminots, électriciens et gaziers, des travailleurs de la R.A.T.P., le grand mouvement de rassemblement pour la défense de la sécurité sociale avec les journées du 22 mars et du 14 mai.

Alors que, sur le plan politique, beaucoup voudraient canaliser le mécontentement vers les petites joutes personnalisées de la campagne présidentielle, pour mieux le désamorcer, dans les faits, c'est une nouvelle étape de la lutte de classes en France qui s'est ouverte.

Le fond de l'affrontement actuel concerne la réponse à donner au développement de la crise.

D'un côté, le patronat veut accélérer la politique de remodelage de la société française, mettre en cause l'existence de la France comme grand pays industrialisé ou moderne indépendant. D'un autre côté, comme nous le proposons, il est possible de répondre à la crise par des propositions transformatrices.

Que représentent dans ce contexte les projets annoncés par le Gouvernement au début de l'année et discutés au cours de cette session par le Parlement ?

L'emploi des handicapés, les chômeurs en fin de droits, les textes sur l'apprentissage, l'aménagement du temps de travail sont-ils capables d'inverser, de freiner ou même de stabiliser la progression du chômage ?

100 000 chômeurs en plus depuis le début de l'année, en raison notamment de la suppression de l'autorisation administrative de licenciement ! Les experts envisagent 2 700 000 chômeurs officiels au début de l'été. Pour le Gouvernement, le plein emploi n'est pas un objectif de politique économique. C'est un mythe, une évocation d'un lointain âge d'or.

Le rapporteur lui-même ne reconnaît-il pas que le chômage de longue durée a cessé d'être un phénomène de marginalisation dans la société où nous vivons ? C'est inscrire sans ambiguïté ce projet de loi sous la bannière de la fatalité de la crise ! En somme, le libéralisme pourvoira à tout, ce qui m'amène à citer ici un texte du Premier ministre : « Outre sa bonne apparence nominale, le libéralisme économique rend aux dirigeants l'immense service de prendre en charge les responsabilités générales de l'évolution. Une fois admis que ses lois sont celles du progrès, tout ce qui arrive par le seul jeu des initiatives privées et de la concurrence devient un phénomène respectable et sain par nature. Si ce phénomène présente des aspects déplaisants, comme une récession ou le chômage, on lui attribuera des vertus lointaines pour préparer un avenir meilleur. Au pire, ce serait, dans cette logique, une fatalité que l'on ne pourrait pas plus reprocher au Gouvernement que la sécheresse ou la grêle ».

M. Chirac écrivait cela dans son livre *La Lueur de l'espérance* quand il était à peu près dans la position que M. Barre occupe aujourd'hui vis-à-vis de lui.

M. Chirac écrivait aussi : « Le chômage est en lui-même un déséquilibre fondamental, un échec, la marque d'une économie, d'une société à réorganiser profondément. Il n'est ni moralement ni socialement tolérable. Nos principes constitutionnels le condamnent, puisque le droit au travail figure avec l'obligation de travailler parmi les droits garantis en vertu du préambule de notre Constitution ».

Le seul fait qu'on puisse encore employer une expression comme « fin de droits » n'est-il pas le signe d'une situation inacceptable ?

Comment des travailleurs qui, chômeurs, ne peuvent retrouver un emploi, peuvent-ils se voir privés au bout d'un certain temps de tout moyen d'existence et d'une protection sociale pour eux et leur famille ?

Dix ans après que ces propos ont été tenus et plus on approche du bicentenaire de la Révolution de 1789, ce qui est frappant, c'est que les inégalités s'accroissent.

Aucun habillage statistique ne peut masquer la progression du chômage.

Les licenciements se multiplient parce que la politique d'austérité déprime la production en ralentissant la demande de consommation. Elle entraîne aussi la baisse de l'investissement et dégrade la compétitivité de la France.

Comment peut-on dire, dans ces conditions, comme le fait l'exposé des motifs, que l'objectif du projet de loi est d'exercer une action préventive sur le chômage de longue durée puisqu'il s'inscrit dans une logique globale de suppression des emplois productifs ?

La durée moyenne du chômage est maintenant d'une année, et elle a tendance à augmenter régulièrement. En mars, le nombre de demandeurs d'emplois inscrits depuis plus d'un an à l'A.N.P.E. a augmenté de 0,8 p. 100 pour atteindre 844 083 personnes. Et il faut tenir compte des 116 000 chômeurs âgés qui sont dispensés de pointage à l'A.N.P.E.

Ces chômeurs sont des jeunes de plus de 25 ans qui n'étaient pas concernés par les plans jeunes, ce sont des hommes et des femmes de tous âges, avec bien sûr des difficultés accrues pour trouver un emploi après cinquante ans, ou même moins selon les régions.

Plus le temps passe, plus ces chômeurs cumulent les handicaps, ils vont de stages en emplois précaires, de désillusion en désillusion malgré tous leurs efforts pour trouver un emploi stable.

Le chômage de longue durée déqualifie le travailleur. Un jeune resté un an, deux ans sans travail doit réapprendre beaucoup de choses, et souvent un nouveau métier.

Nous ne pouvons qu'être d'accord avec les préoccupations exprimées par le ministre du travail d'atténuer les effets du chômage de longue durée. On ne peut pas oublier non plus que le projet de loi s'inscrit dans la logique de tout un dispositif d'accompagnement de la crise depuis les T.U.C. pour les seize-vingt-cinq ans jusqu'aux programmes d'insertion locale, les P.I.L.

Il se divise en deux volets. Le premier concerne les avantages apportés par l'Etat au patronat, le second donne aux chômeurs un certain nombre de garanties dont ils étaient injustement privés.

Avec les stages de réinsertion en alternance, le chômeur pourra suivre un stage pendant cinq mois avec 300 heures de formation en entreprise et 300 heures au sein d'un organisme. Les stagiaires seront rémunérés par l'Etat au niveau du S.M.I.C.

Avec les contrats de réinsertion en alternance, c'est l'entreprise qui pendant deux ans versera la rémunération et sera exonérée de charges sociales pendant un an, l'Etat prenant en charge le coût de la formation.

Avec les contrats de réinsertion portant sur l'embauche de ceux ayant suivi des stages modulaires ou de mise à niveau, l'entreprise sera exonérée de 50 p. 100 des charges sociales pendant un an. Mais rien ne l'empêchera bien sûr d'embaucher pour un contrat à durée déterminée de six mois et de licencier ensuite.

L'idée que cette dernière remarque m'amène à développer, c'est qu'en dépit du changement positif et précaire pour le chômeur, c'est le patronat qui va bénéficier de la mesure. Non pas à travers l'exonération des charges mais parce que le dispositif constitue un moyen de précarisation du travail. Il ne s'attaque pas aux causes de l'allongement du chômage.

D'abord, pour que la mesure soit plus attractive, les salariés embauchés dans ces conditions ne compteraient pas pour l'application des dispositions se référant à une condition d'effectif minimum de salariés, notamment pour l'élection des délégués du personnel et des comités d'entreprise.

Autrement dit, les patrons recevraient de l'argent pour ne pas respecter la démocratie dans l'entreprise. Je relève au passage que cette revendication concernant l'assouplissement des seuils fait partie du programme électoral du Front national.

Le plan d'embauche des jeunes a coûté environ 3 milliards de francs à l'Etat, essentiellement sous forme de prise en charge des cotisations sociales. Or si l'on compare les chiffres actuels à ceux de l'été 1986, le nombre de chômeurs de moins de vingt-cinq ans n'aura diminué que de 20 000. Il y a encore 870 000 jeunes inscrits à l'A.N.P.E. Est-ce qu'un tel résultat doit inciter à persévérer dans la même voie ?

Comme aucune mesure contraignante n'est inscrite dans le projet de loi, il n'est malheureusement pas difficile de prévoir ce qui se passera. Des chômeurs de longue durée seront embauchés mais, au préalable, l'employeur aura licencié des travailleurs disposant de contrats à durée indéterminée. Il les remplacera par des chômeurs de longue durée qui, à l'expiration de leur contrat, seront licenciés. Le patronat gagnera sur

tous les tableaux, y compris au niveau idéologique en contribuant à accentuer cette précarisation de la vie sociale qui est bien aujourd'hui une condition première de la survie du capitalisme.

Cet argent, directement ou indirectement, servira la course aux superprofits financiers. En prétendant aider hier les jeunes, aujourd'hui les chômeurs de longue durée, c'est l'explosion boursière qui sera alimentée, et ce avec l'argent des contribuables. C'est toujours la vieille histoire du pompier pyromane.

Il n'y a pas d'autre solution qu'un changement radical de politique.

La société libérale que vous construisez offre toujours la même contradiction : apparemment, c'est la suppression des carcans étatiques. En réalité, c'est toujours plus d'Etat mais sous d'autres formes. La manne publique tombe toujours avec autant de prodigalité sur le patronat, qu'il s'agisse des avantages fiscaux ou de la braderie des entreprises nationales. Quand il y a un marché limité, comme en matière d'armement, le financement public des grandes sociétés joue à plein. Elles peuvent compter sur l'Etat pour que le surarmement de la France leur apporte d'énormes profits. Il en va de même, sous d'autres formes, pour la gestion sociale du chômage. Le patronat se décharge sur les pouvoirs publics de ses responsabilités !

Le Gouvernement fait semblant de ne pas voir les effets de sa politique. Mais le courage politique, c'est aussi de reconnaître ses erreurs. Si son objectif réel, par exemple avec la suppression de l'autorisation administrative de licenciement, était bien de relancer l'emploi, le Gouvernement devrait reconnaître aujourd'hui que cette loi a plutôt relancé le chômage et demander au Parlement son abrogation.

Certes, monsieur le ministre, votre projet de loi propose, par ailleurs, une amélioration. En effet, il supprime le délai de carence qui frappait les chômeurs en interrompant le versement des allocations de chômage. Ce délai d'attente frappe les plus démunis, ceux qui n'ont pas atteint les durées maximales d'indemnisation et n'ont pas droit à prolongation. Egal à la différence entre la durée maximale d'indemnisation et le nombre de jours effectivement indemnisés, il peut aller jusqu'à six mois. Sa suppression permettra donc au chômeur de percevoir normalement l'assurance chômage, puis la prestation de solidarité.

Enfin, tous les chômeurs pourront recevoir une formation dans le cadre d'un contrat de formation, soit cinq mois de rémunération à 50 p. 100 et une formation pouvant aller jusqu'à 300 heures. C'est une mesure limitée, mais il est logique qu'elle soit applicable à tous les salariés victimes d'un licenciement.

Il a été indiqué que le coût de ces mesures serait de l'ordre de 3 milliards de francs en 1987. On escompte 30 000 places au titre à la fois des contrats de réinsertion et des stages. Aucune indication n'est donnée, en revanche, quant aux bénéficiaires attendus de l'incitation à l'embauche après un stage. Compte tenu de la poursuite de la dégradation de l'emploi, on voit mal comment le Gouvernement pourrait faire descendre sensiblement le nombre officiel des chômeurs de longue durée en dessous de la barre de 800 000.

Au cours de la discussion des articles, le groupe communiste défendra un certain nombre d'amendements. Leur objectif est de réduire la dérive du dispositif vers la précarisation. Nous proposerons en particulier que les divers stages prévus débouchent effectivement, pour les salariés concernés, sur un emploi stable et un contrat à durée indéterminée.

Il faut permettre aux chômeurs de vivre. L'indemnisation du chômage devrait être ouverte à tout salarié qui a été licencié, sans condition de nombre d'heures de travail dans les mois précédents et tant qu'il est à la recherche d'un emploi. On devrait tendre à la fusion des deux allocations et, dans l'immédiat, l'allocation de solidarité devrait être revalorisée et servie sans limitation de durée.

Le problème qui, au-delà du chômage, est posé, c'est celui de la misère.

Des mesures urgentes doivent être prises : créer un minimum de solidarité de 2 500 francs par mois pour les personnes sans aucune ressource et interdire les expulsions et les coupures de gaz et d'électricité.

Nous avons chiffré à quinze milliards le minimum qui devrait d'urgence être rassemblée pour qu'aucun foyer ne vive avec moins de 2 500 francs par mois.

Le financement de ces mesures devrait être assuré par des prélèvements sur les grandes fortunes, une taxation des 200 milliards de francs de revenus des placements financiers, la taxation des achats d'actions à l'étranger, qui a représenté plus de trente-quatre milliards de francs en 1986. Je rappelle encore que l'emprunt Giscard 7 p. 100 1973 rapporte modestement 55 p. 100 par an et que si un peu d'esprit de justice ne vient pas empêcher ce scandale, l'Etat, en janvier 1988, devrait rembourser plus de sept fois ce que cet emprunt lui a rapporté.

Parallèlement à ces mesures d'aide sociale, des mesures de réinsertion et de formation devraient tendre à assurer un emploi véritable, normalement rémunéré, stable et pouvant évoluer dans sa qualification. Il devrait bien sûr s'agir d'emplois nouveaux, qui ne suppriment pas ou ne dégradent pas les emplois existants et dont le financement devrait, lui aussi, reposer sur la mobilisation des fonds gâchés aujourd'hui dans les placements financiers, comme l'a montré mon collègue Georges Hage. Il faudrait inciter les entreprises à utiliser l'ensemble de leurs ressources pour créer des emplois en France.

Je parlais au début de mon propos du mouvement social qui s'affirme dans notre pays. Ceux qui agissent concrètement contre le chômage, ce sont les salariés en lutte pour un meilleur pouvoir d'achat, pour le droit à la santé, au logement, à la formation, pour des services publics modernes et accessibles à tous. Leur action est infiniment plus efficace qu'un projet de loi comme celui dont nous discutons. Ce sont eux qui sont vraiment porteurs de l'espoir de vaincre le chômage dans notre pays (*Applaudissements sur les bancs du groupe communiste.*)

**M. le président.** La parole est à M. René Béguet.

**M. René Béguet.** Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, un projet de loi relatif à la lutte contre le chômage de longue durée nous est aujourd'hui présenté. Il s'agit là d'une volonté politique exemplaire exprimée par le Gouvernement depuis mars 1986 et qui s'inscrit dans la continuité de son action pour l'emploi, déjà engagée pour les jeunes de dix-huit à vingt-cinq ans et dont chacun connaît la réussite incontestable.

Il ne fait aucun doute, du moins je l'espère, que nous sommes tous d'accord ici pour doter notre pays des moyens lui permettant de stabiliser le chômage de longue durée et donner aux personnes qui en sont victimes des moyens de formation et de réinsertion.

Un premier train de mesures contenu dans le projet vise à développer les différentes formules de formation en alternance en faveur des chômeurs de longue durée. Ce sont les contrats « emploi plus formation », d'une part, les stages de formation-réinsertion, d'autre part.

Les contrats emploi-formation qui seront proposés par les entreprises devront permettre à des chômeurs de longue durée, âgés de vingt-six ans au moins, d'être embauchés sur la base d'un contrat de travail couplant l'occupation d'un emploi à une action de formation.

Une telle démarche présente un intérêt évident, puisqu'elle associe l'entreprise à l'action de réinsertion directe du jeune salarié à la recherche d'un emploi. Ce jeune chômeur va donc voir s'ouvrir devant lui l'activité en entreprise, même si le salaire n'est pas de haut niveau, tout en bénéficiant de la formation qui lui permettra de s'adapter très rapidement aux exigences techniques, technologiques et de gestion.

Cette volonté de voir ainsi adapter l'offre et la demande au niveau de l'entreprise, en permettant au salarié de s'intégrer rapidement dans la famille de ceux qui ont la chance d'avoir du travail, cette recherche permanente de l'adéquation entre le poste de travail et le profil de celui ou de celle qui doit occuper le poste de travail, voilà ce qui nous semble être la bonne démarche, la bonne direction, le bon procédé.

Il restera à définir le niveau de la rémunération de chaque salarié concerné par cette mesure. Une référence au S.M.I.C. pourrait être une précision à apporter sinon au présent texte, en tout cas au décret qui s'ensuivra.

Le salaire, le coût du stage, les charges sociales pris en charge par l'Etat, qui pourra dire que le Gouvernement ne fait pas suffisamment pour l'emploi ? Il convient donc que les responsables d'entreprise, les entrepreneurs de toutes professions s'engagent, au côté de l'Etat, pour assurer la continuité, la poursuite de cette œuvre de réinsertion des chô-



meurs de longue durée. Les exonérations de charges sociales prévues en faveur des entreprises à l'issue des contrats emploi-formation sont là pour les inciter à stabiliser celles et ceux qui auront ainsi retrouvé enfin un emploi.

A l'effort de l'Etat, à l'effort de celles et ceux qui veulent sortir de leur situation épouvantable de chômeur de longue durée et qui sont prêts à se battre pour apprendre, pour s'adapter, pour se réinsérer dans la vie du travail, pour retrouver leur dignité, il faut - que dis-je, il est indispensable - que les responsables des entreprises s'engagent totalement dans cette politique de réinsertion.

Cela veut dire qu'à l'issue de leur contrat emploi-formation, en fin de cette première étape de réinsertion dans la vie active, les salariés doivent garder, d'une manière ou d'une autre, et pour longtemps, cet emploi dont ils rêvent aujourd'hui pour eux-mêmes, pour leur famille, pour leurs enfants, mais aussi pour l'avenir de leur pays.

Soyons conscients que, par ce texte, nous allons donner espoir à des milliers de chômeurs de longue durée. Mais nous n'aurons pas le droit, et je pense en particulier aux chefs d'entreprise, aux employeurs, du secteur public comme du secteur privé, de tromper, de décevoir ces femmes et ces hommes qui attendent notre solidarité.

Il en va de même, évidemment, pour les chômeurs de longue durée plus âgés qui pourront bénéficier des stages de formation-réinsertion prévus dans le texte.

Il est évident que ces stages devront ouvrir aux intéressés une qualification réelle afin de leur permettre, de manière effective, la réinsertion dans la vie de l'entreprise.

Les entrepreneurs trouveront, avec cet ensemble de salariés en formation, une source remarquable d'hommes et de femmes d'expérience qui auront su montrer leur volonté de s'adapter aux exigences des techniques et de l'économie d'aujourd'hui. Ces qualités, peu communes, que chaque employeur trouvera chez celles et ceux qui auront ainsi décidé, souvent seuls, de s'en sortir, aideront l'entreprise à progresser, à se développer, à poursuivre dans la voie de la réussite ou à la retrouver.

Ceux des chômeurs de longue durée, quel que soit leur âge - mais je pense à ceux qui ont, comme on dit, la quarantaine et plus - qui auront décidé, qui vont décider à nouveau de se battre pour retrouver un emploi, de « retourner à l'école » comme aiment à le dire certains, eh bien ! ceux-là méritent encore un peu plus que d'autres qu'on les aide à s'en sortir.

C'est là un devoir d'Etat, mais aussi un devoir pour l'homme et sa dignité.

Le Gouvernement et sa majorité entendent diriger et soutenir une politique qui va dans le sens des convictions que je viens de rappeler.

Après le Parlement, ce sera aux acteurs de la vie économique et sociale de venir nous épauler et de réaliser cette politique, s'ils le veulent, avec nous. Il leur reviendra, à leur tour, demain, de décider et d'agir. (*Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.*)

**M. le président.** La parole est à M. Jean-Paul Virapoullé.

**M. Jean-Paul Virapoullé.** Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, je voudrais dans ce débat essayer d'intervenir avec modestie et pragmatisme.

Modestie d'abord, parce que je me suis aperçu, et nos collègues socialistes nous en ont administré la preuve, qu'il était plus facile d'être donneur de leçons en 1987 que d'assumer le pouvoir de 1981 à 1986 et de résoudre ce grave problème qu'est le chômage. L'augmentation du chômage pendant la période durant laquelle vous avez été au pouvoir aurait dû, chers collègues socialistes, vous amener à plus de réalisme et de modestie, et donc à plus de responsabilité ! (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

**M. Jean-Pierre Delalende, rapporteur.** Très bien !

**M. Jean-Paul Virapoullé.** Pragmatisme, ensuite, parce que la France, même si cela vous déplaît, chers collègues de l'opposition, souffre de l'idéologie, de la rigidité et du manque de pragmatisme dans lesquels vous l'avez enfermée.

La rigidité se manifeste d'abord à l'école. Vos syndicats y règnent. On défend l'idéologie de la laïcité, l'école privée contre l'école publique ! Des dogmes dépassés sont prônés, et l'école française a formé des associés, des chômeurs, des enfants qui arrivent à l'âge de douze ou treize ans en classe

de sixième sans savoir lire et écrire, vous ne pouvez pas le nier. (*Applaudissements sur les bancs du groupe Front national [R.N.]*)

**Mme Marie-France Lecuir.** Ce n'est pas la gauche !

**M. Jean-Paul Virapoullé.** Ce n'est pas la gauche, non, mais ce sont les syndicats qui la soutiennent !

Le manque de pragmatisme et de souplesse ont, quant à eux, marqué votre action dans l'entreprise. Depuis le début de l'après-midi, j'entends nos collègues communistes dire que le principe de la lutte des classes doit être au centre de notre action sociale.

**Mme Muguette Jacquaint.** Bien sûr !

**M. Jean-Paul Virapoullé.** Mais ainsi, mes chers collègues, vous êtes en train de faire le jeu des puissances économiques étrangères. Il n'est nul besoin, pour comprendre certaines choses, d'avoir fait l'E.N.A. ou une grande école. Moi, je n'y suis pas allé.

**M. Georges Hage.** Ah bon ?

**M. Jean-Paul Virapoullé.** Il faut aussi, mon cher collègue, écouter les élus du peuple ! Vous, vous avez de grands technocrates payés par le parti. Moi, je ne suis qu'un ouvrier.

**M. Georges Hage.** Vous êtes un petit malheureux !

**M. le président.** Monsieur Hage, je vous prie de ne pas interrompre M. Virapoullé.

**M. Jean-Paul Virapoullé.** Je ne suis pas un petit malheureux, monsieur, mais mes arrière-grands-parents sont venus à la Réunion engagés par les vôtres...

**M. le président.** Monsieur Virapoullé, revenez à votre propos. Chacun y gagnera.

**M. Jean-Paul Virapoullé.** ... et si je suis arrivé là où je suis, c'est grâce à la départementalisation, que nous avons réalisée contre vous ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe Front national [R.N.]*)

**M. Georges Hage.** On fera la quête à la sortie !

**M. Jean-Paul Virapoullé.** Lorsqu'un ouvrier français, poussé par le parti communiste, entre en conflit avec son patron, il fait le jeu de l'entreprise allemande, américaine ou japonaise. Il crée le chômage dans notre pays. C'est une vérité que nous avons vécue. La France a été moins capable de maîtriser les chocs pétroliers, de relever les défis économiques parce que le débat social y est souillé par la lutte des classes, alors que ce conflit est dépassé dans les autres pays et qu'il ne doit plus être le principe fondamental de la politique sociale d'un grand pays développé.

**M. Georges Hage.** Les Romains disaient cela à leurs esclaves au temps des guerres puniques !

**Mme Muguette Jacquaint.** Et il ose parler de modernité !

**M. le président.** Laissez poursuivre l'orateur, mes chers collègues. Chacun à droit à la liberté de parole !

**M. Jean-Paul Virapoullé.** Il est vrai que, parmi les problèmes liés au chômage, le chômage de longue durée est le point central de nos préoccupations. Cela est vrai en métropole et l'est encore plus - pas pour les mêmes raisons - dans les départements d'outre-mer.

C'est vrai en métropole pour les raisons que je viens d'évoquer rapidement. C'est vrai chez nous parce que, d'anciennes colonies, nous sommes devenus départements français, qu'il y a eu une explosion démographique, que le tissu industriel a du mal à se densifier, et aussi parce que la formation et la scolarisation, malgré le véritable miracle que constitue leur développement, ne sont pas encore à la mesure des besoins.

C'est pourquoi, monsieur le ministre, je pense que, comme le plan pour l'emploi des jeunes, le plan que propose aujourd'hui le Gouvernement pour les chômeurs de longue durée et chômeurs âgés devrait concerner les populations des départements d'outre-mer.

Les contrats emploi-formation par alternance de longue durée seraient utiles chez nous, notamment à la population de plus de vingt-six ans. Les contrats de stage de réinsertion



en alternance et les aides à l'embauche des chômeurs devraient également concerner les « Domiens » : en effet, chez nous, les charges sociales découragent encore plus les entreprises qu'en métropole. Enfin, les mesures destinées à prévenir le chômage de longue durée devraient être étendues dans les D.O.M. Il faut savoir que, dans les départements d'outre-mer, que ce soit à la Réunion, à la Martinique, à la Guadeloupe ou en Guyane, 50 p. 100 seulement de la population au chômage est indemnisée. Une grande partie de la population ne bénéficie pas des allocations d'assurance chômage, car elle n'a pas cotisé au système d'assurance sociale dans la mesure où elle n'avait pas d'emploi.

Dès lors, il ne peut y avoir deux catégories de Français devant la misère, devant la justice, devant la solitude. C'est la raison pour laquelle, puisque nous sommes tous d'accord pour dire que le chômage est un drame, nous devons le traiter ensemble suivant un principe reconnu : unité de temps, de lieu et d'action.

Unité de temps : les mesures doivent s'appliquer en même temps à la France continentale et à la France d'outre-mer.

Unité de lieu : les mesures doivent s'appliquer à l'ensemble de la République.

Unité d'action : les sept axes du projet doivent concerner l'ensemble des populations défavorisées d'outre-mer. (*Applaudissements sur les bancs des groupes U.D.F., du R.P.R. et Front national (R.N.)*)

**M. le président.** La parole est à M. Jean Auroux.

**M. Jean Auroux.** Ce projet de loi, monsieur le ministre, concerne un dossier important. Chacun l'a reconnu, la situation est grave à la fois sur les plans social, économique et, par conséquent, politique.

Sur le plan social, jamais dans nos mairies, nos permanences, nos centres d'action sociale, nous n'avons été confrontés à autant de situations de détresse. Des femmes, des hommes, des familles souffrent : horizons professionnels totalement fermés, impossibilité pour les enfants de suivre des études ou même d'avoir de légitimes loisirs, difficultés à se loger, à se soigner, voire à se nourrir correctement. Des foyers se disloquent, multipliant ainsi les conditions de nouveaux drames.

C'est que, en effet, sous le coup de votre politique de récession économique et de régression sociale - blocage des salaires, augmentation des dépenses de logement et de santé, précarisation généralisée de l'emploi, dévalorisation du travail - la situation de l'emploi, qui était difficile mais s'était stabilisée avant mars 1986, connaît depuis cette date une aggravation continue et accélérée que personne, pas même le rapporteur, ne songe à contester.

Vous-même, monsieur le ministre, avez indiqué en commission qu'on estimait les pertes d'emplois à attendre pour 1987, à 100 000 dans le secteur industriel et à 50 000 dans l'administration et le secteur agricole. Si l'on évalue à 200 000 le nombre des actifs supplémentaires, on comptera donc, à législation inchangée, 350 000 demandeurs d'emploi supplémentaires en un an. Monsieur le ministre, je n'ai pas le cœur à polémiquer en cette matière, mais comment ne pas comparer ce chiffre à celui de 600 000 sur cinq ans que vous nous avez si souvent reproché !

Mais si le chômage connaît un accroissement quantitatif alarmant, il devient plus grave encore par son évolution qualitative. Même notre collègue Delalande, avec toute la précaution d'un rapporteur majoritaire mais lucide, n'a pu manquer de le souligner dans son rapport.

Je citerai quelques phrases significatives de ce rapport. Vous notez, monsieur le rapporteur, que « sur le plan démographique, on constate une prédominance croissante des chômeurs d'âge adulte » et qu'« on ne peut qu'être frappé par la forte augmentation du chômage de longue durée parmi les chômeurs d'âge adulte. »

Je ferai encore deux autres citations qui traduisent votre souci d'objectivité, monsieur Delalande.

**M. Jean-Pierre Delalande, rapporteur.** Je vous en suis reconnaissant !

**M. Jean Auroux.** Vous remarquez, monsieur le rapporteur, que « les chances de reclassement paraissent décroître nettement avec l'ancienneté du chômage » et qu'« un changement de comportement semble en particulier s'être produit de la part des établissements de plus de 500 salariés, qui sont à

l'origine d'une augmentation du nombre des licenciements de salariés de cinquante-cinq ans et plus à partir de septembre 1986. »

Je vous donne acte, monsieur le ministre, que vous avez confirmé ces chiffres. Je comprends mieux dès lors l'appel qu'a lancé M. Béguet au patronat. Je ne crois pas forcer la réalité en disant que la confiance que vous nous promettiez n'est pas au rendez-vous !

Le rapporteur reconnaît donc les effets négatifs, que nous avions dénoncés, qu'ont eu la suppression de l'autorisation administrative de licenciement,...

**M. Jean-Pierre Delalande, rapporteur.** Vous allez vite en besogne !

**M. Jean Auroux.** ... les exonérations de charges contenues dans le plan Jeunes, Celui-ci a entraîné, plus souvent que vous ne le croyez - ou qu'on ne vous le dit - monsieur le ministre, une substitution jeunes, adultes, avec les conséquences que l'on sait.

Le chômage dure plus longtemps. Les chômeurs sont plus âgés et généralement moins bien formés. Ceux-ci ont de plus en plus le sentiment, hélas fondé, de n'avoir aucune perspective d'emploi, voire d'être socialement inutiles. Ils sont en train de devenir, sous les coups d'une crise amplifiée par votre politique libérale, les membres involontaires d'un groupe d'exclus sociaux.

Prenez garde à ces trois millions d'hommes et de femmes que vous laisseriez sans un minimum de revenu décent, et surtout sans espérance. L'histoire nous rappelle comment certains ont utilisé la misère, le chômage et la crise pour détruire la démocratie et la paix. Et ce que j'ai entendu tout à l'heure n'est pas fait pour me rassurer.

**M. Georges Hage.** Le ventre est toujours fécond d'où peut sortir la bête immonde !

**M. Jean-Paul Virapoullé.** C'est une pratique communiste !

**M. Georges Hage.** Non, je cite Brecht !

**M. Jean Auroux.** Prenez garde aussi à l'image, à la cohésion et au dynamisme d'un pays dans lequel la spéculation, c'est-à-dire le non-travail, rapporte plus que le travail, l'effort et la compétence - et, à cet égard, je pense plus spécialement aux jeunes.

Vous nous faites aujourd'hui des propositions. Elles ne sont pas négatives, mais elles ne sont pas non plus suffisantes pour corriger une mauvaise politique générale, souvent incohérente, une politique d'affaiblissement économique et d'exclusion sociale.

Je voudrais vous adresser quelques suggestions, à vous, monsieur le ministre, à mes collègues, mais surtout aux partenaires sociaux.

J'estime que, pour des raisons d'humanisme, de solidarité et de cohésion sociale, il serait préférable, et en tout cas utile, à coût égal pour la solidarité nationale, de rattacher les chômeurs de moins de soixante ans à une collectivité de travail plutôt qu'à la seule caisse qui s'occupe de leur indemnisation. Il s'agirait d'une sorte de parrainage généralisé par les entreprises, qui éviterait à l'intéressé de se sentir exclu et inutile. Cette mesure pourrait être d'ailleurs complétée, pour les chômeurs plus jeunes, par une possibilité d'« emploi progressif », variante évolutive du temps partiel, qui permettrait une intégration des chômeurs dans l'entreprise par étapes.

Un patronat davantage ouvert aux préoccupations sociales et une politique contractuelle plus large et plus dynamique permettraient une utile exploration de ces pistes.

Mais la réalité économique est également très préoccupante. En effet, tous nos indicateurs sont au rouge, au point d'ailleurs de menacer la santé de notre monnaie. Maintenant que la manne pétrolière de 1986 est dissipée, la réalité négative de la politique du Gouvernement éclate au grand jour. L'inflation repart, l'investissement régresse, les flux financiers sont dérivés massivement vers la Bourse, en faveur d'une économie presque exclusivement spéculative, et donc non productive, dans laquelle s'engouffrent désormais les grands groupes industriels eux-mêmes. La France de 1987 me fait penser à l'Espagne du temps des galions : ceux-ci étaient chargés d'un or volé qui ne faisait finalement que transiter

par le royaume, pour aller contribuer, en fin de parcours, au développement de la France ou des Flandres où se trouvaient les manufactures.

Il est vrai qu'aujourd'hui les « soldes industriels » sont organisés à l'échelle nationale par M. Balladur,...

**M. Christian Goux.** Ça, c'est bien vrai !

**M. Jean Auroux.** ... tandis que l'idéologue Madelin prend la France tout entière pour son laboratoire expérimental d'ultra-libéralisme sauvage !

**M. Christian Goux.** Plus pour longtemps !

**M. Jean Auroux.** Pour votre gouverne, et surtout pour celle de vos collègues qui devraient s'informer davantage des réalités du monde, permettez-moi de vous dire, monsieur le ministre, qu'à l'occasion d'un récent voyage - collectif - aux Etats-Unis, j'ai pu mesurer, ainsi que des membres de la majorité d'ailleurs, la dimension incroyable qu'avait atteint l'interventionnisme économique du « libéralisme » de M. Reagan. Je trouve, pour ma part, stupéfiant et suicidaire - ou bien complice - l'attitude d'un Gouvernement qui se prive de puissants moyens d'action en faveur de l'économie au moment où, derrière leur façade libérale, les Japonais, avec le M.I.T.I., et les Américains, avec le Pentagone, la N.A.S.A. et de multiples programmes, soutiennent sans vergogne leur industrie et leur agriculture. Comment d'ailleurs expliquer autrement le niveau actuel du déficit budgétaire des Etats-Unis ?

Quant à nos partenaires de la Communauté, ils ne se privent pas non plus, au-delà des proclamations de foi libérales, de faire la même chose. Je puis même vous dire que certains d'entre eux se réjouissent en silence de vous voir affaiblir notre économie, car ils pensent à l'horizon 1992.

**M. Christian Goux.** C'est bien vrai !

**M. Jean Auroux.** Autant vous dire, monsieur le ministre, que cela ne réjouit guère les Français qui n'ont d'ailleurs pas manqué de vous le faire savoir, avec une insistance de plus en plus marquée, lors des récentes élections partielles.

Il est donc important et urgent que le Gouvernement révise ses positions négatives à l'égard d'un certain nombre de dossiers. Je pense aux procédures d'aménagement du territoire, aux pôles de conversion, à la planification en général, à une politique de grands travaux immédiats, à une politique d'économies d'énergie car la facture pétrolière de 1987 ne sera pas celle de 1986, à une politique de relance sélective de l'investissement, notamment dans les secteurs les plus exposés en 1992.

Monsieur Séguin, rappelons-nous le plan textile. A part M. Madelin, compte-t-il aujourd'hui un réel détracteur dans vos propres rangs ?

**M. le ministre des affaires sociales et de l'emploi.** Créez une commission d'enquête ! (Sourires.)

**M. Jean Auroux.** J'ai même cru comprendre, s'agissant de l'investissement, que M. Barre partageait le même souci que moi, ce qui ne l'empêche pas par ailleurs de voter régulièrement votre budget et vos projets !

Ne comptez pas sur la seule initiative privée de nos entreprises et surtout de nos grands groupes pour relancer l'économie et créer la croissance. Il suffit d'observer comme moi l'actualité économique pour constater que plus d'un de nos grands groupes s'évertue avant tout à déstabiliser son concurrent français, voire à le détruire, sans pour autant chercher à se donner une dimension européenne ou internationale, ce pendant nécessaire.

Tant que, dans un certain nombre d'entreprises, on écouterait davantage le directeur financier, en mal de coups boursiers ou monétaires, que le directeur de la fabrication ou celui des ventes défendant leurs nouveaux produits, vous n'aurez pas fini, monsieur Séguin, de nous présenter des plans de lutte contre le chômage !

Nos observations et recommandations portaient d'abord et avant tout, vous l'aurez compris, sur la prévention du chômage. Mais on vous demande aujourd'hui d'occuper les tristes fonctions de « pompier de service », chargé de veiller à ce que le paysage électoral de 1988 n'apparaisse pas trop cafciné !

Comment avez-vous pu, il y a un an, abuser les Français en proclamant : « Vivement demain ! » ? S'ils espèrent encore aujourd'hui, vous savez bien que ce n'est plus en vous. (Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)

**M. le président.** La parole est à M. Gabriel Domenech.

**M. Gabriel Domenech.** A l'inverse d'un certain nombre de vos collègues, monsieur le ministre, vous avez été député avant d'exercer des responsabilités gouvernementales. Et comme, de surcroît, vous avez, en d'autres temps, été journaliste dans une région où j'ai moi-même pratiqué longtemps ce métier, je devrais avoir au moins deux raisons d'être entendu de vous.

Il est vrai que le journaliste que vous fûtes en Provence n'a pas connu la situation - qui s'aggrave d'année en année depuis bientôt deux décennies - créée par une immigration dont personne n'ose plus nier les inquiétantes conséquences qu'elle finira par avoir si l'on n'y porte remède.

C'est sans doute là l'une des vraies questions que Jean-Marie Le Pen a le mérite de poser. On veut bien le lui accorder, même si l'on ajoute aussitôt, avec cette mauvaise foi dont on n'a cessé de faire preuve à son égard, que c'est sur les réponses qu'il fait que l'on est en total désaccord. Comme s'il était possible d'espérer un accord de la part de gens qui ne veulent pas plus voir qu'entendre ceux qui ne partagent pas leurs illusions ou leurs utopies !

Je ne reprendrai donc pas avec vous une vaine polémique sur le problème de l'immigration en général, laissant aux Français - qui sont suffisamment évolués et au fait des réalités, même si une presse à laquelle j'ai quelquefois honte d'avoir appartenu s'acharne à leur bourrer le crâne - le soin de choisir ceux à qui ils feront confiance pour le résoudre avant qu'il ne soit trop tard.

En revanche, puisque nous débattons aujourd'hui d'un projet de loi relatif à la prévention et à la lutte contre le chômage de longue durée, c'est sur ce seul plan que porteront mes observations.

Ce seront plutôt les observations qu'un candide de cette fin du XX<sup>e</sup> siècle pourrait faire devant l'inconcevable attitude que les seize dix-septièmes de cette assemblée - parti communiste, parti socialiste, U.D.F. et R.P.R. réunis sous la houlette d'un président de la République de gauche et d'un Premier ministre censé être de droite - ne cessent d'avoir devant les propositions de loi, amendements et autres suggestions que nous leur faisons en faveur de la mise en application d'une « préférence nationale », revendication réputée raciste par une prétendue intelligentsia qui, je suis surpris de voir que vous ne l'avez pas encore compris, vous utilisez, sans que vous ayez rien à attendre d'elle.

Dans une interview que vous avez accordée l'an dernier à Anne Sinclair sur le problème de l'immigration, j'ai relevé ces phrases désabusées, en réponse à votre pulpeuse interlocutrice :

« Lorsque, disiez-vous, j'ai, par exemple, avec M. Mahuret, subventionné Harlem Désir pour la fête de la Bastille, qui, sinon, n'aurait pas pu avoir lieu, parce qu'il me semble qu'il faut aider ceux qui luttent contre le racisme, je n'ai entendu personne me dire que c'était bien... J'ai entendu, en revanche, un concert de protestations contre cette initiative. Mais lorsque je me suis opposé à l'Assemblée nationale, au nom du Gouvernement, à tel ou tel amendement qui tendait à donner la priorité pour l'emploi aux nationaux français et aux ressortissants de la Communauté économique européenne contre les immigrés et à donner, en revanche, la priorité dans les licenciements aux immigrés, je n'ai entendu personne ».

Alors, comme l'on dit dans les films américains : « Objection, votre Honneur ! » Nous n'avons, quant à nous, députés du groupe Front national (R.N.), pas cessé de protester - et, avec nous, je vous le garantis, la grande majorité des citoyens de ce pays, qu'ils aient voté pour nous ou pour l'U.D.F. ou le R.P.R. En effet, ils n'auraient jamais pu imaginer, avant le 16 mars tout au moins, qu'un gouvernement national puisse subventionner le racisme anti-Français qui constitue l'activité essentielle et le gagne-pain du plus trouble des Désir et refuser aux travailleurs français une priorité sur des gens venus de n'importe où et seulement par intérêt matériel !

Par contre, il est certain que vous n'aviez rien à attendre de ceux dont vous avez fait la politique. D'abord parce qu'on ne connaît pas de terrorisme - fût-il intellectuel - qui sympathise avec ceux qu'il essaie de terroriser ou qu'il terrorise. Ensuite, parce que ceux qui se livrent à cette sinistre besogne, et plus encore ceux qui les manipulent, vous haïssent tout autant que nous, sachez-le, du seul fait que vous êtes Français.

D'ailleurs, dès lors que vous sortez du champ des projecteurs où, qu'il le veuille ou non, doit évoluer tout homme politique, et que vous êtes appelé à vous livrer à la réflexion sans laquelle il n'est pas de travail sérieux possible, votre langage ne se rapproche-t-il pas de celui de tous les hommes de bon sens ? Ainsi, en 1979, monsieur le ministre, vous avez été le rapporteur d'une commission d'enquête sur le chômage qui s'est livrée à un travail très complet, bien qu'il n'ait apparemment pas donné de résultats très concrets par la suite.

Dans votre volumineux rapport, j'ai découvert d'abord cette constatation, simpliste mais exacte, selon laquelle « le chômage peut, si l'on fait abstraction des problèmes de fonctionnement du monde du travail, être assimilé à un solde qui résulterait d'un déséquilibre entre l'offre et la demande de travail. »

Ce qui vous conduit à reconnaître que, « alors que la population active avait quasiment stagné depuis la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, le début des années 1960 marque un brusque revirement de tendance dont l'observation est nécessaire pour comprendre l'évolution actuelle de l'emploi ».

Et, parmi les éléments nouveaux qui rompent l'équilibre entre l'offre et la demande par un accroissement de la population active, vous notez que « la population immigrée, de l'ordre d'un million en 1945, s'élève à 1 800 000 en 1962, puis progresse à un rythme rapide ».

C'est normal, me direz-vous, puisque c'est précisément le moment où notre économie est en plein développement. Nous sommes, en effet, au cœur de cet extraordinaire boom qu'on a appelé les « trente glorieuses » et, plus qu'un excès de main-d'œuvre, c'est une pénurie qui serait à craindre, si l'on en croit certains. Soit ! Vous notez néanmoins dans votre rapport qu'en même temps que certains secteurs font appel à la main-d'œuvre étrangère, les ressources en main-d'œuvre nationale augmentent du fait de l'arrivée d'un million de rapatriés - peut-être plus, d'ailleurs, vu tous les pays que nous abandonnons à ce moment-là - et de l'entrée sur le marché du travail des premières classes de jeunes nés après la Libération, et cela alors que les classes anormalement peu nombreuses nées pendant les années 1914-1918 atteignent l'âge de la retraite.

Vous voici donc, ou plutôt voici le gouvernement de l'époque en mesure de répondre aux exigences de l'expansion économique par ses propres moyens, c'est-à-dire pratiquement avec la main-d'œuvre nationale et les immigrés qui sont déjà là, non pour profiter de nos lois mais pour travailler.

A-t-on besoin d'en faire venir davantage ? Non.

Toujours si j'en crois votre rapport, « dès 1965, la croissance des demandes d'emplois devient manifeste ». Vous le répétez d'ailleurs : « C'est un fait que, dès 1965, la France, comme la plupart des autres pays de l'O.C.D.E., est confrontée à la montée du chômage. »

C'est donc à ce moment-là, semble-t-il au Bétien que je suis en la matière, qu'il eût fallu se préoccuper de contrôler sévèrement l'immigration de crainte de voir l'offre ne plus pouvoir répondre à la demande et surgir, dès lors, le problème très grave auquel nous sommes aujourd'hui confrontés.

Cela, vous en avez parfaitement conscience à l'époque, d'autant plus que vous ne portez pas la responsabilité des erreurs éventuelles de 1965 et que c'est en 1979, sous le gouvernement de M. Barre et du Président Giscard d'Estaing, que vous rédigez votre rapport. Aussi bien admettez-vous : « On ne peut empêcher, dans une situation de sous-emploi accentué, la comparaison du nombre des chômeurs et de celui des travailleurs étrangers. »

**M. le ministre des affaires sociales et de l'emploi.** Vous en apportez la preuve !

**M. Gabriel Domenech.** Vous allez jusqu'à estimer, ce que M. Malhuret ne vous aurait pas pardonné s'il avait été avec vous en ce temps-là, que « ce rapprochement du nombre des chômeurs et des travailleurs étrangers n'est pas illégitime ». Vous n'en ruinez pas moins du même coup la fameuse théorie selon laquelle, sans l'immigration, l'économie française n'aurait pas pu se développer. Vous poursuivez : « Dans un contexte de pénurie de main-d'œuvre, l'ajustement entre emploi et population active s'est donc réalisé moins par une transformation de la configuration des emplois que par une modification de la composition de cette population active. »

Et vous écrivez, très raisonnablement : « En d'autres termes, le recours massif à l'immigration est une forme de refus d'assurer la modernisation de l'appareil productif pour l'adapter aux changements intervenus dans les conditions sociodémographiques. Cette attitude a abouti à une accentuation des rigidités de notre économie qui rend plus difficiles les actions structurelles maintenant inévitables. »

Ce qui vous conduit à cette conclusion à laquelle nous continuons pour notre part, mais apparemment seuls, à souscrire : « On ne saurait admettre, compte tenu du rythme d'accroissement actuel de la population active, du fait de l'arrivée à l'âge de l'activité de classes nombreuses et de l'augmentation d'activité des femmes, que l'entrée de travailleurs étrangers vienne encore accentuer le déséquilibre entre la population disponible et le volume de l'emploi. De fait, il apparaît légitime de mettre en œuvre un dispositif de contrôle qui permette d'assurer le solde des flux migratoires de travailleurs entre la France et l'étranger. »

**M. le ministre des affaires sociales et de l'emploi.** C'est ce que nous avons fait !

**M. Gabriel Domenech.** Excellente résolution, monsieur le ministre, et j'y souscris de tout mon cœur !

Il y a toutefois un ennui que même vos services ne peuvent se permettre d'ignorer, puisque votre « Dossier sur l'immigration en France » de mars 1987 fait référence à une étude réalisée par M. André Lebon sur la main-d'œuvre étrangère en 1982.

Celui-ci écrit : « Entre 750 000 et 800 000 nouveaux actifs sont entrés sur le marché national du travail, plus de la moitié à la suite d'une immigration (y compris les anciens clandestins régularisés en 1973 et en 1981-82), le reste selon la procédure de l'admission au travail dont ont bénéficié au premier chef les femmes et les enfants initialement venus au titre du regroupement familial. »

Dans le même dossier, Mme Brigitte Michel et M. Louis Curien, traitant des « flux d'immigration en 1985 », confirment : « Deux procédures [d'immigration] sont distinguées, la procédure normale d'introduction et la procédure théoriquement exceptionnelle de la régularisation. Dans les faits, la procédure de régularisation, qui tendait déjà à supplanter la procédure d'introduction avant 1974, est de loin prépondérante. »

Voilà ce que disent vos services, monsieur le ministre ! Et ils donnent même les taux de régularisation suivants : pour 1983, 80,1 p. 100, pour 1984, 79,9 p. 100, pour 1985, 73,3 p. 100.

Autrement dit, non seulement le Gouvernement n'est pas capable de contrôler l'immigration mais, de plus, quatre clandestins sur cinq peuvent prétendre voir leur situation régularisée. Comment voulez-vous, dans ces conditions, espérer voir se tarir l'infiltration croissante et permanente d'étrangers sur notre territoire ?

Nous réclamons pour notre part la mise en application de la préférence nationale, principe qu'aucun pays au monde ne saurait nous reprocher tant il répond au vieux et légitime principe qui veut que « charité bien ordonnée commence par soi-même ». Au demeurant, il vous est arrivé de ressentir à quel point devenait absurde, et profondément injuste, le système que vous persistez pourtant à défendre.

En effet, toujours dans votre rapport, vous admettez, à propos des travailleurs venus des départements et territoires français d'outre-mer, que le chômage y étant plus grave qu'en métropole, ainsi que l'a rappelé M. Virapoullé, la seule solution pour ces travailleurs est de venir ici. Et vous écrivez : « Il semblerait qu'il faille doubler le volume de cette immigration, en la portant à 20 000 par an, pour arriver sur place à des résultats positifs. »

Mais vous ajoutez ce commentaire qui vaut son pesant de noix de coco : « On se heurte alors à un problème en métropole même : outre les difficultés tenant à la situation actuelle du marché de l'emploi, il serait illusoire, au nom de la nationalité française de ces migrants et de "l'absence de spécificité", de nier le problème psychologique posé : le racisme étant, sinon la chose du monde la mieux partagée, du moins un phénomène suffisamment répandu, les traumatismes qu'il entraîne viennent s'ajouter à ceux qui naissent nécessairement de tout déracinement et de tout éloignement. Il en résulte que, refusant, au nom de l'antiracisme et de l'égalité des droits et des situations, de prendre en faveur des travailleurs antillais ou réunionnais qui viennent travailler en France

métropolitaine les mesures d'accueil nécessaires dont bénéficient largement les travailleurs immigrés étrangers, on place en fait les nationaux français en situation défavorable par rapport à ces étrangers.»

Eh oui, monsieur le ministre, vous avez mis le doigt sur la plaie ! Mais ce qui est vrai pour les Antillais et les Réunionnais ne le serait-il pas pour les Bretons, les Catalans, les Auvergnats, les Provençaux, les Savoyards, les Alsaciens, les Picards ou les natifs de l'Île-de-France ?

Et ne venez surtout pas, une fois de plus, nous parler de ce que ferait l'équipe de France de football sans équipiers étrangers ou autres fariboles ! Ne reprenez pas à votre compte l'antienne selon laquelle c'est être raciste ou xénophobe que de revendiquer en France une priorité d'emploi pour les Français et les citoyens de la Communauté européenne, et de renvoyer chez eux d'abord tous ceux qui viennent clandestinement chez nous, ensuite tous ceux qui s'y comportent mal, enfin tous ceux qu'il nous est impossible d'employer.

Ce programme, au demeurant, ne devrait pas vous être totalement inconnu.

Dans un ouvrage paru à l'automne 1985, il n'y a donc pas si longtemps, aux éditions Albatros, M. Yves Guéna - il n'est pas là aujourd'hui et je le regrette - qui fut ministre du général de Gaulle et de M. Georges Pompidou, qui fut secrétaire général du parti auquel vous appartenez et qui siège habituellement derrière le banc où vous êtes actuellement, établissait le calendrier des « Cent premiers jours » du gouvernement auquel vous appartenez. Entre le 16 et le 31 mai 1986, il proposait, entre autres tâches, l'institution d'un moratoire d'un an en matière d'immigration ; une modification des conditions de résidence des étrangers ; la création d'un service de l'immigration ; une refonte du statut de la nationalité.

Nous voici en retard d'une bonne année, monsieur le ministre ! Et bien loin aussi des conditions du moratoire proposé par votre ami Yves Guéna que je voudrais vous rappeler textuellement :

« 3<sup>o</sup> Nul ne voit vraiment clair dans la situation présente. Il est donc institué pendant un an un moratoire absolu : aucun travailleur étranger n'est plus admis sur le territoire national à compter du 1<sup>er</sup> mai 1986 jusqu'au 30 avril 1987.

« 4<sup>o</sup> Tout étranger chômeur est rapatrié à l'expiration du troisième mois d'indemnité de chômage. » Nous n'avons jamais osé proposer une telle mesure !

« 5<sup>o</sup> Tout étranger condamné à une peine de prison fait l'objet d'un arrêté d'expulsion.

« 6<sup>o</sup> Les expulsions sont prononcées et exécutées par le commissaire de la République dans chaque département.

« 7<sup>o</sup> Il est créé un service de l'immigration lequel, à l'image de son homologue américain, sera chargé de mettre en œuvre cette politique. »

Nous attendons toujours que M. Guéna et le groupe du R.P.R. auquel il appartient concrétisent ce programme qui, dans une certaine mesure, va même plus loin que celui du Front national.

Mais peut-être craignez-vous de voir alors se lever les donateurs de leçons de la gauche, toujours au service des mauvaises causes, et plus que jamais partisans de l'intimidation par l'insulte, la dérision ou la menace. Alors, restez-en au simple texte, que je vous propose, d'une loi tendant à réglementer l'emploi de la main-d'œuvre étrangère pendant la durée de la crise économique.

Son exposé des motifs pourrait être ainsi rédigé :

« S'il n'est pas possible de refouler en masse les milliers de travailleurs qui sont venus dans notre pays, cela ne veut pas dire que tout soit parfait dans l'état actuel du marché du travail et dans l'emploi de la main-d'œuvre étrangère. Mains abus ont été commis dans le passé : des trafiquants de chair humaine ont embauché, sans limite, n'importe quels ouvriers, dans n'importe quel pays, et ils les ont expédiés en France comme du bétail, qui trouverait toujours preneur. On a vu ainsi des ouvriers, soi-disants agricoles, qui n'avaient jamais cultivé aucune terre, passer la frontière, munis de contrats signés par des agriculteurs. Mais, arrivés à destination, ils demandaient presque aussitôt à rompre leurs engagements, et ceux qui les avaient embauchés, sur la foi d'intermédiaires sans scrupules, étaient fort heureux de leur rendre leur liberté, car leur travail était inutilisable dans les exploitations rurales.

« Ils allaient donc encombrer des professions où le marché du travail était déjà très étroit et aggraver le chômage à ses débuts. Maintenant que la crise est ouverte, il faut qu'un remède énergique soit apporté à cette situation très grave. On ne conçoit pas que la frontière soit encore ouverte à certaines introductions d'ouvriers étrangers... La première mesure qui s'impose est la fermeture rigoureuse de la frontière... Il faut d'autre part prévenir l'abus d'une utilisation excessive de travailleurs étrangers... Qu'on ne laisse pas un employeur recruter des Italiens, des Polonais, des Espagnols quand il excède déjà la limite raisonnable... L'ouvrier étranger ne doit pas concurrencer l'ouvrier français, etc. »

Une précision cependant : ladite proposition de loi - qui en accompagnait trois autres déposées par d'autres groupes - est annexée au procès-verbal de la deuxième séance du 17 novembre 1931 et est signée par MM. Paul Ramadier, Roger Salengro, Léon Blum et l'ensemble du groupe parlementaire socialiste de l'époque, groupe qui semblait alors partager nos préoccupations d'aujourd'hui.

Avec toutefois une différence importante : c'est que les étrangers que les socialistes refusaient d'accueillir sur notre territoire en 1931 étaient des ouvriers européens crevant de misère ou craignant certaines dictatures, dictature qui en Italie était déjà sérieuse, en U.R.S.S. plus que sérieuse et se présentait comme dangereuse en Allemagne.

Trêve de polémique, trêve de discussions ! Je ne critique pas plus la proposition de loi des socialistes de 1931 et le vote qu'ils ont émis deux mois plus tard pour ramener à 5 p. 100 maximum le nombre d'étrangers travaillant dans une entreprise que je ne critique M. Yves Guéna d'avoir souhaité résoudre le problème de l'immigration dans les deux mois suivant l'accession de son parti au pouvoir.

Je vous ai dit, monsieur le ministre, que, pour timides qu'ils soient dans leur expression, un certain nombre de détails de votre rapport de 1979 vont dans le bon sens, c'est-à-dire vers une reconnaissance objective du problème.

Tout cela prouve que, dès lors que l'on abandonne le terrain des idéologies pour se porter sur celui du bon sens et de l'intérêt national, des solutions sont possibles aux problèmes les plus difficiles à résoudre en apparence. Et personne ne niera que les deux problèmes les plus difficiles qui se posent actuellement à notre pays, et donc à votre Gouvernement et à cette assemblée sont ceux du chômage et de l'immigration, et qu'ils sont étroitement liés.

Si, comme nous le faisons nous-mêmes dans nos régions, chacun ici était à l'écoute des Français qu'il représente, qu'ils soient de droite ou de gauche, il serait forcé de constater que les solutions à apporter à ce double problème ne sont pas celles proposées au nom d'idéologies fumeuses, de partisanseries sectaires et aveugles ou d'un angélisme aussi irréaliste que dangereux.

Le texte de loi que nous discutons aujourd'hui aurait pu permettre aux gens de bonne foi qui sont dans cet hémicycle - et nos discussions dans les couloirs, loin des projecteurs, semblent démontrer qu'ils sont nombreux - de se retrouver pour tenter de remédier efficacement, faute de pouvoir le faire totalement, à une situation qui, si nous persistons dans nos querelles stériles, conduira peut-être à des affrontements dans nos cités, affrontements dont personne ne sait jusqu'où ils peuvent aller.

**M. Louis Moullinet.** Chantage !

**M. Gabriel Domenech.** Le Gouvernement que vous représentez, monsieur le ministre, a une fois de plus reculé et cédé à la pression de ceux que vous prétendiez, avant le 16 mars, renvoyer à leurs vieilles lunes pour répondre enfin aux vœux de l'immense majorité des Français.

Tant pis pour vous. Tant pis pour votre gouvernement ! Nous poursuivrons seuls notre combat, sûrs et certains, d'ailleurs, de le gagner au bout du compte. Il est cependant dommage que, ne le menant pas ensemble ainsi que le souhaitait ce pays, nous ne puissions pas le gagner plus tôt ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe Front national [R.N.]*)

**M. le président.** La parole est à M. Alain Jacquot.

**M. Alain Jacquot.** Si le nombre des personnes au chômage depuis moins d'un an connaît une évolution parallèle à la conjoncture, le chômage de longue durée connaît une croissance plus rapide. Les chances de reclassement diminuant avec l'ancienneté du chômage, la durée de celui-ci apparaît donc comme un handicap spécifique.



Le projet de loi concerne la prévention et la lutte contre ce fléau. Mon propos aura trait essentiellement à la question de la prévention.

La prévention du chômage de longue durée ou, dans une certaine mesure, de la longue durée du chômage, est organisée par la mise en œuvre la plus précoce possible d'actions de formation destinées aux salariés touchés par des licenciements économiques. Parmi ces actions, la mise en place de conventions de conversion, prévue par l'accord du 20 octobre et la loi du 30 décembre 1986, doit constituer un progrès décisif. Dans le présent projet, vous envisagez d'étendre cette possibilité à certains salariés qui, d'après les précédents textes, ne pouvaient y prétendre. Il s'agit des salariés licenciés d'entreprises en redressement ou en liquidation judiciaire. Cette mesure est intéressante car elle concerne un grand nombre de salariés travaillant dans de petites entreprises. Jusqu'ici, ceux-ci ne pouvaient en bénéficier car l'employeur, devant participer au cofinancement de l'opération avec l'Etat et les ASSEDIC, ne pouvait remplir son rôle.

L'Etat, dorénavant, prendrait en charge la part de formation incombant normalement à l'entreprise défaillante. Ainsi, tout salarié pourrait bénéficier de ces mesures de prévention du chômage de longue durée. Pendant les cinq mois qui suivent la rupture du contrat de travail, mais avant qu'il n'apparaisse réellement comme chômeur inscrit à l'A.N.P.E., il pourra refaire le point sur sa situation, ses projets, ses capacités. Période de réflexion, mais aussi de formation avec les trois cents heures d'enseignement utilisables, organisées dans le cadre de l'A.N.P.E.

Il se trouve qu'en dehors des grands bassins d'emploi comme, par exemple, celui de la sidérurgie qui mettait en œuvre des plans sociaux particuliers, le monde des plus petites entreprises n'avait pas toujours l'avantage de ressources aussi précoces de reconversion. C'est fait : la solidarité est rétablie !

Il restera cependant à faire un effort d'information auprès des salariés. Des représentants de l'A.N.P.E. et des ASSEDIC doivent se rendre dans les entreprises pour sensibiliser les intéressés. De toute façon, la mise en œuvre ne sera que progressive. A cet égard, on a l'exemple de la convention concernant la sidérurgie.

Prévenir la longue durée du chômage, éviter les situations d'attente, faire en sorte que le salarié retrouve dans les délais les plus courts une nouvelle insertion dans le monde du travail, tout en lui donnant une motivation et en le gardant opérationnel, voilà le service le plus profitable que l'on puisse lui rendre ! Une trop longue période de chômage est toujours nuisible à sa santé morale et il a au surplus la désagréable impression de se sentir marginalisé. Il faut éviter une trop longue coupure de la vie active.

Si l'on reprend tous les grands axes de votre projet, monsieur le ministre, avec les formules de formation en alternance - contrats ou stages -, avec l'aide à l'embauche à la sortie d'un stage de formation grâce à l'exonération de 50 p. 100 des charges sociales patronales, on remarque que l'effort de solidarité que vous proposez est considérable. Il est à la mesure de l'importance du problème.

Le programme intéressera environ 240 000 personnes, toutes actions confondues, sur l'ensemble de l'année 1987, pour un coût total de 4,3 milliards de francs. Les Français ont conscience de l'acharnement que vous manifestez dans cette lutte pour l'emploi.

En 1986, 44 000 adultes et 60 000 jeunes chômeurs de longue durée ont bénéficié des premières mesures de formation. A l'issue des stages, 40 p. 100 d'entre eux environ ont

trouvé du travail. Ce taux est encore faible, mais il est très encourageant, compte tenu surtout des nouvelles propositions. C'est évidemment dans la mesure où il existe aussi une bonne adéquation entre la nature des stages et les besoins des entreprises que le pourcentage s'améliorera.

Le problème des travailleurs âgés, pour qui les perspectives de réembauche à l'issue d'une formation sont toujours plus réduites, se pose. Nous sommes satisfaits d'apprendre que des textes sont en préparation pour faciliter éventuellement aux intéressés l'accès aux préretraites à mi-temps financées par le fonds national pour l'emploi, avec la possibilité de poursuivre une activité réduite.

Nous connaissons tous des cas douloureux. Tel celui du cadre de cinquante ans, qui a pourtant une bonne formation et une large expérience, mais pour lequel les nouvelles structures d'organisation du travail réduisent les chances de réinsertion. Il y a les licenciements massifs des salariés d'entreprises en péril ou soumises à de profondes restructurations techniques. Dans certaines régions mono-industrielles, il n'existe guère de possibilités locales de réinsertion, ou il en existe moins qu'ailleurs. Même difficulté quand il s'agit d'un environnement rural. Les craintes exprimées par les salariés de ces industries sont fort compréhensibles.

Cas douloureux aussi celui de certains foyers de chômeurs de longue durée, placés dans des situations financières précaires !

Nous soulignons votre souci d'améliorer les indemnités en supprimant, en particulier, les délais de carence entre le versement de l'allocation d'assurance faite par l'ASSEDIC et celui de l'allocation de solidarité de l'Etat. Les chômeurs vous sauront gré de faire appliquer pour ce faire un dispositif technique.

Chacun sait que le chômage de longue durée est déjà la conséquence de la conjoncture économique. Le prévenir par des actions de formation générale et professionnelle, par des efforts d'adaptation aux nouvelles techniques de production et de marché, c'est le meilleur programme que vous puissiez présenter au monde du travail et nous vous en remercions, monsieur le ministre. *(Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.)*

**M. le président.** La suite de la discussion est renvoyée à la prochaine séance.

2

## ORDRE DU JOUR

**M. le président.** Ce soir, à vingt et une heures trente, deuxième séance publique :

Discussion, après déclaration d'urgence, du projet de loi n° 687 modifiant le code du travail et relatif à la prévention et à la lutte contre le chômage de longue durée (rapport n° 745 de M. Jean-Pierre Delalande, au nom de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales).

La séance est levée.

*(La séance est levée à dix-neuf heures vingt-cinq.)*

*Le Directeur du service du compte rendu sténographique de l'Assemblée nationale,*

LOUIS JEAN



# ANNEXE AU PROCÈS-VERBAL

## de la 1<sup>re</sup> séance

### du jeudi 21 mai 1987

#### SCRUTIN (N° 615)

sur la question préalable opposée par M. André Lajoinie au projet de loi modifiant le code du travail et relatif à la prévention et à la lutte contre le chômage de longue durée.

Nombre de votants ..... 361  
 Nombre des suffrages exprimés ..... 360  
 Majorité absolue ..... 181

Pour l'adoption ..... 35  
 Contre ..... 325

L'Assemblée nationale n'a pas adopté.

#### ANALYSE DU SCRUTIN

##### Groupe socialiste (214) :

*Abstention volontaire* : 1. - M. Jacques Lavédrine.

*Non-votants* : 213.

##### Groupe R.P.R. (159) :

*Contre* : 157.

*Non-votant* : 2. - MM. Jacques Chaban-Delmas, président de l'Assemblée nationale, et Michel Renard.

##### Groupe U.D.F. (130) :

*Contre* : 130.

##### Groupe Front national (R.N.) (33) :

*Contre* : 33.

##### Groupe communiste (35) :

*Pour* : 35.

##### Non-Inscrits (6) :

*Contre* : 5. - MM. Daniel Bernardet, Yvon Briant, Bruno Chauvierre, Jean Royer et André Thien Ah Koon.

*Non-votant* : 1. - M. Robert Borrel.

#### Ont voté pour

##### MM.

Ansart (Gustave)  
 Asensi (François)  
 Auchédé (Rémy)  
 Barthe (Jean-Jacques)  
 Bocquet (Alain)  
 Bordu (Gérard)  
 Chomat (Paul)  
 Combrisson (Roger)  
 Deschamps (Bernard)  
 Ducoloné (Guy)  
 Fiterman (Charles)  
 Gaysot (Jean-Claude)  
 Giard (Jean)

Mme Goeuriot  
 (Colette)  
 Gremetz (Maxime)  
 Hage (Georges)  
 Hermier (Guy)  
 Hozeau (Elie)  
 Mme Hoffmann  
 (Jacqueline)  
 Mme Jacquaint  
 (Muguette)  
 Jarosz (Jean)  
 Lajoinie (André)  
 Le Meur (Daniel)

Leroy (Roland)  
 Marchais (Georges)  
 Mercieca (Paul)  
 Montdargent (Robert)  
 Moutoussamy (Ernest)  
 Peyret (Michel)  
 Porelli (Vincent)  
 Reyssier (Jean)  
 Rigout (Marcel)  
 Rimbault (Jacques)  
 Roux (Jacques)  
 Vergès (Paul)

#### Ont voté contre

##### MM.

Abelin (Jean-Pierre)  
 Allard (Jean)  
 Alphandéry (Edmond)  
 André (René)  
 Ansquer (Vincent)  
 Arrighi (Pascal)  
 Auberge (Philippe)  
 Aubert (Emmanuel)  
 Aubert (François d')  
 Audinot (Gautier)  
 Bachelet (Pierre)  
 Bacheiot (François)

Baeckeroot (Christian)  
 Barate (Claude)  
 Barbier (Gilbert)  
 Bardet (Jean)  
 Barnier (Michel)  
 Barre (Raymond)  
 Barrot (Jacques)  
 Baudis (Pierre)  
 Baumel (Jacques)  
 Bayard (Henri)  
 Bayrou (François)  
 Beaujean (Henri)

Beaumont (René)  
 Bécam (Marc)  
 Bechter (Jean-Pierre)  
 Bégault (Jean)  
 Béguet (René)  
 Benoit (René)  
 Benouville (Pierre de)  
 Bernard (Michel)  
 Bernardet (Daniel)  
 Bernard-Reymond  
 (Pierre)  
 Besson (Jean)

Bichet (Jacques)  
 Bigard (Marcel)  
 Birraux (Claude)  
 Blanc (Jacques)  
 Bleuler (Pierre)  
 Blot (Yvan)  
 Blum (Roland)  
 Mme Boisseau  
 (Marie-Thérèse)  
 Bollengier-Stragier  
 (Georges)  
 Bompard (Jacques)  
 Bonhomme (Jean)  
 Borotra (Franck)  
 Bourg-Broc (Bruno)  
 Bousquet (Jean)  
 Mme Boutin  
 (Christine)  
 Bouvard (Loïc)  
 Bouvet (Henri)  
 Branger (Jean-Guy)  
 Brial (Benjamin)  
 Briane (Jean)  
 Briant (Yvon)  
 Brocard (Jean)  
 Brochard (Albert)  
 Bruné (Paulin)  
 Bussereau (Dominique)  
 Cabal (Christian)  
 Caro (Jean-Marie)  
 Carré (Antoine)  
 Cassabel (Jean-Pierre)  
 Cavaillé (Jean-Charles)  
 Cazalet (Robert)  
 César (Gérard)  
 Ceyrac (Pierre)  
 Chaboche (Dominique)  
 Chambrun (Charles de)  
 Chamougou  
 (Edouard)  
 Chantelat (Pierre)  
 Charbonnel (Jean)  
 Charité (Jean-Paul)  
 Charles (Serge)  
 Charroppin (Jean)  
 Chartron (Jacques)  
 Chasseguet (Gérard)  
 Chastagnol (Alain)  
 Chauvierre (Bruno)  
 Chollet (Paul)  
 Chometon (Georges)  
 Claisse (Pierre)  
 Clément (Pascal)  
 Cointat (Michel)  
 Colin (Daniel)  
 Collobrier (Georges)  
 Corréze (Roger)  
 Couanau (René)  
 Couepel (Sébastien)  
 Cousin (Bertrand)  
 Couturier (Roger)  
 Couve (Jean-Michel)  
 Couveinhes (René)  
 Cozan (Jean-Yves)  
 Cuq (Henri)  
 Daillet (Jean-Marie)  
 Daibos (Jean-Claude)  
 Debré (Bernard)  
 Debré (Jean-Louis)  
 Debré (Michel)  
 Dehaine (Arthur)  
 Delalande  
 (Jean-Pierre)  
 Delattre (Georges)  
 Delattre (François)  
 Delevoeye (Jean-Paul)

Delfosse (Georges)  
 Delmar (Pierre)  
 Demange (Jean-Marie)  
 Demuyneck (Christian)  
 Deniau (Jean-François)  
 Deniau (Xavier)  
 Deprez (Charles)  
 Deprez (Léonce)  
 Dermaux (Stéphane)  
 Desanlis (Jean)  
 Descaves (Pierre)  
 Devédjian (Patrick)  
 Dhinnin (Claude)  
 Diebold (Jean)  
 Diméglio (Willy)  
 Domenech (Gabriel)  
 Dominati (Jacques)  
 Dousset (Maurice)  
 Druet (Guy)  
 Dubernard  
 (Jean-Michel)  
 Dugoin (Xavier)  
 Durand (Adrien)  
 Durieux (Bruno)  
 Durr (André)  
 Ehrmann (Charles)  
 Falala (Jean)  
 Fanton (André)  
 Farran (Jacques)  
 Féron (Jacques)  
 Ferrand (Jean-Michel)  
 Ferrari (Gratien)  
 Fèvre (Charles)  
 Fillon (François)  
 Fossé (Roger)  
 Foyer (Jean)  
 Frédéric-Dupont  
 (Edouard)  
 Freulet (Gérard)  
 Fréville (Yves)  
 Fritch (Edouard)  
 Fuchs (Jean-Paul)  
 Galley (Robert)  
 Gantier (Gilbert)  
 Gastines (Henri de)  
 Gaudin (Jean-Claude)  
 Gaulle (Jean de)  
 Geng (François)  
 Gengenwin (Germain)  
 Ghyzel (Michel)  
 Giscard d'Estaing  
 (Valéry)  
 Goasdouff (Jean-Louis)  
 Godefroy (Pierre)  
 Godfrain (Jacques)  
 Gollnisch (Bruno)  
 Gonelle (Michel)  
 Gorse (Georges)  
 Gougy (Jean)  
 Goulet (Daniel)  
 Grignon (Gérard)  
 Griotteray (Alain)  
 Grussenmeyer  
 (François)  
 Guéna (Yves)  
 Guichard (Olivier)  
 Guichon (Lucien)  
 Haby (René)  
 Hamaide (Michel)  
 Hannoun (Michel)  
 Mme d'Harcourt  
 (Florence)  
 Hardy (François)  
 Hart (Joël)  
 Herflory (Guy)  
 Hersant (Jacques)

Hersant (Robert)  
 Holecindre (Roger)  
 Houssin (Pierre-Rémy)  
 Mme Hubert  
 (Elisabeth)  
 Hunault (Xavier)  
 Hyst (Jean-Jacques)  
 Jacob (Lucien)  
 Jacquat (Denis)  
 Jacquemin (Michel)  
 Jacquot (Alain)  
 Jalkh (Jean-François)  
 Jean-Baptiste (Henry)  
 Jeandon (Maurice)  
 Jegou (Jean-Jacques)  
 Julia (Didier)  
 Kaspereit (Gabriel)  
 Kergueris (Aimé)  
 Kiffer (Jean)  
 Klifa (Joseph)  
 Koehl (Emile)  
 Kuster (Gérard)  
 Labbé (Claude)  
 Lacarin (Jacques)  
 Lachenaud (Jean-  
 Philippe)  
 Lalleur (Jacques)  
 Lamant (Jean-Claude)  
 Lamassoure (Alain)  
 Lauga (Louis)  
 Legendre (Jacques)  
 Legras (Philippe)  
 Le Jaouen (Guy)  
 Léonard (Gérard)  
 Léontieff (Alexandre)  
 Le Pen (Jean-Marie)  
 Lepercq (Arnaud)  
 Ligoit (Maurice)  
 Limouzy (Jacques)  
 Lipkowski (Jean de)  
 Lorenzini (Claude)  
 Lory (Raymond)  
 Louet (Henri)  
 Mamy (Albert)  
 Mancoel (Jean-François)  
 Maran (Jean)  
 Marcollin (Raymond)  
 Marcus (Claude-  
 Gérard)  
 Marlière (Olivier)  
 Martinez (Jean-Claude)  
 Marty (Elic)  
 Masson (Jean-Louis)  
 Mathieu (Gilbert)  
 Mauger (Pierre)  
 Maujollan du Gasset  
 (Joseph-Henri)  
 Mayoud (Alain)  
 Mazeaud (Pierre)  
 Médecin (Jacques)  
 Mégret (Bruno)  
 Mesmin (Georges)  
 Messmer (Pierre)  
 Mestre (Philippe)  
 Micaux (Pierre)  
 Michel (Jean-François)  
 Millon (Charles)  
 Miossec (Charles)  
 Montastruc (Pierre)  
 Montesquiou  
 (Aymeri de)  
 Mme Moreau (Louise)  
 Mouton (Jean)  
 Moyné-Bressand  
 (Alain)  
 Narquin (Jean)

Nenou-Pwataho (Maurice)	Porteu de la Moran- dière (François)	Seitlinger (Jean)	Delehedde (André)	Lambert (Michel)	Pesce (Rodolphe)
Nungesser (Roland)	Poujade (Robert)	Sergent (Pierre)	Derosier (Bernard)	Lang (Jack)	Peuziat (Jean)
Ornano (Michel d')	Préaumont (Jean de)	Sirgue (Pierre)	Deschau-Beaume (Fredy)	Laurain (Jean)	Pezet (Michel)
Oudot (Jacques)	Proriol (Jean)	Soisson (Jean-Pierre)	Dessein (Jean-Claude)	Laurisergues (Christian)	Pierret (Christian)
Paccou (Charles)	Raoult (Eric)	Sourd'ile (Jacques)	Destrade (Jean-Pierre)	Le Baill (Georges)	Pinçon (André)
Paecht (Arthur)	Raynal (Pierre)	Spieler (Robert)	Dhaille (Paul)	Mme Lecuir (Marie- France)	Pistre (Charles)
Mme de Panafieu (Françoise)	Reveau (Jean-Pierre)	Stasi (Bernard)	Douyère (Raymond)	Le Déaut (Jean-Yves)	Poperen (Jean)
Mme Papon (Christiane)	Revet (Charles)	Stirbois (Jean-Pierre)	Drouin (René)	Ledran (André)	Portehault (Jean-Claude)
Mme Papon (Monique)	Reymann (Marc)	Taugourdeau (Martial)	Mme Dufoix (Georgina)	Le Drian (Jean-Yves)	Pourchon (Maurice)
Parent (Régis)	Richard (Lucien)	Tenaillon (Paul-Louis)	Dumas (Roland)	Le Foll (Robert)	Prat (Henri)
Pascallon (Pierre)	Rigaud (Jean)	Terrot (Michel)	Dumont (Jean-Louis)	Lefranc (Bernard)	Proveux (Jean)
Pasquini (Pierre)	Roatta (Jean)	Thien Ah Koon (André)	Durieux (Jean-Paul)	Le Garrec (Jean)	Puaud (Philippe)
Pelchat (Michel)	Robien (Gilles de)	Tiberi (Jean)	Durupt (Job)	Lejeune (André)	Queyranne (Jean-Jack)
Perben (Dominique)	Rocca Serra (Jean-Paul de)	Toga (Maurice)	Emmanuelli (Henri)	Lemoine (Georges)	Quilès (Paul)
Perbet (Régis)	Rolland (Hector)	Toubon (Jacques)	Évin (Claude)	Lengagne (Guy)	Ravassard (Noël)
Perdomo (Ronald)	Rossi (André)	Tranchant (Georges)	Fabius (Laurent)	Leonetti (Jean- Jacques)	Renard (Michel)
Peretti Della Rocca (Jean-Pierre de)	Rostolan (Michel de)	Trémège (Gérard)	Faugaret (Alain)	Le Pensec (Louis)	Rigal (Jean)
Péricard (Michel)	Roussel (Jean)	Ueberschlag (Jean)	Fiszbín (Henri)	Mme Leroux (Ginette)	Rocarynne (Michel)
Peyrat (Jacques)	Roux (Jean-Pierre)	Valleix (Jean)	Fléury (Jacques)	Louis-Joseph-Dogué (Maurice)	Rodet (Alain)
Peyrefitte (Alain)	Royer (Jean)	Vasseur (Philippe)	Florian (Roland)	Mahéas (Jacques)	Roger-Machart (Jacques)
Peyron (Albert)	Rufenacht (Antoine)	Virapoullé (Jean-Paul)	Forgues (Pierre)	Malandain (Guy)	Mme Roudy (Yvette)
Mme Piat (Yann)	Saint-Ellier (Francis)	Vivien (Robert-André)	Fourné (Jean-Pierre)	Malnarco (Philippe)	Saint-Pierre (Dominique)
Piate (Etienne)	Salles (Jean-Jack)	Vuibert (Michel)	Mme Frechon (Martine)	Marchand (Philippe)	Sainte-Marie (Michel)
Poniatowski (Ladislás)	Savy (Bernard-Claude)	Vuillaume (Roland)	Franceschi (Joseph)	Margnes (Michel)	Santrot (Jacques)
	Scheonardi (Jean-Pierre)	Wagner (Georges-Paul)	Frêche (Georges)	Mas (Roger)	Sépin (Michel)
	Séguéla (Jean-Paul)	Wagner (Robert)	Fuchs (Gérard)	Mauroy (Pierre)	Sarre (Georges)
		Weisenhorn (Pierre)	Garmendia (Pierre)	Mellick (Jacques)	Schreiner (Bernard)
		Wiltzer (Pierre-André)	Mme Gaspard (Françoise)	Menga (Joseph)	Schwartzberg (Roger-Gérard)
			Germon (Claude)	Mermaz (Louis)	Mme Sicard (Odile)
			Giovannelli (Jean)	Métais (Pierre)	Siffre (Jacques)
			Gourmelon (Joseph)	Metzinger (Charles)	Souchon (René)
			Goux (Christian)	Mexandeau (Louis)	Mme Soum (Renée)
			Gouze (Hubert)	Michel (Claude)	Mme Stévenard (Gisèle)
			Grimont (Jean)	Michel (Henri)	Stirn (Olivier)
			Guyard (Jacques)	Michel (Jean-Pierre)	Strauss-Kahn (Dominique)
			Hernu (Charles)	Mitterrand (Gilbert)	Mme Sublet (Marie-Josèphe)
			Hervé (Edmond)	Mme Mora (Christiane)	Sueur (Jean-Pierre)
			Hervé (Michel)	Moulinet (Louis)	Tavernier (Yves)
			Huguet (Roland)	Nallet (Henri)	Théaudin (Clément)
			Mme Jacq (Marie)	Natiez (Jean)	Mme Toutain (Ghislaine)
			Jalton (Frédéric)	Mme Neveux (Paulette)	Mme Trautmann (Catherine)
			Janetti (Maurice)	Nucci (Christian)	Vadepied (Guy)
			Jospin (Lionel)	Oehler (Jean)	Vauzelle (Michel)
			Josselin (Charles)	Ortet (Pierre)	Vivien (Alain)
			Journet (Alain)	Mme Osselin (Jacqueline)	Wacheux (Marcel)
			Joxe (Pierre)	Patriat (François)	Welzer (Gérard)
			Kucheida (Jean-Pierre)	Pénicaud (Jean-Pierre)	Worms (Jean-Pierre)
			Labarrère (André)		Zuccarelli (Émile)
			Labord (Jean)		
			Lacombe (Jean)		
			Laignel (André)		
			Mme Lalmière (Catherine)		
			Lambert (Jérôme)		

**S'est abstenu volontairement**

M. Jacques Lavédrine.

**N'ont pas pris part au vote****D'une part :**

M. Jacques Chaban-Delmas, président de l'Assemblée nationale, et M. Richard Alain, qui présidait la séance.

**D'autre part :****MM.**

Adevah-Peuf (Maurice)	Billardon (André)	Castor (Elie)
Alfonsi (Nicolas)	Billon (Alain)	Cathala (Laurent)
Anciant (Jean)	Bockel (Jean-Marie)	Césaire (Aimé)
Aurous (Jean)	Bonnemaison (Gilbert)	Chanfrault (Guy)
Mme Avicé (Edwige)	Bonnet (Alain)	Chapuis (Robert)
Ayrault (Jean-Marie)	Bonrepaux (Augustin)	Charzat (Michel)
Badet (Jacques)	Borel (André)	Chauveau (Guy-Michel)
Balligand (Jean-Pierre)	Borrel (Robert)	Chénard (Alain)
Bapt (Gérard)	Mme Bouchardeau (Huguette)	Chevallier (Daniel)
Barailla (Régis)	Boucheron (Jean- Michel) (Charente)	Chevènement (Jean- Pierre)
Bardin (Bernard)	Boucheron (Jean- Michel) (Ille-et-Vilaine)	Chouat (Didier)
Barrau (Alain)	Bourguignon (Pierre)	Chupin (Jean-Claude)
Bartolone (Claude)	Brune (Alain)	Clent (André)
Bassinot (Philippe)	Mme Cacheux (Denise)	Coffineau (Michel)
Beaufils (Jean)	Calmat (Alain)	Colin (Georges)
Bêche (Guy)	Cambolive (Jacques)	Collomb (Gérard)
Bellon (André)	Carraz (Roland)	Colonna (Jean-Hugues)
Belorgey (Jean-Michel)	Cartelet (Michel)	Crépeau (Michel)
Bérégovoy (Pierre)	Cassaing (Jean-Claude)	Mme Cresson (Edith)
Bernard (Pierre)		Darinot (Louis)
Berson (Michel)		Dehoux (Marcel)
Besson (Louis)		Delebarre (Michel)

**Mise au point au sujet du présent scrutin**

M. Jacques Lavédrine, porté comme « s'étant abstenu volontairement », a fait savoir qu'il avait voulu « ne pas prendre part au vote ».